

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

**Présents** : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, Mme MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS à jusqu'à 20h30 , MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC à partir de 17h55 ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme DURRUTY, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.LACASSAGNE à partir de 20h30, M. LALANNE par M. ESMIEU, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. SOROSTE jusqu'à 17h55, Mme TAIEB par M. POCQ, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BELBARAKA par M. ETCHEGARAY, M. DAUBISSE par Mme LAUQUE, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

La séance a été ouverte à 17h37.

## Ordre du jour

---

Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 26 octobre et 14 décembre 2017. ....	5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....	6
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. ....	6
2. Commissions municipales - Désignation modificative de leurs membres .....	6
3. Commissions extramunicipales - Désignation modificative de leurs membres.....	7
4. Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne - Désignation des membres.....	7
5. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2018 .....	10
6. Transfert de la compétence eau potable - Convention de prestations temporaires avec la communauté d'agglomération Pays-Basque .....	15
DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	15
7. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable - Adoption de la stratégie de développement durable de la ville de Bayonne. ....	15
8. Installation d'une station relais de téléphonie mobile par FREE Mobile sur le site de l'église Saint-André - Signature de la convention d'occupation du domaine public.....	17
FINANCES.....	18
9. Budget principal et budgets annexes – Orientations budgétaires pour l'exercice 2018. ...	18
10. Garantie d'emprunt à l'association Marie-Caudron-Fourcade – Travaux de rénovation de l'EHPAD Marie-Caudron.....	38
CULTURE ET PATRIMOINE .....	39
11. Rénovation-extension du musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne - Approbation de l'avant-projet définitif (APD) et avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération.....	39
12. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Léon Bonnat au musée des beaux-arts de Liège (Belgique).....	53
13. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de François Gabriel Guillaume Lépaulle à l'Institut du Monde Arabe à Paris .....	53
14. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Louis Gauffier au musée Alexandre Dumas de Villers-Cotterêts.....	53
15. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Jean Louis André Théodore Géricault au Museu de Arte de São Paulo (Brésil). ....	53
16. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau de Paul Helleu - Demande de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine .....	54
17. Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour les actions 2018.....	54
18. DIDAM – Exposition Femmes photographes – du 23 mars au 20 mai 2018. ....	55
19. Confluences – Edition 2018 du 26 février au 4 mars 2018 - Hommage à la famille Delay. ....	56

20. Aide à la modernisation de la médiathèque - Demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques. ....	56
DÉVELOPPEMENT URBAIN .....	57
21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.....	57
ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION.....	57
22. Journées de la Petite Enfance – Edition 2018 - « Parents et enfants du monde » .....	57
23. Attribution des bourses municipales de l'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2017-2018 - Dossiers complémentaires. ....	58
24. Demandes de subventions auprès des partenaires financeurs de la ville de Bayonne - Exercice 2018. ....	58
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS.....	58
25. Convention de gestion du site des barthes de l'Urdaïn à Bayonne.....	58
26. Muséum d'histoire naturelle – Demande de prêt d'un piège à ours auprès du musée de la chasse et de la nature. ....	60
27. Muséum d'histoire naturelle – Demande de prêt de spécimens auprès du muséum d'histoire naturelle de Toulouse. ....	61
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....	61
28. Tête de pont Henri Grenet rive gauche – Travaux d'aménagement paysagers – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté d'Agglomération Pays-Basque.....	61
EVENEMENTIEL ET ANIMATION .....	62
29. Partenariat des principaux événements bayonnais 2018 – Approbation du modèle de convention-type à intervenir.....	62
30. Marché de Noël – Remise exceptionnelle sur redevance d'occupation du domaine public. ....	63
FETES TRADITIONNELLES .....	64
31. Corso 2018 – Approbation de la convention-type de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et fixation du montant des prix attribués et acomptes.....	64
FONCIER .....	64
32. Régularisation foncière - Acquisition à la communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) d'une parcelle cadastrée AV 110 et cession au Département des Pyrénées-Atlantiques d'une parcelle cadastrée AV 112 aux abords du collège Albert Camus, situé avenue Harambillet .....	64
33. Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement Les Hauts de Saint-Hubert de terrains sis allée de Saint-Hubert et chemin de Trouillet.....	64

34.	Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement Le Hameau d'Arrousets de terrains sis rue des Padouans.....	65
35.	Cession à la Communauté d'agglomération Pays Basque d'un terrain non bâti cadastré AB 48 situé allée du Moulin de Saint-Bernard.....	65
36.	Convention de mise à disposition à l'association Euskaldun Buruak - Local sis 26, rue Sainte-Catherine .....	65
MARCHES PUBLICS.....		68
37.	Divers travaux d'impression – acquisition en groupement de commandes entre la ville de Bayonne et son CCAS – Signature de la convention de groupement de commandes – Lancement de la procédure de consultation des entreprises et signatures des accords cadres à marchés subséquents.....	68
38.	Fournitures de produits d'essuyage à usage unique – Acquisition en groupement de commande entre la ville de Bayonne et son CCAS – Signature de la convention de groupement de commandes – Lancement de la procédure de consultation des entreprises et signatures des accords cadres à bons de commandes.....	69
39.	Maintenance en garantie totale et mise aux normes des ascenseurs, monte charges et manches d'évacuation des établissements communaux– Avenant n°2 au marché n°15119 conclu avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs.....	70
40.	Fourniture de matériaux de voirie – Lot n° 8 - Emulsions de bitume pris chez le fournisseur – Accord-cadre conclu avec la société Adour Emulsions SNC - Avenant n° 1 : transfert du marché n° 17007 .....	70
41.	Acquisition, mise en service et maintenance de divers matériels pour les parkings de la Ville de Bayonne- Marchés conclus avec la société THALES - Avenants de transfert suite à une opération de fusion absorption .....	70
POLITIQUE DE LA VILLE .....		71
42.	Fonctionnement général du « 3 bis, Maison des habitants des hauts de Bayonne », sise 3 bis esplanade de Jouandin et approbation de la convention de mise à disposition-type du bureau n°1. ....	71
RESSOURCES HUMAINES .....		73
43.	Modification du tableau des effectifs.....	73
44.	Désignation d'un référent déontologue et laïcité – Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques.....	73
SPORTS.....		73
45.	Convention d'occupation des installations de tennis des fortifications Vauban, sises 2 avenue André Grimard au bénéfice de l'association Aviron Bayonnais omnisports .....	73

**M. le Maire :** J'ouvre la séance de ce conseil municipal en vous remerciant pour votre ponctualité. Je demande immédiatement à M. Boutonnet de bien vouloir faire l'appel des présents.

(Appel)

Merci cher collègue pour cet appel. Je voulais, avant même que nous commencions, selon l'usage, lorsqu'un siège au conseil municipal s'est libéré et qu'il est remplacé par un nouveau collègue, accueillir à cet instant, M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Larré. Elle est parmi nous, à côté de M<sup>me</sup> Julie Bensoussan. Elle a remplacé notre collègue, M<sup>me</sup> Florence Destin qui a présenté sa démission du conseil municipal au 31 décembre 2017. Et donc, conformément aux dispositions du code électoral, nous avons installé M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Larré qui devient conseillère municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Bien-sûr, c'est à la première séance du conseil municipal que formellement, cet exercice doit être effectué.

Je voudrais aussi dire tout le bien que nous avons pensé, les élus de la majorité et je sais aussi ceux de l'opposition, du travail fait par notre collègue Florence Destin. Elle est originaire de Grenoble. Elle était venue s'installer au Pays basque il y a un peu moins de dix ans, une huitaine d'années à peu près. Pour des raisons familiales, elle a décidé de repartir dans sa région natale, à Grenoble, où elle a d'ailleurs retrouvé déjà une activité professionnelle. Évidemment, je pense au travail qu'elle a fait pour nous dans les délégations qui étaient les siennes jusque-là. Délégations dont je vais vous parler, parce que bien entendu, le fait même qu'à cet instant nous devons remplacer M<sup>me</sup> Destin et accueillir M<sup>me</sup> Larré, il nous faut aussi parler des différentes délégations que M<sup>me</sup> Destin avait et, par la même occasion aussi parler des délégations que M. Etienne Boutonnet a depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, pas forcément liées au départ de M<sup>me</sup> Destin.

Ainsi, Martine Bisautou outre ses délégations relatives au développement durable et aux stratégies urbaines est aussi désormais en charge du dialogue citoyen. Du reste, c'est sous sa responsabilité que Florence Destin travaillait sur ce sujet. De la même manière, M<sup>me</sup> Sophie Castel va prendre la charge du muséum d'histoire naturelle. M<sup>me</sup> Castel est adjointe en charge du patrimoine et il s'agit toujours de patrimoine. M. Arcouet, qui est notre conseiller municipal délégué à l'environnement, aux espaces naturels, à la protection de la biodiversité – alors comprenez par-là que Serge Arcouet se trouve aussi « impacté » par la communautarisation, si on peut dire, de la régie des eaux et que donc la question se posait de savoir comment trouver l'articulation entre la ville et la communauté. Nous avons trouvé, enfin je l'espère, la cohérence dans sa délégation qui concerne les espaces naturels, la protection de la biodiversité. Il continuera à s'occuper de la question relative à l'eau et l'assainissement où il a d'ailleurs déjà des responsabilités au sein de la communauté d'agglomération. Enfin, Etienne Boutonnet, notre benjamin, est désormais notre conseiller municipal délégué aux coopérations internationales et européennes. Cette délégation-là était, jusqu'à la disparition de notre collègue Marie Hélène Chabaud-Nadin, exercée par cette dernière. Elle le faisait d'ailleurs avec beaucoup d'attention et même de passion. Etienne Boutonnet est désormais dans le champ de cette délégation.

C'est une information que je voulais donner au conseil municipal pour que vous puissiez en prendre bonne note.

### **Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 26 octobre et 14 décembre 2017.**

Je vous propose mes chers collègues, selon l'habitude aussi, d'approuver les procès-verbaux des séances des 26 octobre et 14 décembre. Je vous rappelle que nous avons du retard

dans l'élaboration des procès-verbaux. Nous avons externalisé cette prestation pour effectivement rattraper ce retard. Ceci explique le fait que nous soyons désormais à jour. Quand on veut aller plus vite, on peut faire des erreurs. Je vous signale une erreur matérielle qui a été constatée sur le procès-verbal de la séance du 26 octobre dernier, erreur que vous aviez soulignée, je ne sais pas qui d'entre vous, et qui a été modifiée, concernant la délibération n 64 portant sur la modification du tableau des effectifs où nous avions, à tort, indiqué le sens du vote d'untel ou untel. Cette rectification a été apportée pour qu'il y ait pas de problèmes. En dehors de cela, nous n'avons aucune autre observation qui n'ait été formulée sur ces deux procès-verbaux des deux séances passées.

Je vous propose, mes chers collègues, de procéder à la lecture des rapports. Comme à l'accoutumée, le premier rapport est relatif au compte rendu des décisions prises par le Maire.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

**M. le Maire :** En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 14 avril 2014 et du 20 octobre 2016 et détaillées en note explicative de synthèse.

Vous le savez, ce compte rendu est toujours discuté dans le cadre de la commission générale. M<sup>me</sup> Durruty, qui préside cette commission préparatoire générale, vous a demandé s'il y avait des observations. Je sais qu'il y a eu des questions. Je sais qu'il y a eu aussi des réponses. Je crois même que certaines réponses ont été faites par courrier ou par mail. En tout cas, veuillez m'indiquer si vous avez des observations sur ces décisions en séance publique.

Je vous rappelle que ceci ne donne pas lieu à vote. Si vous n'avez pas d'observations, nous pouvons poursuivre. Je vous propose de poursuivre les rapports.

### **2. Commissions municipales – Désignation modificative de leurs membres**

**M. le Maire :** Ceci est en relation avec ce que je viens d'indiquer s'agissant du départ de M<sup>me</sup> Destin. Je vous le dis rapidement, la démission de M<sup>me</sup> Florence Destin de son mandat, avec effet au 31 décembre 2017, et l'arrivée de M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Larré au sein du conseil municipal rendent nécessaire la modification des compositions actuelles des commissions municipales. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification des membres des commissions. D'abord, s'agissant de la commission municipale « Développement durable, stratégies urbaines, mobilités, urbanisme et habitat », M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Larré vient en remplacement de M<sup>me</sup> Florence Destin, et s'agissant de la commission municipale « Action éducative, solidarités », c'est M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Larré qui remplace M<sup>me</sup> Monia Belbaraka.

M. Etcheto sur ce rapport.

**M. Etcheto :** Merci M. le Maire. Très vite. Pas de problème évidemment. Nous aurons nous aussi, nous nous y sommes pris peut-être un petit peu tard, à demander des mises à jour suite aux remplacements que nous avons eus, notamment l'entrée au conseil d'André Artiaga et peut-être même Hervé Pallas, je ne sais plus. Tout n'avait pas été mis à jour dans nos participations aux diverses commissions. Il n'y a pas urgence. On y pensera pour...

**M. le Maire :** Prochaine séance ?

**M. Etcheto** : Oui voilà c'est ça pour la prochaine séance. Pas de problème.

**M. le Maire** : Difficile de le faire en séance, parce que....

**M. Etcheto** : Pas de problème.

**M. le Maire** : On m'avait signalé que vous aviez signalé cela en commission. Si vous en êtes d'accord, au prochain conseil municipal on régularise tout ça. Et donc nous attendons votre courrier. Merci. Sur ce point il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, parce qu'il y a une délibération là-dessus. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3. Commissions extramunicipales – Désignation modificative de leurs membres**

**M. le Maire** : Même chose. Là aussi, la démission de M<sup>me</sup> Destin de son mandat et l'arrivée de M<sup>me</sup> Larré au sein de notre conseil rendent nécessaires les modifications suivantes : Commission extramunicipale « Lutte contre les discriminations et égalité des droits », M<sup>me</sup> Larré remplacerait M<sup>me</sup> Destin et Commission extramunicipale « Dialogue citoyen », M<sup>me</sup> Bisauta remplace M<sup>me</sup> Florence Destin.

Tout ceci est la suite logique de ce que j'ai indiqué précédemment. Pas d'observation. Pas d'abstention. Pas de vote contre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Durruty, vous présentez maintenant le rapport n 4.

### **4. Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne – Désignation des membres.**

**M<sup>me</sup> Durruty** : Un rapport, M. le Maire, mes chers collègues, qui vient suite à un engagement que nous avons pris à différentes reprises lors de débats sur le commerce, de façon à proposer à nos oppositions de rentrer dans la composition de l'office de commerce. Et à l'occasion de la nomination et de l'élection de M<sup>me</sup> Meyzenc en qualité de présidente de l'office de tourisme, l'opportunité nous est créée de modifier les représentants de la Ville au sein de l'office de commerce et de l'artisanat de Bayonne et de proposer un poste de titulaire et un poste de suppléant à Bayonne Ville Ouverte et Baiona 2014. Sauf erreur je n'ai pas eu les noms, mais peut-être ont-ils été communiqués. Je ne sais pas.

**M. le Maire** : J'ai cru comprendre que M<sup>me</sup> Aragon serait titulaire. C'est ça ? M. Iriart pourrait être suppléant. Vous confirmez ?

**M. Iriart** : C'est cela.

**M<sup>me</sup> Durruty** : C'est ce que je pensais et c'est ce qui semblait logique par rapport aux engagements des uns et des autres. Simplement, j'ai bien noté aussi que M. Iriart nous a sollicités pour savoir si les suppléants pouvaient assister ; question qui sera posée en bureau de l'office de commerce puisque ce n'est pas prévu dans les statuts. Personnellement, je ne vois aucune contre-indication. Simplement par formalisme, on saisira l'office de commerce.

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

**M. Iriart** : Oui. Ça me concerne directement. Effectivement, à plusieurs reprises nous avons eu l'occasion de regretter que comme la question du commerce, et en particulier la question sensible du commerce de centre-ville, ne rentrait pas dans le cadre des différentes commissions, nous avons donc peu l'occasion de pouvoir travailler sur ces sujets. Votre proposition de nous intégrer au niveau de la délégation de l'office du commerce est pour nous très bienvenue. Cela nous donnera la possibilité de nous imprégner de cette problématique et d'y apporter aussi notre contribution. Merci.

**M. le Maire** : Merci M. Iriart. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération et de vous faire une petite déclaration juste derrière, qui a rapport avec le commerce. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre cette délibération, on a bien compris.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je voulais juste, parce que l'actualité le commande peut-être et que nous venons d'aborder une question relative au commerce, vous parler de cette actualité récente qui concerne les Galeries Lafayette. Vous avez lu dans la presse que 22 magasins Galeries Lafayette en France avaient été repris par un seul et même repreneur, un certain M. Oyahon, patron d'une financière immobilière bordelaise, et vous dire que nous avons été alertés, avec M<sup>me</sup> Durruty nous les avons reçus, par le personnel qui a bien sûr une inquiétude légitime. Il y a en gros une cinquantaine, un peu plus, de salariés des Galeries Lafayette à Bayonne. Mais en fait il y a une centaine d'agents dans les Galeries Lafayette puisque les cinquante autres dépendent de sociétés qui sont en franchise. Nous avons reçu les représentants des cinquante salariés pour entendre leurs questionnements, leur inquiétude, etc.

Sans doute savez-vous que lorsque nous avons affaire à des groupes, il existe des comités centraux d'entreprise (CCE) et que ce CCE s'est réuni le 6 février dernier. C'est à la suite de cette réunion qu'a été rendu public ce que je viens de vous dire, le nom du repreneur. Avant cela nous avons voulu, avec mes collègues, pouvoir nous rapprocher des responsables des Galeries Lafayette à Paris. Je me suis donc déplacé pour rencontrer M. Bron, numéro deux du groupe, et lui faire part de nos interrogations voire même de nos inquiétudes ; ajoutant même à cela le fait que si nous n'avions pas de garanties sur les conditions dans lesquelles les choses se dérouleraient, nous ne renoncerions pas à tous les pouvoirs, les droits et prérogatives que la puissance publique peut avoir qui sont de deux ordres : un le droit de préemption et deux de faire respecter les dispositions du plan d'urbanisme ou tout au moins du plan de sauvegarde qui a fixé la destination commerciale de cet ensemble immobilier.

Ceci a donc été signifié par mes soins de manière claire lors d'une rencontre que j'ai eue avec M. Olivier Bron le 24 janvier dernier. Il m'a en effet indiqué à ce moment-là que le 6 février se tiendrait le CCE, je viens de vous dire ce qui a été annoncé à ce comité central d'entreprise, et qu'en fonction du nom du repreneur, dont il ne pouvait pas me donner le nom, parce qu'il était réservé au personnel – c'est la règle – il reprendrait contact avec moi. Pour tout dire, le 6 février même, avant même qu'il rende public le nom du repreneur, il m'a appelé pour me dire qui était ce repreneur que personnellement je ne connaissais pas. Je ne le connais toujours pas sauf par ce que peuvent en dire les réseaux et en particulier le web. Mais en dehors de ça peu de choses. En fait, ce qui est important aujourd'hui et je voulais vous le dire, c'est que nous allons prendre contact avec cette personne, qui du reste a déjà essayé de m'appeler, parce que ce qui est important c'est de connaître le projet commercial de cette foncière immobilière, puisqu'il s'agit quand même d'une foncière immobilière. Donc, cette question est aujourd'hui en suspens.



J'ai vu dans la presse, comme vous-mêmes, que cet achat ou cette reprise n'inquiétait pas bien des maires dans lesquels se trouvent aussi des Galeries Lafayette. Je pense à mon collègue Jean Dionis du Séjour, maire d'Agen, et d'autres maires aussi, qui ne se sont pas posé les questions que je me pose et dont je m'ouvre à vous en cet instant. Il faut continuer à être vigilants. Nous aurons jusqu'au 6 mai, je vous donne la date, pour éventuellement faire connaître notre position. Jusqu'au 6 mai pour connaître les garanties qui peuvent être présentées. Jusqu'au 6 mai pour que l'acte de cession a priori puisse être signé, puisqu'encore une fois c'est un projet de reprise. Ce n'est pas l'acte de cession. Ensuite, il y a des délais de trois mois qui doivent être respectés et qui font que rien ne se passera avant le 6 mai.

Je voulais vous donner cette information non pas pour ajouter à l'inquiétude. Bien entendu, dans l'entretien que j'ai eu avec M. Bron j'ai eu une personne qui me donnait des tas d'assurances. Je suis bien placé pour savoir qu'il vaut mieux que les garanties soient formelles que verbales. Bien sûr, c'est à tout cela qu'il faut travailler. Nous y travaillons en nous faisant entourer de conseils en matière commerciale et en matière juridique. Nous sommes ici à cheval sur deux champs qui sont très différents, celui du commerce et celui du droit, du droit à la concurrence en particulier. Ces informations je voulais vous les donner, parce que le rapport m'autorisait à introduire cet élément. M<sup>me</sup> Durruty ?

**M<sup>me</sup> Durruty :** Simplement dire que nous avons aussi, lors des différentes rencontres que nous avons eues notamment avec le personnel, affirmé, exprimé notre attachement à ce qui était pour certains, les plus jeunes d'entre nous, les dames de France. Nous voyons encore cette enseigne à certains endroits du bâtiment. Considérant que dans le cadre de la stratégie du développement du commerce de centre-ville et de l'attractivité de notre centre-ville, nous avons toujours dit, affirmé et compté sur cette locomotive qui en plus a une attractivité forte, y compris pour les populations de tout le territoire et de l'intérieur du Pays basque. Parce qu'il y a un vrai attachement.

Alors il est vrai que nous rencontrons très régulièrement avec M<sup>me</sup> Meyzenc et M. le Maire depuis le début du mandat, le directeur, parce que l'intérêt et la statistique qui est capable de sortir de ce magasin nous a toujours permis de mieux piloter, de mieux nous projeter sur les performances de notre centre-ville. Ce que je veux dire c'est que ce magasin a toujours bien fonctionné. Ce n'est absolument pas une situation économique défavorable qui fait qu'aujourd'hui il est globalisé dans une transaction sur 22 magasins. Ce n'est pas le magasin de Bayonne. Nous pouvons même rajouter qu'au départ il y avait 16 magasins qui étaient concernés. Bayonne n'y figurait pas. Je dirais que dans la corbeille de la mariée ont été rajoutés six magasins supplémentaires, dont Bayonne, dont on peut imaginer que la présence a renforcé l'attractivité pour le preneur. Ce point de vente et de distribution est essentiel.

Dans un premier temps, vous l'avez lu dans la presse, c'est un contrat d'affiliation qui est proposé, qui est très proche d'un contrat de franchise. Cela veut dire que dans un premier temps, nous aurions une garantie de la poursuite de l'exploitation y compris de la marque Galeries Lafayette. Mais il vrai, comme M. le Maire l'a dit, qu'il faut aussi être particulièrement vigilants à ce que, dans l'avenir, l'exploitant pourra proposer de cette marque, parce que nous sommes un des rares sites, voir le seul site concerné, pour lequel il y a aussi un autre magasin des Galeries Lafayette qui reste la propriété de la famille et du Groupe Galeries Lafayette et qui est celui situé à sept kilomètres d'ici c'est-à-dire à Biarritz. C'est vrai que notre contexte est un peu différent de celui des autres magasins concernés. Merci.

**M. le Maire** : Merci. C'est une information. Si vous voulez bien-sûr intervenir, il n'y a pas de problème. M. Etcheto, vous avez la parole.

**M. Etcheto** : Merci. Très rapidement. Juste pour souligner que nous partageons tout à fait les préoccupations que vous venez de dire. Tout le monde le sait, M<sup>me</sup> Durruty vient de rappeler l'historique, c'est un élément moteur du commerce bayonnais. C'est aussi un élément du patrimoine commercial bayonnais. C'est aussi un élément du patrimoine bayonnais tout court, architectural et historique. C'est quand même un beau bâtiment art nouveau et qui, pas mal de Bayonnais ne le savent pas ou l'ont oublié, a été un établissement scolaire à l'origine. Un collège privé créé par les écoles chrétiennes à l'époque et qui s'inscrit dans une histoire importante de la Ville. Je crois qu'il est tout à fait légitime qu'à tous ces titres, la collectivité y soit évidemment très attentive.

**M. Ugalde** : Effectivement nous sommes là sur du patrimoine au sens pur du terme puisque nous sommes dans la grande mouvance des architectes art nouveau de l'époque. À l'époque on ne bâtissait pas un bâtiment comme celui-là sans se référer à la grande tradition architecturale au niveau national. Effectivement, il y a beaucoup de dimensions qu'il convient de regarder avec beaucoup d'attention.

**M. le Maire** : Merci.

**M<sup>me</sup> Castel** : Juste, en qualité d'adjointe au patrimoine, pour apporter effectivement des dernières précisions. Pour revenir sur les propos de M. Etcheto, fin 19<sup>e</sup> et jusqu'en 1905 il y avait effectivement, en lieu et place des Galeries Lafayette, le collège Saint-Bernard. À partir de 1924, en lieu et place d'un hôtel particulier appelé l'hôtel Saint-Martin, les frères Gomez l'ont transformé et rénové. Ils ont rehaussé cet ancien hôtel particulier pour le transformer en un lieu d'activités commerciales puisque c'était déjà, à ce moment-là, la vocation de la Ville. Avec une rénovation art déco et surtout une très belle verrière Mauméjean. Il est vrai que toute évolution au-delà de la fonction commerciale, toute évolution même sur le bâti devra être appréciée très prudemment et avec beaucoup de finesse.

**M. le Maire** : Il n'y avait que notre adjointe au patrimoine pour pouvoir donner des éléments complémentaires à ce qu'a dit M. Etcheto. Nous délibérons quand même sur ce rapport. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre cette délibération, on a bien compris. La délibération est adoptée.

Le rapport 5 est présenté par M. Aguerre.

## **5. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2018**

**M. Aguerre** : Merci. M. le Maire.

La Ville de Bayonne a adopté une démarche volontariste visant à réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, par la conduite de nombreuses actions telles que l'information et la sensibilisation des agents et des élus aux inégalités professionnelles, la protection des agents contre le harcèlement moral ou sexuel, la garantie d'égalité à l'embauche, à la mobilité et l'évolution de carrière, l'adaptation des locaux, des outils de travail qui devront être régulièrement évalués.

À la lecture de ce rapport, vous avez certainement constaté que, comme l'année dernière, nous sommes à égalité parfaite au sein du personnel municipal. Les femmes occupent majoritairement des postes de catégorie A et B. En revanche, elles sont minoritaires dans les emplois de direction puisque 90 % de ces postes sont occupés par des hommes. Nous avons certainement des efforts à faire à ce niveau-là. Vous avez aussi certainement constaté que certaines filières restent très genrées. Les filières socio-médicales, culturelles et administratives sont majoritairement féminines alors que les hommes sont largement majoritaires au sein des filières techniques, sportives, de la police. Ce constat est un fait culturel contre lequel il est difficile de lutter pour toute collectivité territoriale. Cela est certainement le résultat d'habitudes éducatives inscrites dans l'inconscient collectif depuis de nombreuses générations.

Quelques chiffres encourageants quand même. Les postes féminins augmentent de 1 % dans la filière technique et dans la filière sportive par rapport à 2016 ; de 3 % dans la filière police et de 9 % dans la filière sport. Peut-être aussi un signe de changement de mentalités, les temps partiels, majoritairement occupés par des femmes, ont baissé de 4 % par rapport à 2016. Nous verrons donc au fil des années si ces changements sont conjoncturels ou s'ils s'inscrivent durablement.

Fait marquant, mais non tellement satisfaisant malgré tout, le salaire minimum des femmes augmente, mais reste inférieur de 8 % à celui des hommes alors que cette différence était de 11 % en 2016. Nous avons quand même un progrès de 8 % concernant le salaire minimum. Cette différence s'explique essentiellement par le fait que les femmes sont peu représentées dans les postes de direction et sont majoritaires dans les filières dont les niveaux de rémunération sont moins élevés. Cela s'explique également par le fait que les primes, je vous cite l'exemple de la prime d'un policier municipal, sont plus avantageuses que les primes versées aux agents des filières culturelles et médicosociales, majoritairement féminines. En ce qui concerne ces primes, et, afin de mieux les harmoniser, la Ville, après en avoir délibéré, a mis en place un nouveau système depuis septembre 2017 qui se fait sous forme d'une transposition à coût quasi constant. Nous pourrions bien-sûr imaginer une harmonisation parfaite des filières et ça en tirant le montant des primes vers le haut, mais cela impliquerait de développer à ce jour une enveloppe budgétaire que notre collectivité ne pourrait pas assumer dans le contexte actuel.

En revanche, ce qui est certain au sein de notre collectivité, c'est qu'à grade égal, fonction égale, salaire égal. L'évolution de ce salaire médian, au fil des années, nous permettra d'évaluer l'efficacité de certaines mesures mises en place comme par exemple :

- La mixité de jurys de recrutement,
- Des fiches de poste qui excluent toute disposition pouvant être porteuse de discrimination liée au genre,
- Privilégier à compétences et qualifications comparables, l'embauche de femmes ou d'hommes dans les métiers comportant un déséquilibre important,
- Tendre vers l'égalité du nombre de promotions entre sexes,
- Favoriser les offres de formation pour les femmes les moins qualifiées,
- Accompagner les agents ayant des contraintes familiales susceptibles d'impacter leur carrière,
- Réduire, quand cela est possible, le nombre de postes à temps non complet,
- Et bien sûr la prévention des violences et du harcèlement sur les lieux de travail.

Voilà M. le Maire.

**M. le Maire** : Merci pour cette présentation exhaustive. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? M<sup>me</sup> Capdevielle.

**M<sup>me</sup> Capdevielle** : Juste un petit aspect. Il faut se féliciter, quand même, car c'est une loi récemment votée dans l'ancien monde qui permet aux collectivités... Je m'en félicite chaque année, car je trouve que c'est un bon texte qui permet, comme M. Aguerre l'a fait, d'avoir une vision assez globale et de voir l'évolution au fil des années. S'il y a un secteur où il y a probablement une grande inégalité, cela a été dit, je crois, par M. Aguerre à la fin de son propos, c'est la question du temps partiel subi. Là il y a une véritable inégalité et ce sont les femmes qui subissent ces temps partiels, là où elles aimeraient avoir un temps complet, notamment dans les secteurs dans lesquels elles sont. Regardons également et portons un effort là-dessus, puisque nous avons bien entendu que l'effort serait fait.

Lorsque sur un même poste il y a la possibilité de recruter une femme, regardons également pour toutes celles qui sont à temps partiel qui souhaitent pouvoir travailler à temps complet, les possibilités qu'il y a de changement et que ce ne soit pas toujours systématiquement à des femmes que l'on propose les temps partiels sous prétexte qu'elles ont des enfants, qu'elles vont en avoir, qu'elles en ont eu. Voilà. Dans l'inconscient collectif, le salaire d'une femme est toujours un salaire secondaire. C'est pour cela que sans scrupule, on le propose quasiment systématiquement toujours à des femmes et quasiment jamais à des hommes.

**M. le Maire** : M. Aguerre, ensuite M<sup>me</sup> Durruty.

**M. Aguerre** : Vous affirmez qu'on leur propose. Je ne peux pas vous le confirmer. Peut-être qu'elles le demandent aussi. C'est aussi peut-être lié à un fait culturel. Ce qui est certain c'est qu'il y a une information des agents, aussi bien auprès des hommes que des femmes, sur leurs droits liés la parentalité et l'accompagnement dans leurs choix en temps partiel ou congé parental. C'est évident. Cela est mis en place. Par contre, il y a un léger progrès par rapport à cela. Par rapport à 2016, 4 % de femmes en moins sont à temps partiel. Donc, 4 % en plus chez les hommes.

**M<sup>me</sup> Durruty** : Sur le point que vous évoquez M<sup>me</sup> Capdevielle, je voudrais préciser que depuis de nombreuses années nous nous sommes engagés auprès des organisations syndicales à faire, autant que nous le pouvons, des propositions d'heures complémentaires à nos agents, notamment des écoles, puisque le cas que vous évoquez concerne principalement nos agents des écoles et des crèches. Leur proposer des compléments de travail y compris sur des postes qui ne sont pas leur propre poste. Je ne vais pas vous affirmer que c'est fait à 100 % des agents. Mais le plus possible ça a été fait. Un certain nombre ont refusé aussi, parce que leurs organisations et leurs contraintes personnelles ne leur permettaient pas.

Mais quoi qu'il en soit je peux vous assurer que c'est un point sur lequel nous sommes attachés et auquel nous veillons. Une petite précision : l'évolution du salaire moyen des femmes qui s'est amélioré par rapport à l'année N-1 est liée au fait que nous avons l'an passé, et nous continuons cette année, une action très volontariste dans l'avancement de grade de nos agents. Je vous rappelle que 25 % des agents ont bénéficié d'un avancement l'an passé. Ce sera la même chose cette année. Et que, compte tenu des catégories majoritairement concernées, le personnel féminin a pu bénéficier davantage d'avancement de grade que les hommes, en tout cas sur la CAP de l'an dernier. Ce n'est pas satisfaisant en soi je le conçois, mais c'est déjà un point important.

**M. le Maire** : Merci. M. Iriart.

**M. Iriart :** Nous avons aussi eu de notre côté une lecture attentive du rapport qui est à l'ordre du jour du conseil municipal, de la même manière que nous l'avions fait en 2016 et en 2017. En fait il y a deux volets dans ce rapport : tous les indicateurs statistiques essentiellement ressources humaines qui permettent d'évaluer la manière dont les situations évoluent que ce soit en termes de rémunérations salariales ou de proportion d'hommes et de femmes en fonction des différentes fonctions. Ce qui est pratique, c'est que la forme est similaire d'une année sur l'autre. Cela permet effectivement de suivre les indicateurs.

Je ne reviens pas sur les évolutions en partie positives que vous avez signalées. En matière de traitement indiciaire, j'ai quand même observé que l'écart entre le traitement indiciaire des hommes et des femmes allait croissant sur les trois années. Encore une fois, on sait bien que cette situation RH est largement contrée par le cadre légal et que c'est très certainement au fil du temps et de nombreuses années que nous pourrions vraiment atteindre des objectifs plus ambitieux. En lisant attentivement le rapport, j'ai aussi noté, sur la partie rapport lui-même, c'est-à-dire indépendamment des indicateurs statistiques, qu'à quelques mots près ce rapport était exactement le même en 2016, en 2017 et en 2018. Je trouve cela plus surprenant, plus interpellant même puisque le rapport est une invitation du législateur qui invite l'ensemble des collectivités locales à faire le point sur la manière dont la situation évolue. C'est donc un rapport qui est censé, au-delà des éléments ressources humaines, interroger aussi les politiques publiques de la collectivité, de fixer des objectifs et l'évaluation que l'on fait une fois que ces objectifs sont atteints. C'est sûr que la similitude de rédaction sur les trois ans interpelle. Il me semble que c'est quelque chose qui devrait tout de même être pris en compte. Nous parlerons tout à l'heure du rapport sur les orientations budgétaires. Je crois qu'il ne viendrait à l'idée de personne d'imaginer que le rapport sur les orientations budgétaires soit le même trois années consécutivement. Je pense que la question financière est fondamentale. La question de l'égalité des hommes et des femmes l'est tout autant. Je crois que c'est peut-être un point sur lequel il serait important de se mobiliser. Encore une fois beaucoup de choses sont certainement faites. Mais est-ce que ce rapport annuel n'est pas l'occasion de les pointer ? De les donner à voir à l'ensemble de la collectivité ? De fixer aussi des objectifs ? La loi nous invite à cela. Je ne reprends pas la rédaction de l'arrêté ministériel, mais l'objectif du législateur était largement plus ambitieux. Je suis le premier à regretter lorsqu'une procédure administrative vient contraindre le fonctionnement de la collectivité sans apporter de plus-value. Mais sur cette question, si une contrainte réglementaire peut nous permettre collectivement d'avancer, je pense que c'est un bon exemple. Voilà, merci.

**M. le Maire :** Comme en termes élégants ces choses-là sont dites. Il n'a pas dit copié/collé, mais bon. Nous entendons ce que vous dites, M. Iriart. Il y a vraisemblablement des choses qui auraient pu être indiquées qui ne l'ont pas été. Et peut-être que M. Aguerre peut dire verbalement ce qui n'y est pas.

**M. Aguerre :** C'est vrai qu'il y a des similitudes dans les trois rapports. Cela fait trois ans que le rapport paraît.

**M. Iriart :** C'est le même.

**M. Aguerre :** Tout à fait, c'est le même. Je suis d'accord avec vous. Cela prouve quand même que les chiffres présentés vont dans le bon sens, sont le résultat d'actions mises en place depuis trois années au sein de la collectivité. Elles sont effectivement les mêmes. Évidemment la progression est lente, mais nous espérons qu'au fil du temps cela sera encore plus positif pour les années qui viennent.

**M. le Maire :** Merci M. Aguerre. Il y a M<sup>me</sup> Bisauta qui veut dire quelque chose.

**M<sup>me</sup> Bisauta** : La même chose que l'année dernière ou il y a deux ans, je ne m'en rappelle pas. On n'en sortira jamais, on sortira les kleenex tous les ans et je pense après notre mandat aussi, tant que nous n'entreprendrons pas une revalorisation des filières les plus largement féminines, tant que nous ne sortirons pas de cet échec-là au niveau national, qui a laissé les filières où il y a des compétences – je pense aux carrières médicosociales, petite enfance et scolaire. Comme elles étaient majoritairement occupées par des femmes, elles ont été historiquement moins payées à compétences égales, comme bac+3. Je connais certains métiers de très près. Tant que l'on ne revalorisera pas les filières où il y a des femmes, nous pourrons tous les ans faire à peu près le même constat ; parce que le rattrapage dans 100 ans je ne sais pas si l'on y sera arrivé. On ne sera pas là pour le voir. Ce mea-culpa annuel est aussi fatigant, parce que nous allons le refaire l'année prochaine. La vraie solution réside dans la prise en compte de métiers qualifiés ou moins qualifiés où il y a énormément de femmes. Il n'y a que comme ça que l'on sortira de l'ornière dans laquelle l'histoire nous a mise.

**M. le Maire** : Le passé syndical de M<sup>me</sup> Bisauta est pour beaucoup dans ses propos.

**M. Iriart** : Juste pour préciser. J'ai peut-être été trop élégant dans mon intervention, mais mon propos ne concernait pas le volet RH. Effectivement, je partage pleinement ce que tu dis. Cela renvoie à des problématiques qui dépassent largement la capacité à faire de la collectivité. Par contre la loi nous invite à interroger chaque année les politiques publiques de la municipalité, c'est-à-dire la politique culturelle, sportive, d'aménagement, etc. et donc voir de quelle manière ces politiques prennent en compte cette réalité. C'est essentiellement là-dessus, encore une fois en mesurant l'ambition d'organisation qu'il faudrait mettre en place pour y répondre. Est-ce que ce n'est pas un défi qu'il serait intéressant de relever, justement pour dépasser cette impuissance que l'on a à faire bouger les curseurs sur le seul volet RH ?

**M. le Maire** : Très juste à mon avis. M<sup>me</sup> Herrera-Landa.

**M<sup>me</sup> Herrera-Landa** : Juste pour répondre à M. Aguerre. Le mieux n'est pas l'ennemi du bien. Mais ce qui nous manque c'est la définition du bien que l'on se donne pour objectif. C'est-à-dire que tous les ans on peut dire que l'on a fait mieux que l'année dernière, mais avec le retard qui est à rattraper, on peut imaginer que les objectifs sont très loin. Donc, l'intérêt que l'on peut avoir dans une collectivité locale est que l'on peut attendre effectivement des mesures nationales. Mais nous avons quand même la chance d'avoir un périmètre d'intervention assez défini, sur lequel nous pouvons avoir des leviers de décision. Je partage la vision qui vient d'être évoquée c'est-à-dire que l'on pourrait peut-être se donner des objectifs systémiques c'est-à-dire qui relèvent de plusieurs aspects de la vie publique locale et avoir une approche qui ne soit pas strictement RH, puisque nous avons vu qu'il y a des domaines où les déficits vont être difficiles à rattraper dans l'immédiat. Mais il y a peut-être d'autres leviers sur lesquels nous pourrions intervenir, pour se définir un bien commun qui soit un peu plus optimiste.

**M. le Maire** : Très bien. Merci pour la qualité de vos interventions sur ce rapport qui méritait cette qualité-là. Il n'y a pas de vote. C'est un débat. Nous l'avons eu et je vous en remercie.

M. Arcouet, vous avez le rapport n° 6. Ce n'est pas pour vous faire souffrir, mais pour aller au bout de l'exercice.

## **6. Transfert de la compétence eau potable – Convention de prestations temporaires avec la communauté d'agglomération Pays Basque**

**M. Arcouet :** Mais je ne souffre pas M. le Maire. C'est la volonté de tout le monde. À la suite du transfert de la compétence eau potable, et, afin d'assurer la continuité du service public auprès des usagers, il est envisagé, pendant une période transitoire, que la CAPB bénéficie de la mise à disposition par la Ville de moyens humains et matériels, le temps d'établir une organisation pérenne et efficace des services d'eau et d'assainissement. À cette fin, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de gestion annexée à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. le Maire :** Très bien. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Bisauta vous présente le rapport suivant.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **7. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable – Adoption de la stratégie de développement durable de la ville de Bayonne.**

**M<sup>me</sup> Bisauta :** Un rapport qui revient tous les ans avant les orientations budgétaires, comme le prévoit la loi, et auquel on devrait répondre maintenant non plus sur la base du volontariat comme pendant des années, mais par obligation, parce que la ville a atteint, je pense, les 50 000 habitants.

**M. le Maire :** Oui.

**M<sup>me</sup> Bisauta :** Ce rapport vous est présenté avec le souci d'être en phase avec le nouveau cadre fixé par la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015/2020. La démarche se poursuit à travers l'élaboration d'un plan de développement durable (PDD). L'ambition du PDD bayonnais est de poursuivre et de renforcer la stratégie de développement durable de Bayonne vers une transition énergétique, écologique et vers une meilleure cohésion sociale. La réactualisation des enjeux réalisée en 2016 et le tour d'horizon des services cet automne ont permis de dégager les conditions de réussite pour redéployer une stratégie de développement durable, à l'horizon de la mandature et à plus long terme.

Les éléments qui suivent découlent de ce travail, et font apparaître plusieurs enjeux stratégiques majeurs pour la période 2018/2020. Il s'agit :

- D'une gouvernance coordonnée à différentes échelles,
- De la proximité,
- De l'anticipation et de l'accompagnement des mutations sociétales, pour une ville inclusive, solidaire, où le bien-être social est à la portée de tous,
- De la transition énergétique et écologique,
- D'une vision stratégique de la Ville, à moyen et long terme.
- 

Pour agir sur ces enjeux, la ville se fixe six grands objectifs pour la période 2018/2020 que vous avez eu en annexe :

1. Préserver et valoriser les ressources locales,

2. Favoriser l'innovation sociétale,
3. S'affirmer en tant que ville santé et bien-être,
4. S'investir fortement pour le bien-vivre ensemble,
5. Faire rayonner Bayonne, ville de culture, d'art et d'histoire,
6. Jouer un rôle actif de ville capitale au niveau régional et transfrontalier.

Pour agir sur ces six objectifs, la Ville s'organise en interne et en externe en ouvrant de grands champs de concertation. L'ancrage de l'action de la ville dans la transition écologique et énergétique pour parvenir à un projet de développement durable partagé, mobilisateur, efficace et intégré, nécessite d'engager une véritable dynamique territoriale qui repose sur l'implication des différents acteurs et des citoyens. Ainsi, et, afin de répondre à la demande grandissante des citoyens de pouvoir agir, un appel à idées sera lancé au cours du premier semestre 2018, sûrement en avril, mettant à contribution les citoyens pour renforcer les dynamiques collectives existantes et faire de Bayonne une ville durable et résiliente. Après en avoir débattu, il est demandé au conseil municipal d'approuver la stratégie de développement durable de la ville de Bayonne exposée ci-dessus.

**M. le Maire :** Merci pour cette présentation, pour cet important rapport. Y a-t-il des questions ?

**M. Iriart :** La délibération, importante, mérite, je pense, d'y consacrer quelques secondes supplémentaires. C'est le deuxième rapport que nous avons lu avec une grande attention. Il y avait des éléments nouveaux par contre sur celui-ci. Nous avons déjà largement approuvé le lancement de la procédure Agenda 21 et y compris son renouvellement. Là ça prend une forme différente que l'on appelle projet de développement durable, mais au final ça vise les mêmes objectifs dans le cadre peut-être d'une présentation un peu modifiée. Mais c'est bien le plus important. Sur le fond, je ne reviens pas sur les différents éléments. Nous avons pu mesurer, car c'était le point fort des agendas 21, que vous avez identifié, au-delà des orientations et des principes, des pistes concrètes et des actions à mener ; liste non exhaustive de ce que j'ai pu regarder dans le document. En tout cas nous y avons retrouvé certains points qui nous tiennent à cœur dont en particulier la promotion de la mobilité douce, des déplacements à vélo et des aménagements qui vont avec, la préservation du foncier pour l'agriculture en ville. J'ai vu que vous avez aussi intégré la réflexion relative au stationnement que l'on a initiée à l'occasion d'une commission précédente et qui viendra, je pense, s'insérer de façon opportune dans cette réflexion.

Je voulais signaler qu'au titre de l'orientation 5 « Faire rayonner Bayonne, ville de culture, d'art et d'histoire », nous y trouvons à la fois la réhabilitation de l'habitat du secteur historique, les efforts menés dans le cadre de la labellisation « ville d'art et d'histoire », le CIAP, la totalité des équipements culturels. Il me semble, au titre de la diversité linguistique et culturelle, qu'il aurait peut-être été bon de signaler le plan langue basque adopté au mois de juillet, puisque la diversité culturelle fait partie, de façon historique, des thématiques agenda 21. Je suppose que c'est un oubli, mais je pense qu'il serait bien de la positionner au niveau de tout ce que je viens de citer. Enfin, juste si vous pouviez nous dire comment vous pensez faire vivre ça. Tu parlais d'un appel à projets. De quelle manière nous aussi en tant qu'élus, même si nous sommes dans l'opposition, on peut participer ou contribuer aux différentes réflexions si le dispositif opérationnel a été précisé.

**M. le Maire :** M<sup>me</sup> Bisauta. Il n'y a pas d'autres questions *a priori*.



**M<sup>me</sup> Bisauta** : Pour répondre, il n'y a effectivement aucune difficulté pour ajouter le plan langue basque dans le document. Pour ce qui est de l'appel à idées, il sera lancé en avril. Il y a un planning assez contraint. L'idée est d'arriver à la fin de cette procédure, parce que nous allons probablement lancer l'appel à idées au cours d'un forum qui est en cours de réflexion. Après il y aura une temporalité pour donner les projets, des jurys qui seront mis en place. L'idée est d'avoir les lauréats de ces projets au début du mois d'octobre, puisqu'il y aura un événement très important à Bayonne qui est l'arrivée d'Alternatiba. Vous savez la place qu'Alternatiba a prise en Europe. On sait que leur premier tour est parti de Bayonne le 5 juin 2015 si je ne me trompe pas. Cette fois-ci, le tour va partir de Paris et arrivera à Bayonne le week-end du 6 et 7 octobre. C'est un événement très important qui réunira sans doute beaucoup de monde. Il vient cette année, car on s'attend à un rapport du GIEC qui sortira probablement en août, et qui sera encore plus alarmant que le précédent ce qui n'est pas une bonne nouvelle. C'est-à-dire que les deux degrés en fin de siècle seront un objectif probablement pas tenu.

L'association Alternatiba a donc pris la décision de relancer ce tour qui demande énormément de travail. L'idée de la Ville est non seulement d'être participante au niveau logistique et même la possibilité de l'organiser, mais aussi de coller des événements liés à son plan de développement durable. C'est arrivé. Donc, les lauréats seront décidés après toute une procédure et connus en octobre. Cela se fera dans le cadre d'un budget participatif. Nous reviendrons là-dessus avec M. le Maire dans les jours qui viennent. Tout n'est pas encore calé, mais l'idée est de faire surgir des initiatives intéressantes et de faire un choix parmi sans doute beaucoup de projets qui nous seront adressés. C'est une étape nouvelle dans la collaboration, la co-construction avec les habitants de cette ville, de sa transformation en ville durable et résiliente. C'est un palier supérieur et à travers le PDD quelque chose qui va s'inscrire dans les modes d'action de la ville. Nous aurons l'occasion d'y revenir en commission, une commission qui aura lieu, je pense, fin février début mars. On y reprendra, je pense, M. Iriart, la deuxième étape de la réflexion sur le stationnement comme nous nous y étions engagés.

**M. le Maire** : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions sur ce rapport, je demande à notre conseil de l'approuver. Des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Bisauta vous continuez.

#### **8. Installation d'une station relais de téléphonie mobile par FREE Mobile sur le site de l'église Saint-André – Signature de la convention d'occupation du domaine public**

**M<sup>me</sup> Bisauta** : L'opérateur FREE Mobile, à la recherche d'un point haut dans le secteur du Petit Bayonne, a sollicité la Ville quant à l'installation sur l'église Saint-André d'une station relais de téléphonie mobile, où est par ailleurs déjà implanté l'opérateur Bouygues Télécom. Respectant les différentes contraintes et exigences de la Ville, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande en approuvant les termes de la convention jointe à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire** : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous en arrivons au sujet financier et plus précisément aux orientations budgétaires pour l'exercice 2018, qui va vous être présenté par notre collègue Michel Soroste.

## FINANCES

### **9. Budget principal et budgets annexes – Orientations budgétaires pour l'exercice 2018.**

**M. Soroste :** M. le Maire, mes chers collègues. En préambule de mon propos introductif de ce jour, je souhaiterais rappeler ce que je disais ici même il y a trois ans au moment de vous présenter ces orientations budgétaires, ceci, afin de bien contextualiser les événements, les périodes, et de parfaitement remettre l'ensemble en perspective, tant les nouveautés sont nombreuses en cette année. Je disais alors que l'exercice auquel nous nous livrons était un exercice tout à fait exceptionnel dans le sens littéral du terme. Un exercice vraiment d'exception auquel aucune collectivité ni la nôtre ni aucune autre, n'avait jamais été confrontée. L'État, chacun le sait maintenant, a mis les collectivités au régime sec. Pouvait-on imaginer un seul instant aussi violente potion, aussi drastique régime minceur ? Non, bien évidemment.

L'État et le gouvernement d'alors ont pris une décision que personne n'avait jamais initiée : engager une baisse inimaginable et brutale des dotations de l'État. Pour la seule ville de Bayonne, je vous rappelle que cette perte financière représente 11 M€. Et ses effets continuent obligatoirement encore. Nous avons travaillé alors d'arrache-pied avec M. le Maire que je ne remercierai jamais assez de la confiance qui est la sienne pour avoir osé s'engager dans cet exercice sans précédent pour notre ville et pour avoir accepté de mettre – pardon pour cette expression triviale que j'avais employée, mais je l'aime – les mains dans le cambouis de la mécanique financière, afin de déposer le moteur et de lancer la reconstruction de celui-ci. Tous mes collègues et tous les services ont été d'un appui incommensurable pour faire face à cette situation brutale et inédite. La dernière commission des finances à laquelle vous avez tous assisté ou presque vous a montré, mes chers collègues, le fruit de ce travail exceptionnel. Et les résultats sont là. Jamais la situation financière de notre collectivité n'a été aussi bonne, j'y reviendrai dans un instant, tant les indicateurs, c'est de la technique pure, froide et chirurgicale et pas de l'incontinence verbale irresponsable – tant ces indicateurs sont favorables.

Trois ans plus tard, l'État souhaite inscrire ses relations avec les collectivités dans un autre cadre et c'est tant mieux. Aux vertueux, aux bons élèves les résultats. Et les nouveautés sont légion. Nous entrons dans un nouveau temps, sauf pour un point : la fiscalité et les impôts. Pour la neuvième année consécutive, je dis bien neuf, les impôts n'augmenteront pas à Bayonne. L'engagement de la municipalité reste malgré tout celui de la stabilité fiscale des contribuables bayonnais. Avec une non-augmentation des taux d'imposition en 2018, l'État souhaite donc inscrire ses relations avec nos communes dans un autre cadre. C'est une grande nouveauté.

Après une période de trois à quatre ans caractérisée par une baisse continue et extrêmement importante des dotations je l'ai dit tout à l'heure, 2018 marque un tournant historique dans l'élaboration des budgets des collectivités locales avec l'apparition d'une forme de pilotage de leurs dépenses et de leur endettement par l'État. Le gouvernement écarte désormais, à ce jour, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques sous cette forme. Le concours de l'État devrait donc rester stable. À l'heure où je vous parle, il est prévu qu'il reste stable pour la période 2018 à 2022. C'est donc un vrai changement, un tournant stratégique dans les relations entre l'État et nos collectivités territoriales que nous représentons. Ajoutons également qu'outre l'habituelle Loi de finances

ordinaire, la nouvelle loi de programmation des finances publiques pour la période 2018 à 2022 détermine les objectifs à atteindre non seulement pour les finances de l'État, mais aussi pour celles des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale et fixe également le cadre normatif dans lequel ces dernières devront s'inscrire. Par ailleurs, conséquence de la loi NOTRe, des évolutions budgétaires spécifiques continueront à traduire la mise en œuvre de nouveaux transferts de compétences entre la commune et notre communauté d'agglomération Pays basque.

Afin d'appréhender au mieux les conditions d'élaboration du budget primitif, le rapport des orientations budgétaires qui vous est présenté doit désormais permettre au conseil municipal :

- D'être informé de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'État pour le secteur public local,
- De prendre connaissance de la situation financière de la ville,
- D'avoir une première approche des équilibres budgétaires envisagés,
- De connaître l'évolution attendue des grands postes des recettes et des dépenses.

Il doit également vous exposer les engagements pluriannuels envisagés et vous éclairer sur la structure et la gestion de la dette. Vous voyez que cette nouvelle loi donne des objectifs d'information extrêmement larges et que je trouve personnellement tout à fait pertinents et normaux. En application de la loi NOTRe, ce rapport comporte également, pour les villes de plus de 10 000 habitants, un certain nombre d'informations relatives à la gestion des ressources humaines, dont la structure et l'évolution prévisionnelles de ses effectifs.

Chaque année, le parlement vote la Loi de finances à l'automne, mais il n'existe qu'une loi de programmation des finances publiques que tous les deux à trois ans. Celle qui a été votée en décembre 2017, pour la période 2018 à 2022, et publiée au journal officiel le 23 janvier 2018 après validation par le Conseil constitutionnel, constitue la cinquième du genre depuis que la réforme constitutionnelle de 2008 a instauré cette pratique. Sa singularité ne repose pas sur sa durée, mais principalement sur son caractère coercitif inédit pour les collectivités territoriales, bien que son contenu ait été adouci au fil de la discussion parlementaire. Le texte trouve ses origines dans la situation de notre pays que vous connaissez tous, au regard des règles de l'Union européenne en matière de déficit et de dette publics, celui-ci ayant déclaré un déficit excessif supérieur à 3 % du PIB douze fois sur les 15 dernières années. Vous savez que nous sommes un des mauvais élèves de l'Union européenne à ce titre. Contrairement à ses prédécesseurs, le nouveau président de la République n'entend pas solliciter de la Commission européenne un énième report de la date d'application pour la France des critères de Maastricht. Donc, la nouvelle loi 2018/2022 fixe trois objectifs majeurs qui nous impactent vous allez le voir, destinés à faire contribuer les collectivités territoriales et leurs groupements à l'effort de réduction du déficit public national et de maîtrise de la dépense publique en vue de concrétiser les évolutions présentées auparavant et de dégager les excédents à même de compenser l'essentiel du déficit de l'État.

Premier objectif : la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La croissance des dépenses réelles de fonctionnement est plafonnée à 1,2 % par an en valeur (inflation comprise) et à périmètre constant, le taux pouvant être augmenté ou réduit sur la base de trois critères, chacun permettant une modulation maximale de +/- 0,15 %. Les critères sont :

- La croissance démographique entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Notre ville, sur ce critère a une progression assez spectaculaire,
- Le niveau de revenu moyen par habitant. Je vous rappelle que le revenu moyen de notre commune est 44<sup>e</sup> sur 158 dans la nouvelle communauté d'agglomération Pays basque,
- Les efforts de gestion déjà réalisés entre 2014 et 2016.

Deuxième objectif fixé par la loi : le désendettement.

Le troisième objectif est la capacité de désendettement. La prévention des risques de surendettement est renforcée, la loi prescrivant un plafond de la capacité de désendettement – je rappelle, c'est la dette rapportée à l'autofinancement brut annuel. Ce rapport est plafonné par la loi jusqu'à 12 ans. Je vous rappelle que jusqu'à 12 ans, cela pouvait être considéré comme acceptable et qu'au-delà de 12 ans cela devenait une zone très dangereuse. Au-delà de 15 ans, cela devenait une zone pratiquement interdite. La loi a fixé dans le marbre 12 ans maxi.

L'article 29 de cette loi définit le mécanisme que le gouvernement, et donc le parlement, a mis en œuvre, afin de décliner ces objectifs collectifs au niveau de chaque commune. Et là, un élément qui est tout nouveau en ce qui nous concerne, c'est ce que l'État a appelé la contractualisation entre l'État et les collectivités. La cible a été, à mon avis, bien faite. C'est-à-dire que pour ne pas concerner l'ensemble des 36 000 communes de France qui sont de tailles et de finances extrêmement variées et diverses, la cible a été faite sur les collectivités qui dépensent 75 % de l'ensemble des dépenses nationales. Ces collectivités sont au nombre de 322 et nous en faisons partie puisque le critère est de plus 60 M€. Nous faisons donc partie des 322 collectivités nationales concernées par la contractualisation qu'il faudra que nous passions avec l'État pour respecter cet objectif national. Le contrat qu'il faudra conclure avec l'État, au plus tard avant la fin du premier semestre 2018 et après approbation de l'organe délibérant, portera sur les années 2018 à 2020 et définira la trajectoire financière assignée à la collectivité pour cette période.

Il convient à ce stade d'indiquer que cette contractualisation revêt un caractère volontaire. Les collectivités qui ne voudraient pas conclure un tel contrat se verront notifier d'office leur trajectoire financière par M. le Préfet. Nous ne prévoyons pas de ne pas contractualiser. M. le Maire, je crois que nous allons faire partie de ceux qui vont aller discuter et ne pas se laisser imposer une contrainte. Ce nouveau dispositif s'accompagne ensuite d'un contrôle annuel de l'exécution du contrat sur la base des comptes de gestion, débouchant sur l'application d'une procédure de bonus ou malus. Vous voyez que c'est un système beaucoup plus ferme et beaucoup plus élaboré et bien ciblé que les simples réductions drastiques de dotation que nous avons connu par le passé. Le respect de la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement donnera accès à une majoration du taux de subventions pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local, sans plus de précisions quant à l'enveloppe dévolue à ce mécanisme. Il y aura donc un système de récompense pour les bons élèves ou les élèves qui auront respecté le contrat. À l'inverse, il y aura des pénalités si l'on ne respecte pas le contrat. La Loi de finances pour 2018 entérine la stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Nous n'aurons donc plus les baisses de dotation que nous avons connues dans le passé. Nous avons des certitudes de garder la dotation actuelle pour les années à venir sous réserve que l'on respecte le contrat. Avec en son sein une nouvelle augmentation des enveloppes destinées à la péréquation. Ainsi, après un abondement de 180 M€ en 2017, la dotation de solidarité urbaine (DSU) dont nous bénéficions voit ses crédits accrus de 110 M€ au niveau national, ce qui sera favorable pour notre commune. Nous devrions percevoir davantage de DSU pour les trois années de notre contrat.

Autre élément nouveau dont nous avons beaucoup parlé, la réforme de la taxe d'habitation. Mesure phare du programme présidentiel, le dispositif réformant la perception de la taxe d'habitation est défini par l'article 5 de la Loi de finances pour 2018. Pour l'instant, la loi s'en tient au seul dégrèvement progressif sur 3 ans, à savoir 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020 pour les bénéficiaires, c'est-à-dire les cotisations de taxe d'habitation pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur annuellement à 27 000 €

pour une personne seule, 43 000 € pour un couple, majoré de 6 000 € par demi-part supplémentaire. Au terme de la réforme, je vous rappelle qu'au niveau national il a été prévu que 80 % des contribuables assujettis n'acquitteraient plus du tout de taxe d'habitation dans trois ans. Pour Bayonne, je ne vais pas vous surprendre en vous disant que nous, vraisemblablement d'après les éléments que nous possédons aujourd'hui, nous serons plus près des 85 % que des 80 %. Donc, cette réforme impacte beaucoup nos concitoyens, au regard des projections que nous avons faites en fonction des revenus. Je vous rappelle également que la taxe d'habitation pour la commune annuellement représente un montant global de 17 M€. Ce qui veut dire que dans trois ans, 85 % de 17 M€ vous voyez l'impact que cela peut faire. Mais c'est l'État qui nous remboursera à l'euro près ce montant-là. Comme j'avais dit déjà à une question qui m'avait été posée : je ne voyais pas comment supprimer 17 M€ annuellement. C'était tout simplement impensable. Donc, l'État va nous compenser, mais à terme, dans trois ans, 85 % des Bayonnais ne paieront plus la taxe d'habitation. Donc, dans trois ans ça fera à peu près 17 M€ que nos concitoyens auront le plaisir de dépenser notamment dans notre commerce plutôt que de le verser à l'État au niveau national. 17 M€ qui seront autant de pouvoir d'achat direct pour les Bayonnais et les Bayonnaises je viens de le dire et qui, on peut le penser, seront réinjectés peu ou prou dans l'économie locale. C'est donc une mesure extrêmement importante à la fois pour le citoyen contribuable et pour le moteur économique de notre territoire. Je rappelle à l'occasion que si nous nous sommes à 85 %, je sais qu'il y a déjà des communes environnantes dans notre agglomération qui sont à l'inverse à 10 %. Vous voyez l'hétérogénéité de notre territoire.

S'agissant d'un dispositif de dégrèvement, l'État se substituera purement et simplement au contribuable, je viens de le dire, pour acquitter la cotisation à leur place. Les collectivités restent donc assurées de percevoir la croissance du produit résultant de l'évolution des bases taxables (revalorisation des bases et augmentation du nombre de logements), le calcul s'effectuant sur la base des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Concernant maintenant l'exécution budgétaire 2017, je m'excuse d'avoir été un peu long sur la présentation, vous avez vu qu'il y a beaucoup de textes nouveaux cette année et qui nous impactent très directement. Pour la section de fonctionnement, il est nécessaire de préciser que les montants indiqués correspondent à des projections établies avant la clôture définitive des comptes 2017. Le total des recettes de gestion devrait représenter globalement 69,5 M€, soit un montant supérieur aux prévisions budgétaires fixées à 68,5 M€. C'est également supérieur à ce que nous avons réalisé en 2016 (69 M€). L'érosion des recettes constatée sur les exercices précédents est stoppée, notamment de par la bonne progression des recettes fiscales liée au dynamisme du marché immobilier et à l'augmentation démographique que je mentionnais tout à l'heure. Vous avez vu que dans notre ville, la population croît. Je crois que nous arrivons à 51 000 en nombre d'habitants. Cela se retrouve donc évidemment dans notre budget exécuté. Il convient également de rappeler que la création de la CAPB au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aura eu une incidence très bénéfique pour la ville en matière financière comme je l'ai déjà dit, notamment avec la suppression de la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) dont nous avons déjà parlé. Il représentait pour nous, je vous le rappelle, je parle de tête, mais en 2012 c'était à peu près 50 k€ à l'année pour la Ville. Nous sommes arrivés à près de 600 k€, ce qui est considérable. Le mécanisme faisait que l'on était obligé de le payer, parce que ça tenait compte des revenus, le système tenait compte des revenus des partenaires de l'agglomération. À l'époque nous avions des partenaires très riches. Donc, nous étions tirés vers le haut et c'est pour ça que nous payions. Avoir 158 communes dans la nouvelle agglomération nous fait au contraire baisser collectivement ce qui fait que nous n'avons plus de FPIC à donner. Pour nous, cela fait l'impact immédiat d'une économie de 562 k€ par an. C'est également très significatif.

Pour les dépenses de fonctionnement, le taux de réalisation prévisionnel de l'exécution budgétaire est de 97 %. Conformément à l'orientation arrêtée lors du vote du BP 2017, l'évolution des dépenses courantes est maîtrisée, avec une légère diminution en valeur de 0,1 % par rapport au compte administratif de 2016. Donc, baisse des dépenses dans la réalité, augmentation des recettes. La rigueur de gestion que nous avons impulsée, conjuguée à la progression des recettes de fonctionnement, permet d'améliorer significativement la différence c'est-à-dire la capacité d'autofinancement brute, qui devrait retrouver le niveau des années 2014 et 2015 et représenter au moins 8,8 M€ contre 8,4 M€ en 2016. Je pense même avec les derniers éléments, que nous devrions peut-être être tout près de 9.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à 16,5 M€ contre 13,9 M€ en 2016, avec des taux de mandatement de 55 % et des taux d'engagement des investissements de 94 %. En ce qui concerne l'endettement de la Ville, élément important bien sûr, il est bien orienté d'une année sur l'autre avec un encours qui, au 31 décembre 2017, s'élève à 58,9 M€. En termes de répartition de la dette, la stratégie vise prioritairement à sécuriser l'encours avec 59 % de taux fixes, tout en conservant une part significative de taux variables, soit 41 %, pour continuer à tirer parti tant que l'on peut de la situation très favorable des taux courts de référence. Mais les derniers événements de ce début de semaine m'amènent à penser que ce temps béni risque d'être un peu plus court que ce que nous pouvions penser il y a encore quelques mois. Quelques secousses donnent à penser que les taux devraient peut-être remonter. Il est rappelé que la dette de la ville de Bayonne ne comporte aucun emprunt « toxique ». Tous les emprunts contractés sont classés « 1 A » au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire présentant le risque financier le plus faible.

La conjugaison de la stabilité de l'endettement et du maintien d'un bon niveau d'autofinancement se traduit inévitablement par un ratio de désendettement qui repassera sous les 7 ans, proche de celui constaté fin 2015 à 6,7 ans. Je vous rappelle que la loi fixe maintenant le plafond à 12. Nous sommes très loin de 12 heureusement, mais nous sommes en dessous de 7 à fin 2017. Ce ratio consacre les efforts de gestion réalisés depuis le début du mandat et illustre une situation budgétaire particulièrement satisfaisante à ce jour, en dépit de la trajectoire très négative des concours de l'État que nous avons dû subir.

Je veux remercier très sincèrement tous nos services, au premier rang desquels évidemment le service des finances et du contrôle de gestion qui nous voient souvent, et leur dire tout mon soutien et celui de M. le Maire dans le travail exceptionnel qu'ils réalisent au quotidien pour nous permettre d'atteindre ensemble tous ces bons résultats. Nous avons défini pour la première fois en début de mandat une vraie stratégie financière sur plusieurs années, une stratégie en permanence réactualisée où l'improvisation et l'amateurisme n'ont pas de place. Nous portons tous ensemble des investissements extrêmement importants qui vont permettre de transformer notre chère ville de Bayonne. Je vous rappelle les investissements dont on parle :

- Le pont Saint-Esprit. Notre ville n'a pas touché son pont pour faire des réfections depuis des dizaines et des dizaines d'années, c'est pratiquement terminé, je crois,
- 12 M€ pour les écoles,
- Les aménagements urbains extrêmement importants que tout le monde voit dans la ville, des Hauts de Bayonne en passant dans le quartier Saint-Esprit et les bords de l'Adour et le centre-ville,
- Un musée Bonnat-Helleu dont on va parler, rénové, agrandi et qui doit être le fer de lance de l'activité culturelle et patrimoniale de notre Ville au côté du musée basque et du DIDAM,
- Des équipements sportifs qui ont été modernisés. Créer, je pense, par exemple pour 3 M€ les derniers aménagements du site de la Floride, la création de nouveaux

- terrains près du stade Didier Deschamps ou encore la réalisation de travaux d'amélioration des conditions d'accueil de la piscine Lauga,
- Une médiathèque ensuite totalement repensée et rénovée, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, la construction de la maison de quartier du Séqué et l'aménagement de ses abords.

Autrement dit, tout ce programme qu'il est bon de rappeler vu l'importance financière qu'il comporte est supporté jusqu'à maintenant, depuis le début du mandat sans difficulté. Autant d'investissements qui demandent une gestion financière réfléchie et ajustée avec dans un premier temps une contraction recherchée de l'endettement dégageant ainsi des marges fort importantes pour pouvoir, le moment venu, et nous allons y entrer de pleins pieds, financer sans risque aucun tous ces beaux et magnifiques investissements. Je rappelle que personnellement, j'avais dit il y a 11 ans qu'à mon avis il ne fallait pas dépasser 70 M€ d'encours de dettes. Nous sommes montés autour de 68 M€ si ma mémoire est bonne, mais nous sommes descendus, je vous l'ai dit, à 58 M€. Nous avons la marge que nous avons souhaitée pour financer les investissements lourds qui sont ici présents ou préparés. Avec des niveaux, pour les financements extérieurs, tout à fait exceptionnels dans la période que nous vivons. À ce jour, nous avons plus de 13 M€ de financements extérieurs que nous avons acquis.

Quel cadre général pour les prochains budgets ? La préparation des prochains budgets s'inscrit tout d'abord dans le cadre général fixé par notre équipe municipale pour le mandat :

- Réalisation du plan pluriannuel d'investissement régulièrement actualisé,
- Maintien d'une bonne situation financière avec des objectifs clairement exprimés. Je viens de le dire : plafond d'endettement de 70 M€ et autofinancement brut au moins égal au remboursement du capital de la dette, de manière à conserver un ratio de solvabilité ne dépassant pas la limite légale des 12 ans,
- Stabilisation de la pression fiscale, ce qui signifie que les équilibres financiers doivent être obtenus idéalement sans accroissement des taux d'imposition.

Toutefois, au moment où le débat d'orientations budgétaires est organisé, plusieurs inconnues majeures subsistent pour Bayonne : de quelles marges de manœuvre disposera M. le Préfet quand nous irons le voir pour passer le contrat ? Personne ne le sait. Moi non plus. Nous attendons de le rencontrer pour savoir quelles marges de manœuvre réelles il aura pour chaque collectivité qu'il aura en face. Faute de visibilité suffisante sur ces points, la « feuille de route » budgétaire a été établie avec la prudence qui s'impose, en faisant porter les ajustements nécessaires sur les dépenses de fonctionnement, sans pour autant se départir des objectifs tracés dans le programme porté par la municipalité.

Pour la fiscalité locale directe, taxe d'habitation et taxe foncière, l'engagement de la municipalité reste celui de la stabilité pour les contribuables bayonnais, avec une non-augmentation des taux d'imposition en 2018, je le rappelle, pour la neuvième année consécutive. Je pense d'ailleurs qu'il n'y a pas beaucoup de collectivités de notre taille qui ont un taux stable depuis 9 ans. Sur la base de ces projections et en retenant comme hypothèse une relative stabilité des autres ressources, le montant des recettes de gestion devrait dépasser sensiblement 69 M€ au budget primitif 2018 soit un niveau supérieur à celui du BP 2017 qui je vous le rappelle, avait prévu 68,2 M€. Nous avons fait 69,5 M€.

Pour les autres postes de dépenses de fonctionnement, deux grands objectifs suivants ont été fixés :

- La stabilité des crédits d'intervention des services sur la base du budget primitif 2017, les arbitrages s'effectuant au regard des missions jugées prioritaires et des dépenses incompressibles dues au dimensionnement du patrimoine communal,

- Le maintien de l'enveloppement budgétaire relative aux contributions et aux subventions au secteur associatif, la démarche de critérisation permettant de proposer des ajustements entre tous les bénéficiaires.

Ces objectifs devront permettre à la commune de conserver en 2018 une capacité d'autofinancement brute au moins égale au remboursement du capital de la dette, ce capital de la dette que nous projetons à environ 6,6 M€ contre 6,1 en 2017. Ainsi, la Ville contribuera à respecter l'un des grands équilibres retenus pour qualifier sa situation financière.

Voilà, M. le Maire et mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en ouverture de ces orientations budgétaires. Nous avons pris à nouveau, vous le voyez bien, cet exercice avec vraiment beaucoup de sérieux. Le format actuel n'a rien à voir avec ce que nous faisons par le passé. Prospective, adaptation, vision, stratégie, grande ambition pour la ville de Bayonne, voilà ce que nous avons défini avec M. le Maire comme cadre. Je veux remercier à nouveau et très sincèrement tous mes collègues élus ici présents et les absents, et tous nos services auxquels je veux rendre hommage pour leurs très grandes compétences et leur disponibilité permanente. Je rappelle toujours que ces chiffres que j'ai le plaisir de vous présenter sont le résultat de tout l'ensemble des activités qui sont menées par notre collectivité. Tous les partenaires en sont également les auteurs chacun à sa place. Je ne suis ici que pour rendre compte du résultat collectif. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire :** Merci M. Soroste. Les demandes de parole viennent de chez vous, M. Etcheto et ensuite M. Iriart. C'est ça ? M. Etcheto, vous avez la parole.

**M. Etcheto :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues Je me joindrai d'abord, comme c'est de coutume, mais c'est une coutume qui n'est pas de pure forme pour Michel Soroste, pour remercier les services de leur travail et particulièrement M. Foulon et M. Lassalle et leurs équipes pour mettre à notre disposition les documents et les documents d'appui annexes qui nous ont été fournis et qui nous aident bien-sûr à prendre connaissance et à analyser nous-mêmes ce document d'orientations budgétaires.

Je n'avais pas tout à fait prévu, je voulais en venir tout de suite à l'essentiel, je n'avais pas prévu de trop parler du contexte, mais cela m'a quand même chatouillé puisque j'ai vu Michel Soroste qui se muait en un professeur Pangloss pratiquement du macronisme. Mais de manière un petit peu curieuse, je n'ai pas tout saisi. Il y a une espèce de, enfin c'est sans doute la dictature du « en même temps » qui gagne ici aussi les rangs bayonnais, puisque d'un côté on entend, cher Michel, dénoncer le rôle de l'État, parler d'un dispositif avec un caractère coercitif inédit, je parle pour le dispositif de rapport désormais mis en place par l'État avec la dernière loi de programmation des finances publiques et les collectivités locales ; et puis de l'autre côté un certain irénisme que finalement ces coupes sombres vous iraient mieux que les précédentes. Je n'avais pas prévu, moi, de parler de tout ça, parce que pour tout dire, cette politique, et cela a été évoqué, cette politique de désengagement de l'État, on va l'appeler comme ça, vis-à-vis des finances des collectivités locales, est ancienne. Nous pourrions avoir des appréciations. Je trouve qu'elle a été en effet excessive, mais il faut reconnaître quand même qu'elle a été partagée par la plupart des gouvernements qui se sont succédés, je dirais les trois tendances politiques successives qui se sont succédées aux responsabilités. Ce qui nous évitera peut-être ce petit jeu qui consistait « à toi à moi » à se tenir par la barbichette et à se faire ce genre de reproches sur lesquels je crois que sur les trois derniers quinquennats, je compte celui en cours, la continuité, cela a été rappelé d'ailleurs, est la même.



Je voudrais quand même introduire une sacrée nuance que tu as donnée quand même un petit peu à la fin. Quand même franchement, ce dispositif nouveau que l'on voit là, moi j'attends de voir, parce que, vous avez fini par le reconnaître et c'est ce qu'il faut retenir, la visibilité, franchement elle n'est pas du tout claire. Elle n'est pas du tout claire sur des points majeurs. Le dispositif de contractualisation, son principe, la manière dont il va s'appliquer. Aujourd'hui on n'en sait vraiment pas grand-chose. Et les interrogations que vous avez là, c'est d'ailleurs de nature à nous inquiéter ; à vous demander déjà quelles marges de manœuvre auront les préfets et le préfet vis-à-vis du cas de Bayonne. Je trouve la démarche un peu inquiétante.

La deuxième chose est quand même la question de la taxe d'habitation. Là aussi j'entends que l'on rend hommage. Finalement c'est ça, Emmanuel Macron viendrait tenir les promesses que vous n'avez pas su tenir vous, la majorité municipale, vos promesses municipales de 2014 en supprimant la taxe d'habitation. On conçoit bien qu'il vous ferait un beau cadeau, mais il ne faut pas rêver. Pour l'instant, on ne sait pas grand-chose des mécanismes de compensation et ça a déjà été annoncé, on ne vit pas quand même pas au pays des Bisounours ; que bien entendu, il y aura une fiscalité, cela a été annoncé au niveau gouvernemental, il y aura des fiscalités de remplacement. On ne va pas créer, faire apparaître comme ça, faire tomber du ciel une manne de 15 Mds € je crois. Cette question va aussi poser des problèmes au niveau des communes, au niveau de Bayonne. Comment en effet seront-ils compensés précisément, et l'on sait que ce sera à l'euro près que sur la première année... Oui, enfin derrière, les dispositifs sont beaucoup plus complexes que ça. Honnêtement aujourd'hui on n'y voit pas clair. Je pense que tout ça mériterait, plutôt que de penser que l'on vit désormais dans le meilleur des mondes fiscaux ou budgétaires possibles, que l'on soit beaucoup plus prudents sur la question.

J'en viendrai maintenant plus précisément à l'aspect bayonnais de cette problématique. Alors M. le Maire, mes chers collègues, ce sont les quatrième orientations budgétaires que vous nous présentez. Et cette fois-ci, force est de constater que vous franchissez un palier des plus inquiétant dans votre entreprise d'abaissement de la Ville. Vous voulez nous amener au bord du gouffre, avec une légèreté dissimulée, on en parlera, camouflée sous de bonnes nouvelles. Mais bon on a l'habitude de ces discours en trompe-l'œil que vous nous faites à chaque occasion et je ne parle pas que des discours budgétaires. Vous nous proposez, au bord de ce gouffre, rien de moins que de faire un grand pas en avant. Alors je ne vais pas m'étendre sur la partie fonctionnement, non pas qu'elle ne mérite pas appréciation et discussion. Nous allons dire un petit mot.

Les dispositions de la loi de programmation des finances publiques et d'autres mesures introduisent en effet des conditions nouvelles qui ne sont pas sans conséquence sur nos finances locales et sans incertitude non plus. Mais disons que la section de fonctionnement du budget s'inscrit plutôt, de manière générale, dans une forme de continuité qui n'appelle pas de commentaires radicalement différents de ceux des autres exercices. J'en formulerai quand même au passage, un. Au moment où l'on demande à tous les services de mesurer et d'optimiser leurs dépenses compte tenu de la raréfaction des deniers de la collectivité, quelle indécence à voir la débauche d'argent et de moyens publics, M. le Maire, que vous mettez au service de votre propre communication et de votre politique de prestige personnel. Rien que la facture de votre tournée de vœux, je l'appelle comme ça, doit s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros en incluant comme il se doit la valorisation du travail des agents municipaux et les milliers de courriers qui sont partis ou ont été distribués. Allez donc, à ces agents municipaux, leur demander des efforts dans le même temps quand vous-même, qui devriez montrer l'exemple, leur offrez le spectacle d'un premier magistrat qui mène grand train et grandes dépenses sans compter pour faire sa propre promotion aux frais du contribuable. Je dirai au passage, puisque nous avons eu tout à l'heure l'occasion d'entendre

le rapport sur le développement durable, que tout cela n'est pas très développement durable non plus.

Au-delà de ça, je voudrais en venir rapidement à l'essentiel, le budget d'investissement. Parce que ce que vous voulez engager est très grave et sera très lourd de conséquences pour la ville. Alors, je vais reprendre un petit peu ce que nous disait Michel Soroste. « Jamais la situation financière n'a été aussi bonne ». Oui, c'est peut-être que jusqu'à présent ce n'est pas aussi inquiétant que ce que l'on va voir à présent. C'est ce qui s'est dessiné qui nous inquiète. Cela dit, ce genre de discours « Jamais la situation financière n'a été aussi bonne », je rappelle quand même que dans le dispositif de contractualisation prévu par la loi de programmation des finances publiques, nous ne répondons pas à l'un des critères, vous êtes passé un peu vite, qui est les efforts de gestion pour la période 2014/2016. Ce critère n'est pas rempli à Bayonne. Donc, ça engage quand même sérieusement à nuancer votre propos. Et j'en viens à l'essentiel, parce que vous nous annoncez pas moins de 68 M€ de dépenses d'investissement sur les trois exercices à venir, 2018/2019/2020, dont 30 M€ pour la seule année 2018, celle qui s'ouvre. 30 M€. Je vais objectiver mon propos. Là aussi jamais, je dis bien jamais, la ville de Bayonne ne s'est risquée sur de tels montants de dépenses d'investissement, même dans les années les plus fastes où les marges de manœuvre et le contexte étaient tout différents. 30 M€. Cela représente 600 € par Bayonnais enfants compris, un taux plus de deux fois plus élevé que la moyenne nationale des villes comparables. 68 M€, c'est tout simplement l'équivalent d'un budget de fonctionnement municipal en année pleine. Et vous, vous nous présentez ça avec une légèreté toujours aussi déconcertante.

Comment comptez-vous financer un tel niveau de dépenses avec le rétrécissement des marges de manœuvre budgétaire des collectivités territoriales ? En termes de fiscalité comme de dotation, les perspectives ne sont vraiment pas rassurantes et les signaux donnés par l'État sur cette question sont clairs quoiqu'on en pense, et l'on y a fait allusion on pourra y revenir. Vous choisissez pourtant délibérément de les ignorer. Peut-être comptez-vous refaire aux Bayonnais le coup du « on ne savait pas » qui vous a déjà servi, ce coup « on ne savait pas », pour expliquer votre renoncement à une promesse de campagne que vous leur aviez faite, mais que vous n'avez jamais tenu de baisse des impôts locaux. Et vous osez encore aujourd'hui, comme chaque année, vous rengorgez, parce que vous n'avez pas augmenté les impôts. Mais vous aviez promis de les baisser. Devant les électeurs, vous aviez pris cet engagement. Hitza hitz comme on dit. Celle-là n'est pas tenue.

Comment donc financer un tel niveau de dépenses ? Les subventions ? Alors là aussi, on restera très dubitatifs sur vos annonces et sur votre appréciation. Vous annoncez 13 M€ de subventions, d'après vous un niveau important. Vous avez même dit exceptionnel. D'abord, elles sont très loin d'être toutes acquises lorsqu'on les détaille. Ensuite, il convient de remettre en perspective. 13 M€ de subventions sur 68 M€ ce n'est pas un niveau considérable de subvention. C'est moins de 20 %. L'essentiel de la charge, 55 M€ au moins avant surcoûts et dépassements éventuels, on en reparlera, et même vraisemblables. L'essentiel de la charge reposera donc bien sur les finances de la Ville. Comment donc financer un tel niveau de dépenses ? La réponse est simple : par la conjugaison de trois moyens que vous minimisez ou que vous cherchez purement et simplement à dissimuler.

Le premier est un recours immodéré à l'emprunt, mais sans doute bien au-delà, si du moins vous réalisez vraiment ces dépenses, sans doute bien au-delà de ce que vous prétendez. Penser que l'on restera juste en dessous des 70 M€ d'encours, rien n'est moins sûr avec l'ampleur des dossiers que vous nous mettez sur la table. Et avec le risque d'une remontée prévisible des taux, on peut bien partager là-dessus ce que vous venez de dire : la charge de la dette viendra peser plus lourdement sur notre budget. Le deuxième moyen c'est quoi ?

C'est la liquidation du patrimoine bayonnais que vous avez déjà entreprise au profit de promoteurs privés qui trouvent effectivement là l'occasion d'y faire de très bonnes affaires. J'y reviendrai dans un instant. Et ce que vous ne dites pas, bien entendu, mais qui sera immanquable : la hausse à venir de la pression fiscale, que vous réservez bien entendu pour le prochain mandat après 2020 en le camouflant à votre habitude. Un mot plus particulier sur les cessions de patrimoine municipal. Elles sont indiquées. 9 M€ à venir. Elles ont manifestement pour premier objet de faire rentrer de l'argent frais de toute urgence dans les caisses. Vous bradez les bijoux de famille des Bayonnais ni plus ni moins. Nous connaissions la triste affaire du palais de justice sur lequel, M. le Maire, vous n'avez pas peur de vous asseoir sur 1000 ans d'histoire bayonnaise et sur lequel je rajoute d'ailleurs que vous faites prendre des risques inconsidérés à la Ville en signant l'acte de vente alors que l'affaire est encore en justice et que rien ne dit que la justice ne la retoquera pas. Si c'est le cas, si les travaux sont engagés, vous savez très bien que ça risque de vous mettre en grande difficulté. Le juriste que vous êtes ne peut pas l'ignorer. L'élu que vous êtes prend une décision très grave. Mais vous venez reconnaître au passage, comme si ce n'était qu'anodin, que vous comptez vendre purement et simplement les terrains du Prissé et du Séqué, et ceci sans que le conseil municipal ne soit en mesure, à aucun moment ni de discuter – pensez-vous – mais même pas d'être informé de cette affaire. On a juste voté en conseil d'agglomération, même pas été informé de ça par le conseil municipal, l'ouverture à l'urbanisation de ces espaces. Mais l'ouverture à l'urbanisation de ces espaces sur le principe duquel on peut être d'accord et partager, ce n'est pas la cession. C'est autre chose. Vous abandonnez l'urbanisation de ces espaces à des promoteurs privés en renonçant ainsi au rôle d'aménageur de la puissance publique. Décidément nous n'avons vraiment pas les mêmes valeurs et surtout pas la même conception de l'intérêt général.

Alors entre emprunt et liquidation de patrimoine, vous avez donc décidé de faire vivre la Ville d'expédients. Mais pourquoi au fond ? Parce qu'avec 68 M€ on peut en faire des choses. On dit habituellement que les chiffres parlent d'eux-mêmes, mais pas forcément. Ils sont peut-être un peu abstraits pour beaucoup et, afin que nos concitoyens comprennent vraiment le sens, voilà ce que ça pourrait représenter. Au choix : une quinzaine d'écoles primaires, six ou sept médiathèques ou autant de salles de spectacle ambitieuses, quatre ou cinq stades, peut-être même, tiens je m'amuse, une douzaine de nouvelles Atalante surcoûts compris. En tout cas de quoi répondre à tous les nombreux besoins accumulés par les diverses associations bayonnaises qui attendent rénovation ou renouvellement des équipements qu'elles font vivre au quotidien – la société nautique, les croisés, le COB, le rugby amateur, sa section tennis, la pelote et j'en passe. Ces associations que vous vous contentez de payer de mots et de promesses, année après année. Les mêmes mots, les mêmes promesses. Et bien ce ne sera pas le cas. Parce qu'enfin ce qui explique le montant complètement déraisonnable d'investissements c'est notamment et avant tout la place démesurée que prend le projet pharaonique de rénovation du musée Bonnat. Nous aurons l'occasion d'y revenir ; un projet monté en dépit du bon sens et des principes de bonne administration d'intérêt public. Disons-le, un projet monté par caprice personnel et peut-être pour ajouter votre mauvaise conscience sur le sujet. On en reparlera tout à l'heure. Un projet qui plus est, et ça ajoute encore grandement à notre inquiétude, qui risque fort de coûter bien plus cher aux contribuables bayonnais que ce que vous n'en avez dit jusqu'à présent. Ça, on en est sûrs désormais, c'est désormais acquis. On vous l'avait dit. Maintenant c'est fait. Et il risque de coûter encore plus cher que ce que vous annoncez encore aujourd'hui. Un projet qui accapare aujourd'hui, et sans doute demain, tous les moyens et toutes les marges de manœuvre de la Ville, qui paralyse sa capacité d'action et qui obère la plupart des autres investissements pourtant nécessaires qu'attendent nos concitoyens.

Que laisserez-vous donc en 2020 M. le Maire et mes chers collègues de la majorité ? Une ville dont l'en-cours de dettes aura explosé, rendant impossible tout investissement nouveau et une inévitable augmentation de la fiscalité locale. Une ville qui n'aura plus de réserves foncières pour mener à bien son aménagement, pour répondre aux exigences d'un développement urbain durable et pour rester maîtresse de son destin. Une ville enfin dont les équipements publics de proximité et ceux du quotidien n'auront pas été renouvelés, se trouveront en piteux état et ne répondront plus aux besoins de la population. Tout cela vous n'en avez cure et vous y êtes indifférent, indifférent aux torts profonds et durables que votre mandat risque ainsi d'infliger aux Bayonnais, les Bayonnais d'hier dont vous dilapidez l'héritage, les Bayonnais d'aujourd'hui dont vous embarrassez le quotidien, les Bayonnais de demain dont vous compromettez les moyens qu'ils auront eux de construire leur avenir.

**M. le Maire** : Merci M. Etcheto. M. Iriart.

**M. Iriart** : Merci M. le Maire. Je voudrais à notre tour apporter notre contribution à ce débat sur les orientations budgétaires. Rapport qui de façon traditionnelle est toujours structuré d'abord sur le volet national, ensuite effectivement sur l'exécution du budget 2017 et ensuite sur les orientations budgétaires proprement dites. La loi vous invite, ce que vous faites d'ailleurs, à donner une perspective pluriannuelle à ces orientations budgétaires.

Dans mon intervention, je vais respecter ces trois volets du débat en commençant par le contexte national et social marqué par la nouvelle loi effectivement de programmation des finances publiques 2018/2022 que vous nous avez bien expliquée tout à l'heure. Bravo aussi au rédacteur du rapport qui en quelques lignes a su quand même synthétiser et présenter de façon claire une mécanique qui n'est pas évidente dans une première approche. Voilà pour la forme. Sur le fond, notre sentiment général est le suivant : c'est que les gouvernements changent, les méthodes et les techniques évoluent, mais au final les collectivités locales sont de plus en plus perdantes. Faisons le point pour illustrer la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'issue du vote de cette loi de programmation. Nous sortons d'abord d'une période de plusieurs années où l'État a contraint les budgets des collectivités locales en choisissant de baisser de façon brutale, je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus, les dotations attribuées aux collectivités. Dans le cas de Bayonne, cela ne s'est pas traduit par une diminution des recettes et donc du budget comme dans d'autres communes. Parce que dans le même temps, la croissance démographique a généré des recettes fiscales qui ont compensé cette baisse de dotation d'État. Le bilan que l'on peut dresser quand même à la fin de cette période, est néanmoins assez rude, parce que le budget de la ville de Bayonne se stabilise globalement autour de 70 M€ depuis à peu près 2011/2012, alors que dans le même temps, et donc à budget constant, la Ville a accueilli aux alentours d'un millier d'habitants par an ; soit sur la même période c'est l'équivalent de la population d'une commune comme Mouguerre ou Saint-Pierre d'Irube pour prendre des exemples qui nous sont limitrophes. Le montant du budget communal n'est pas un concept abstrait. Il est le meilleur indicateur du niveau de service public local rendu aux citoyens. Les subventions attribuées aux associations, les agents municipaux affectés à la propreté des rues ou à la tranquillité publique, les dispositifs d'aide aux plus défavorisés, etc. Un budget constant depuis plusieurs années avec une population qui augmente de manière significative. C'est donc mécaniquement, pour chacun d'entre nous, le risque d'un service public local proportionnellement dégradé. C'est l'effet direct des diminutions des dotations d'État pendant plusieurs années. C'est l'effet première lame, première malheureusement, parce que le gouvernement et les parlementaires de la nouvelle majorité issue des urnes en 2017 n'ont pas trouvé mieux que de nous engager dans une nouvelle période de cinq ans qui aggravera encore les contraintes qui pèseront sur les collectivités locales.

Je m'explique. Les gouvernements précédents s'étaient attaqués à nos recettes par les dotations. L'actuel gouvernement a choisi de contrôler nos dépenses. C'est l'effet deuxième lame. Voici la ville de Bayonne obligée, comme toutes les autres collectivités territoriales, de limiter l'augmentation de ses dépenses à 1,2 % par an. Les collectivités territoriales y seront toutes obligées, comme si les élus locaux n'étaient pas capables de concevoir eux-mêmes leurs budgets sans y être contraints par une loi ou un préfet. Mais cet encadrement par l'État ne s'arrêtera pas aux dépenses de fonctionnement, puisqu'il portera aussi, même si l'on n'en connaît pas encore les modalités précises, sur le niveau d'endettement et donc par ricochet sur le montant des dépenses d'investissement. C'est la troisième lame. Cet encadrement par l'État prendra la forme d'une feuille de route que les préfets fixeront aux collectivités concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement et le besoin de financement à respecter. Cette feuille de route est abusivement appelée contrat. Elle n'est pas encore précisément connue à ce jour et nous ne sommes même pas sûrs qu'elle le sera au moment du vote du budget dans deux mois. Dans quelques semaines, l'État vous proposera une feuille de route dont le non-respect sera dans tous les cas financièrement sanctionné. La signature du contrat vous donnera simplement la possibilité d'alléger la sanction financière. C'est étonnant d'appeler ou de fonder cette démarche sur le thème de contractualisation. Les deuxième et troisième lames se présentent sous un jour nettement plus sophistiqué. Vous le disiez tout à l'heure, M. Soroste, en disant que le dispositif était plus fin que les dispositifs pratiqués par les gouvernements précédents. Mais au final, on se demande de qui il faut se méfier le plus. De celui qui assène des coups de gourdin sur la tête de notre budget ou de celui qui emprisonne notre budget dans une camisole de force et nous demande, tout en souriant « cher ami veuillez vous-même verrouiller votre camisole ».

Faut-il en rajouter ? Malheureusement oui, puisque le gouvernement prévoit également de supprimer définitivement la taxe d'habitation. C'est peut-être une bonne chose pour le citoyen. Mais ça enlève aux collectivités locales la possibilité de disposer d'une ressource dont elle avait jusqu'à présent la maîtrise. 17 M€ vous l'indiquiez tout à l'heure, ce qui est une part significative de notre budget. La ressource perdue sera forcément compensée. Mais le sera-t-elle par une recette dynamique dont les collectivités locales auront le contrôle ? Rien n'est moins sûr à ce stade.

Voilà donc en 2018 la ville de Bayonne, comme les autres collectivités territoriales, dans la situation d'une collectivité limitée dans ses ressources de par les années passées, et désormais contrainte par le gouvernement actuel dans sa liberté de piloter son budget municipal en fonction des caractéristiques locales ou de ses priorités. Cette mise sous tutelle des collectivités locales se heurte à la vision décentralisatrice qui est la nôtre. C'est une vision qui ne considère pas les collectivités locales comme des personnalités majeures et responsables. C'est effectivement l'inverse de la vision que l'on a de l'action publique. C'est ce premier point que nous souhaitons volontairement développer au cours de ce premier volet du rapport. Je suis d'ailleurs étonné que cette manière d'appréhender les relations aux collectivités locales ne fasse pas l'objet de plus grandes résistances, de plus grandes prises de position de la part des élus locaux, de la part des associations d'élus ; parce que c'est pour moi en tout cas, une modification fondamentale dans la manière de réguler les relations entre l'État et les collectivités locales dans le sens, de fait, d'une très forte centralisation et reprise en main par les autorités de l'État.

Le deuxième point c'est l'exécution budgétaire 2017. Sur ce deuxième chapitre de votre rapport, j'avais chaque année l'habitude d'insister sur la dégradation régulière, d'année en année depuis 2013, de l'autofinancement dégagé par le fonctionnement, dégradation qui de fait limitait chaque année un peu plus la possibilité de notre collectivité à maintenir un niveau d'investissements significatif sans avoir à recourir à l'augmentation de l'emprunt. Je resterai plus discret sur ce point cette année, puisque vous nous indiquez que l'autofinancement de

la collectivité devrait se relever en 2017 au niveau de celui de 2015. Il nous faut donc en prendre acte pour cette année et s'en féliciter pour les finances de la Ville. Malheureusement, ce répit sera de courte durée, puisque dans la troisième partie de votre rapport vous nous présentez vous-même une trajectoire financière qui verra la situation financière de la Ville reprendre, dès 2018, le chemin de la détérioration que vous nous annoncez même s'accroître d'ici 2020 ; sur la base des éléments développés dans le rapport et que vous nous avez communiqués avec précision d'ailleurs, et nous vous en remercions, à l'occasion de la commission des finances.

Venons-en maintenant au troisième volet de ce rapport sur les orientations budgétaires proprement dites. Vous êtes en effet, pour la fin de ce mandat, confrontés à une équation complexe. Vous avez décidé et engagé un certain nombre de projets d'équipement dans un contexte contraint, qui ne pourront se réaliser sans augmenter de façon significative le niveau d'endettement. Vous envisagez pour les trois ans qui viennent, à partir de 2018 compris, un montant d'investissements de 68 M€ soit près de 23 M€ en moyenne et par an. À titre comparatif, pour les trois années qui précèdent, ce même niveau d'investissement était de 44 M€, soit 15 M€ en moyenne. Pour y faire face, vous prévoyez de porter la dette de la Ville à 67 M€ soit 8 M€ d'augmentation en trois ans, 13 % d'augmentation au total de cette dette. Bien entendu l'opération du musée Bonnat pèse lourdement sur cette situation. Nous vous ferons part tout à l'heure, dans les rapports qui suivent, de notre analyse plus précise en la matière. Cette trajectoire financière est clairement décrite dans votre rapport qui, par une rédaction d'ailleurs assez habile, argumente combien cette augmentation de la dette restera supportable pour les finances de la Ville. C'est de bonne guerre. Mais comme une pièce a toujours deux faces, à nous de mettre aussi en évidence l'autre face de la pièce pour une information complète des Bayonnaises et des Bayonnais.

Vous nous indiquez que le fameux ratio de désendettement, il faudrait d'ailleurs l'apprendre à tous les élèves dans les écoles, que tout le monde reconnaît comme un indicateur fiable de la situation d'une collectivité, que donc ce ratio de désendettement resterait dans la trajectoire que vous vous fixez en dessous du plafond de 12 ans fixé par la loi de programmation. Ce ratio pour Bayonne passerait donc de 6/7 ans aujourd'hui niveau où il est stabilisé depuis plusieurs années, à près de 10 ans en 2020. Certes. Mais pour faciliter la lecture de tous ceux qui nous écoutent, rappelons qu'un ratio proche de zéro traduit, pour une collectivité, une situation financière exceptionnelle lui permettant d'envisager un programme d'investissements ambitieux sans lui faire courir le risque de surendettement. Et qu'à l'inverse, une commune qui atteindrait un ratio de 12 ans se verrait imposer maintenant, de par la nouvelle loi, se verrait imposer par le préfet la mise en place d'une stratégie de désendettement. Tout le monde comprendra ainsi que sur une échelle de 0 à 12, un ratio qui s'élèverait à 10 ans en 2020 positionnera la ville de Bayonne plus près du martinet préfectoral que du tableau d'honneur si vous me permettez cette métaphore scolaire. La deuxième face de la pièce dans votre trajectoire financière, c'est qu'en prévoyant de dégrader, même de manière supportable, la situation financière de la Ville, vous contraignez la capacité à faire de la collectivité pour les deux ou trois premières années du mandat à venir. Car préfet ou pas, avec un ratio autour de 10, l'exécutif de la prochaine mandature quel qu'il soit devra forcément penser à se désendetter avant de faire vivre des projets ambitieux. Cela méritait aussi, pour la meilleure compréhension de tous ceux qui nous écoutent ce soir, parce que c'est essentiellement pour les Bayonnais que l'on échange, d'être rappelé. Merci, chers collègues.

**M. le Maire** : Merci M. Iriart. Je vais demander à M. Soroste de répondre en bloc.

**M. Soroste** : Oui, quelques éléments.

En ce qui concerne M. Etcheto, c'est dommage que vous n'ayez pas eu la possibilité d'assister à la commission des finances, parce que j'ai donné à cette occasion-là, pas mal d'éléments. Je persiste sur la partie légale. Ce n'est pas le président de la République qui peut ou pas. Je suis Français, je respecte les lois qui sont votées, quelle que soit la date où elles sont votées. Je constate simplement et je maintiens que le nouveau système qui a été mis en place, je suis d'accord, ce n'est pas un gourdin. C'est quelque chose de beaucoup plus fin, mais de beaucoup plus intelligent que ce qui a été fait avant, indiscutablement. Je crois que là, bon...

Maintenant la volonté de l'État c'est un autre volet. Moi, je suis membre d'un pays et je sais que, comme vous tous et toutes, l'urgence nationale est de baisser ce déficit de 3 %. L'urgence nationale est de baisser l'endettement de notre pays. Cela n'a que trop duré. On a cumulé les déficits considérables depuis des dizaines d'années. Il faut que ça s'arrête. Et l'Europe l'impose. Voilà, point. Donc, ça, moi je comprends que c'est une urgence nationale et qui évidemment entraîne, au niveau des dépenses publiques de notre pays et de toutes les collectivités, certaines contraintes. Il faut savoir si l'on place cette urgence nationale à la place où elle doit être ou pas.

Simplement, je rajouterai à ce que j'ai dit tout à l'heure. Alors il y a évidemment des éléments qui peuvent inquiéter. Mais il y a des éléments qui rassurent aussi. Ce matin ou hier j'ai vu que l'Union européenne a révisé à la hausse la croissance de notre pays. À la hausse ; ce qui veut dire quand même un élément que l'on n'a pas pris en compte, mais je suis convaincu que l'économie repart et que la France, qui est à la traîne de l'Union européenne, va accélérer. C'est une conviction. Je ne demande pas de la partager, on verra. Mais déjà l'Union européenne révisé à la hausse la prévision de croissance de notre pays. Il faut que nous profitons de tous ces éléments contextuels pour baisser ce déficit et j'espère que si collectivement, au niveau de notre pays, on baisse et l'on respecte enfin les critères que l'on a souhaités et que l'on a voté pour Maastricht, si on les respecte enfin on sera peut-être à même de relâcher les collectivités locales. On aura peut-être moins de contraintes. Voilà le contexte général en étant très objectif.

Donc, je persiste que le système est pointu, il est bien élaboré. On verra quand on ira voir M. le Préfet. On négociera au plus près. Personne ne sait, c'est nouveau en France. On verra. Moi je suis quand même satisfait que notre collectivité soit suffisamment importante pour être dans les 322 qui vont aller discuter. Celles qui ne vont pas discuter, ce sera plus compliqué quand même. Moi je préfère toujours discuter à condition d'avoir un interlocuteur qui veut bien discuter. Moi je suis optimiste. Je pars *a priori* avec l'idée d'avoir en face des gens qui vont nous écouter. Sinon, ce n'est pas la peine de mettre un système comme ça en place. C'est ça que je voulais dire.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, j'avais dit et je persiste aujourd'hui, parce que la loi ce n'est pas moi qui l'ai faite, je ne suis pas membre du parlement, on sera compensé à l'euro près. Qu'est-ce que vous voulez de plus ? On sera compensé à l'euro près pour les trois ans qui viennent. Je fais partie d'un pays qui a des élus. Je les respecte. Ils ont dit qu'ils me compenseront. Je reviendrai vers vous s'ils ne me compensent pas. Je peux vous dire qu'avec M. le Maire, on va réagir. Mais aujourd'hui il n'y a aucune raison de réagir. Ils vont nous payer cette taxe d'habitation. Donc, je n'ai pas d'inquiétude à ce sujet-là. Ce que je répète c'est que les Bayonnaises et les Bayonnais, dont on est quand même les représentants en dehors d'être les gestionnaires de la Ville, nos concitoyens sont parmi les premiers bénéficiaires de cette mesure. C'est indiscutable. Le nier c'est quand même nier la vérité. Je voudrais aussi, pour finir sur la taxe d'habitation. Je connais bien la fiscalité, permettez-moi quand même depuis 40 ou 45 ans que je suis un peu dans la fiscalité. C'est un des impôts, en France, les plus injustes. C'est un impôt fondamentalement injuste.

Et je rajoute : nous sommes dans un territoire qui de par sa configuration particulière fait que c'est encore plus qu'ailleurs. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici. Nos contribuables bayonnais paient des charges collectives de capital dont nos voisins bénéficient tranquillement. Et ce n'est pas forcément les grandes villes voisines, mais les petites qui ont poussé comme des champignons et qui ont une fiscalité extrêmement allégée. Évidemment, c'est nous qui payons les charges dont ils bénéficient. Il faut aussi que ça, ce soit la vérité. Et Bayonne est particulièrement pénalisée par cette injustice qu'est devenue au fil des années cet impôt et compte tenu de notre territoire.

Quand je rajoute en plus le fait qu'il a été voté le taux supplémentaire sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. C'est intelligent comme loi au niveau national. Sauf qu'appliquée à notre territoire ça donne quoi ? Biarritz encaisse 1,6 M€ de plus par an. Anglet 1 M€ et nous 300 k€. Il aurait quand même pu être envisager une mutualisation. Ça aurait quand même été beaucoup plus intelligent sur un territoire comme le nôtre. J'ai demandé à mon collègue biarrot de bien vouloir mutualiser. Je vous laisse imaginer la réponse que j'ai obtenue. Donc, ce qui veut dire que l'on peut discuter le tout, mais que c'est un impôt qui est fondamentalement injuste ; et pour les Bayonnaises et les Bayonnais dont on est ici pour défendre les intérêts d'abord, avant de gérer la Ville, il faut aussi penser à leurs intérêts, c'est une excellente mesure indiscutablement. Sera-t-elle remplacée par un autre impôt ? On verra. On verra. Ça peut être un impôt national ou un impôt local. Personne ne le sait aujourd'hui. Aujourd'hui, la taxe d'habitation n'est pas supprimée. Elle est simplement dégrévée par l'État pour les trois ans. On verra dans trois ans. Moi je ne sais pas ce que le parlement votera. Aujourd'hui, la taxe d'habitation n'est pas supprimée en tant que telle. C'est un dégrèvement comme je l'ai dit. J'ai 15 M€ dans trois ans qui seront payés à la Ville par l'État et non pas par les contribuables bayonnais.

Je trouve qu'il y a des mots M. Etcheto un peu excessifs. Quand j'entends que l'on est « au bord du gouffre ». Je ne sais pas ou alors je n'y connais plus rien à la finance, mais ça devient grave pour moi. Il va falloir que j'arrête vite. Je dois être sénile. « Au bord du gouffre » moi je n'ai pas l'impression du tout que les finances de la Ville sont « au bord du gouffre ». Il y a quand même des mots, il faut faire attention à ce que l'on emploie. Je pense que l'on est « en trompe-l'œil ». On ne triche pas, on vous donne les chiffres tels qu'ils sont. Après vous interprétez comme vous voulez, ça c'est votre droit le plus absolu. Mais je ne peux pas laisser passer que l'on est léger, que j'ai une légèreté déconcertante, que l'on est en trompe-l'œil, que l'on est au bord du gouffre. Ça, c'est totalement faux. Je pense que les gens qui ont participé à la commission des finances ils ont eu encore plus d'informations dans le détail. On a répondu à tout ce que vous voulez. On ne peut pas être plus clair et je persiste à dire que la situation financière de la Ville, que ça vous plaise ou pas, elle est saine et parfaitement bonne au 31 décembre 2017 ; encore une fois avec un effort considérable pour les Bayonnais dont j'ai dit le revenu fiscal moyen par habitant. C'est très important pour eux de ne pas augmenter la taxe d'habitation depuis neuf ans. Et bien on l'a fait, que ça vous plaise ou pas. On aurait pu même baisser si l'on n'avait pas enlevé 11 M€. Mais à l'époque on ne pouvait pas le savoir, vous comme nous.

Je voudrais également répondre à M. Iriart. Sur l'analyse générale de la loi, il la partage, il la complète, il n'y a rien à dire. Simplement je répète par rapport à ce que vous dites : moi je mets d'abord l'urgence nationale et je comprends qu'il y a des décisions nationales qui s'imposent à nous. Moi je l'accepte, c'est comme ça même si ça me fait un peu mal, si ça nous enlève quelques moyens dans la gestion. Mais j'ai bon espoir qu'avec la croissance qui va arriver, l'État remplira ses objectifs, ce qui permettra de desserrer un petit peu, dans les années à venir, les inconvénients que nous pouvons supporter aujourd'hui. En ce qui concerne l'exécution 2017, vous êtes intervenu. Vous n'avez rien dit.



Enfin, vous n'avez rien à rajouter, je crois, de très particulier sauf à constater comme nous que l'autofinancement remonte à un niveau quand même intéressant.

Simple dernière remarque que je voudrais faire. Le ratio va monter à 10. Nous prévoyons de monter à 10. Je fais les remarques simples. D'abord, on maîtrise la chose puisque volontairement, ces dernières années, on a baissé l'endettement parce que l'on savait qu'il y avait ce projet du musée Bonnat qui allait, de manière importante, impacter notre endettement. Donc, il n'y a rien de grave à remonter à 10 dans la mesure où un, c'est supportable et deux, où c'est voulu. Je vous réponds oui aux deux questions. En ce qui concerne le musée Bonnat, attendez. Je suis Bayonnais comme vous tous. Le musée Bonnat c'est un élément historique de notre Ville. Tous on regrette qu'il soit fermé. On a un projet. Que vous ne soyez pas d'accord sur le projet, sur son coût, sur tout ce que vous voudrez ça je peux l'entendre. Mais historiquement on a à faire à un investissement exceptionnel dans le plein sens du mot. Alors financièrement bien-sûr qu'il est important. Et il arrive à cette date-là. Et bien il arrive à cette date-là. Alors il y a une continuité de la République que je sache. Quel que soit l'exécutif qui suivra au prochain mandat, ils auront à supporter la situation telle qu'elle est. Mais c'est la continuité de la République. Le musée Bonnat il y a un projet aujourd'hui. Moi j'aurais été très content s'il y avait eu un projet il y a sept ans. Mais ce n'est pas le cas. Tandis que là actuellement j'aime bien, je vais dans pas mal de musées. On a un très beau projet et personnellement je ferai tout ce qu'il faut pour que ce financement soit équilibré. Mais on a un très beau projet. On ne peut que s'en réjouir. Alors il arrive maintenant. Évidemment, quand on parle de 22 M€, dans une ville comme la nôtre, ça ne peut pas ne pas avoir d'impacts sur les finances de la ville. Mais je vous dis, on a fait exprès de baisser l'endettement pour absorber ce surcroît d'endettement qui nous arrivera par ce musée qui reste, on en parlera tout à l'heure, je pense un excellent projet.

**M. le Maire :** Merci M. Soroste. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole avant que l'on mette ce rapport aux voix ? Oui, M. Iriart.

**M. Iriart :** Juste très rapidement, concernant la taxe d'habitation, par souci de clarification encore une fois, vis-à-vis de tous ceux qui nous écoutent. Pour la taxe d'habitation vous avez développé des arguments quand on la voit du côté des citoyens. Je n'ai pas abordé, moi, cette question-là. Ce qu'il faut comprendre dans les réserves, voir les critiques que l'on porte à cette mesure, c'est que la taxe d'habitation comme l'autre taxe sur le foncier bâti, c'était jusqu'à présent des ressources que les collectivités pouvaient maîtriser. C'est ce que l'on appelle les ressources dynamiques. C'est peut-être important voire intéressant de prendre deux minutes pour expliciter ça.

Ce sont des ressources dynamiques c'est-à-dire que la collectivité en était maître, elle pouvait jouer y compris par les choix politiques qu'elle faisait en matière d'aménagement, de logement, etc. Elle pouvait jouer effectivement sur le dynamisme de cette recette. Donc, ce qui est négatif dans le fait que l'on enlève la taxe d'habitation, je ne rentre pas dans le débat vis-à-vis de la pertinence au regard du citoyen, je rentre sur le fait que du coup on enlève à la collectivité locale une possibilité de maîtriser une partie de ses recettes. Et donc entre un modèle qui avait, grâce aux précédentes mesures de décentralisation, qui avait permis aux collectivités locales de bénéficier justement d'une autonomie financière, parce qu'elles maîtrisaient un certain nombre de ressources fiscales, en fait on est en train aujourd'hui de revenir en arrière, d'enlever cette possibilité-là et de remplacer des ressources fiscales dynamiques par des dotations d'État. Voilà, et c'est ce point-là que nous contestons.

**M. le Maire :** Merci. M. Artiaga.

**M. Artiaga :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues, je voudrais revenir très rapidement sur deux points de l'exposé de M. Soroste et notamment la présentation qu'il a faite de la loi de programmation de finances et le ratio de désendettement qui est aussi dans cette loi de programmation. Et également pour revenir peut-être sur le maniement qu'il a du terme « d'urgence nationale » comme il nous l'a dit à l'instant.

Comme nous l'a clairement exposé votre adjoint aux finances, la loi de programmation a fixé un cadre restrictif pour les collectivités territoriales, pour les budgets, en fixant trois objectifs majeurs dont le respect conditionnera le niveau de subventions que l'État portera à la commune durant la période. Si j'ai mal interprété le sens de cette loi, vous m'arrêtez. Deux de ces objectifs concernent très directement le désendettement des collectivités. Le troisième, qui est relatif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le concerne et l'impacte indirectement par la capacité d'autofinancement que le budget permettra ou non de dégager. Cette loi de programmation rend par ailleurs obligatoire, on l'a dit, une présentation pluriannuelle de l'évolution budgétaire et de l'endettement de la commune. Il n'y a pas simplement que la présentation budgétaire. L'endettement de la commune, ce ratio qui fait partie des trois objectifs majeurs, est certainement le point pivot de la loi de programmation.

Cette programmation vous nous l'avez faite pour 2018/2020 pour notre commune. On l'a dit tout à l'heure, ça fait apparaître une prévision très élevée d'investissements d'un montant de 68 M€ avec à côté une prévision de subventions de 13 M€. Donc, puisqu'on ne parle que de chiffres, vous l'avez dit tout à l'heure on ne fait pas de bavardages on ne parle que de chiffres, on a un besoin de financement, concrètement, de 55 M€. En déduisant la projection des cessions immobilières à hauteur de 9 M€, c'est ce que vous avez dit, la stabilisation de la CAF nette à hauteur de 2,7 M€ par an, ainsi que l'augmentation de la recette fiscale par l'élargissement simplement des bases, le besoin de financement de l'investissement se situerait aux alentours d'une trentaine de millions. Encore une fois, arrêtez-moi si je me trompe sur les sommes.

Vous nous avez expliqué que la loi pérennise la dotation de soutien à l'investissement local, ce que l'on appelle la DSIL, mais que le versement de celle-ci serait conditionné au respect, par les collectivités, des contrats d'objectifs financiers fixés par l'État. Vous nous avez présenté également le processus de contractualisation de la dotation en nous précisant les trois critères qui permettrait une valorisation de celle-ci ou une réfaction du dépassement de l'ordre de 75 % donc, en notant que notre commune ne remplirait pas un voire deux des trois critères à la base de cette contractualisation. On peut donc en déduire que les dotations de l'État n'augmenteront pas dans le meilleur des cas, voir baisseront dans les années à venir. Le financement des 30 M€ se fera donc par un recours à l'emprunt, et totalement par un recours à l'emprunt. Sur les trois ans, l'en-cours de la dette de la commune aura augmenté de 8 M€ soit 14 % comme le disait tout à l'heure M. Iriart, alors même que l'objectif de l'État, qui a été fixé pour les collectivités pour l'endettement sur la durée de programmation, est une baisse demandée de 27 %. Je reprends simplement les chiffres que vous avez présentés lors de la commission des finances. La commune de Bayonne sera donc en totale contradiction avec l'objectif national. C'est pour ça que quand tout à l'heure vous parliez d'urgence nationale, on a du mal à comprendre que l'on puisse être en décalage avec cet objectif de désendettement. Si on tient compte par ailleurs d'une hypothèse de remboursement annuel de l'en-cours de la dette à valeur constante qui est celle que l'on connaît actuellement de 6 M€, notre commune aura emprunté en moyenne plus de 8 M€ par an sur la période c'est-à-dire jusqu'en 2020. Le ratio de désendettement va donc se dégrader très rapidement sur une période aussi courte. Et selon toute vraisemblance, il dépassera les 10 ans. Si on s'en tient simplement aux chiffres que vous nous avez présentés, en 2020 on dépasse déjà le ratio de 10 ans.

Par ailleurs, cette prospective ne sera réaliste que si dans le même temps, la CAF brute ne subit pas de dégradation. Or beaucoup d'interrogations pèsent encore sur les niveaux de la CAF durant la période considérée c'est-à-dire dans les trois ans qui viennent. Ainsi la dette de la commune, vous nous l'avez rappelé, est constituée à 40 % ou 41 %, je crois, de prêts à taux variables. Et vous avez vous-même projeté une remontée des taux en précisant qu'il conviendra donc de provisionner l'augmentation des frais financiers d'emprunt dans la perspective budgétaire à venir. Pour répondre simplement à une chose. Vous parliez de contexte national. À l'annonce qui a été faite par Mario Draghi au mois de décembre, le président de la BCE, qui a annoncé pour août 2018 la fin du quantitative easing, pour parler en français la fin de l'argent facile et des taux bas. Donc, c'est annoncé et cette échéance est même annoncée par Mario Draghi en septembre 2018 comme le terme de cet argent facile.

Parallèlement, vous avez exprimé quelques interrogations sur la prévisibilité des recettes en mentionnant la baisse de la dotation dans le cadre même de la contractualisation. Vous avez par ailleurs annoncé une hausse naturelle des charges de personnel et posé vous-même, dans la démonstration pour l'avenir, la question du silence de la loi sur la sanction financière possible d'un accroissement de la dette communale. En ce sens vous avez été prudent vous-même, à la fin de votre présentation en commission des finances, en disant qu'effectivement il pesait encore beaucoup d'inquiétudes là-dessus. Mais quand bien même ces inquiétudes ou ces incertitudes seraient levées de manière tout à fait favorable, un simple et rapide calcul sur la base des chiffres que vous nous avez communiqués : pour maintenir le ratio de désendettement dans la limite qui est fixée par la loi à 12 ans, la CAF brute devra impérativement se situer en 2018 par exemple à 5,2 M€ et en 2020 à 5,6 M€. À la condition, dans ce raisonnement, que la CAF brute soit toute entière consacrée au remboursement des emprunts ce qui mécaniquement ne laissera quasiment plus de marge pour le financement des équipements courants puisque la CAF nette, vous le savez, se rapproche de zéro. En d'autres termes une baisse des ressources ou une simple augmentation substantielle des charges de fonctionnement sur cette période, par rapport à vos prévisions, menacerait la capacité annuelle de désendettement de la Ville.

Il convient de rappeler simultanément, et ça, vous ne l'avez pas cité, qu'une commune est considérée comme lourdement endettée au-delà de 15 ans de remboursement de la valeur résiduelle de la dette. Ça, c'est une deuxième dimension, c'est le deuxième critère que l'on manipule quand on regarde l'endettement des collectivités locales. En 2017, je le rappelle, ce ratio est proche pour Bayonne des 12 ans. Comme on n'y connaît rien précisément sur la structure de notre dette, on ne peut pas aller au-delà de ce que vous nous avez donné comme chiffres. Mais même en maniant ces chiffres-là on peut supposer que l'on ira au-delà des 12 ans de cette valeur résiduelle.

En conséquence, à l'écoute de cette autosatisfaction ou félicitation dont vous avez fait preuve tout à l'heure dans votre présentation en parlant de rigueur des efforts de gestion budgétaire, répond aussi une inquiétude légitimement fondée de voir à terme notre ville placée, ça a été dit par M. Iriart et M. Etcheto, sur le fil du rasoir du surendettement, de l'incapacité future à agir ou de la paralysie financière. Comme l'exprimait John Maynard Keynes en son temps, non sans une certaine ironie, « à long terme, nous serons tous morts ». Je vous remercie.

**M. le Maire :** Keynes était un pessimiste. M. Soroste.

**M. Soroste :** Bien. Où l'on sera ? 12, 10, personne ne le sait. Il n'y a qu'une chose sur laquelle je voudrais revenir dans ce que vous avez dit, c'est le contrat que l'on passera avec M. le Préfet. C'est vrai que nous on peut se retrouver. Alors si effectivement l'État nous dit « on gèle tout l'endettement de toutes les communes », bien évidemment on sera à 58 M€ on ne pourra pas bouger. Si on nous interdit d'emprunter, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? On n'en est pas là aujourd'hui. Personne ne nous a écrit, nous a dit. Si les analyses, pour les 322 collectivités, dont la nôtre, sont faites de manière financière, réaliste et sérieuse en tenant compte du passé, des efforts des uns et des autres, du niveau de chaque endettement des villes. Il y a des villes, je vous rappelle, qui ont des emprunts toxiques. Il y en a quand même qui sont dans des situations qui n'ont rien à voir avec la nôtre. Rien à voir.

Donc, si l'on tient compte de tout ça, on a des arguments. Moi et M. le Maire, on va aller se défendre. Si on nous dit « attendez, aucune collectivité ne doit dépasser l'endettement qu'elle avait fin 2017 », on ne va pas faire la révolution. Si on nous dit « 58 M€ vous ne pouvez pas emprunter un euro de plus » et bien on n'empruntera pas. Et si l'on n'emprunte pas et bien on ne fera pas. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Mais j'espère qu'en face de nous on va avoir une contractualisation avec des gens qui regardent la situation de chaque collectivité et les efforts des uns et des autres. Nous, on a un investissement historique pour notre ville qui arrive maintenant. Qu'est-ce que vous voulez. Si on a la malchance qu'il arrive maintenant et que l'on nous empêche de le réaliser parce que l'on nous dit qu'il ne faut pas emprunter, « parce que c'est dommage pour vous il aurait fallu le faire il y a quatre ans », et bien c'est comme ça. Qu'est-ce que vous voulez. La vie est ainsi faite. Mais moi je vais vous donner une citation puisque vous en donnez une. Moi je vais vous en donner une autre. « Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès » – Pierre de Coubertin. Je préfère celle-là.

**M. le Maire :** Bon écoutez. Pierre de Coubertin, Keynes. Et vous M<sup>me</sup> Aragon, qui allez-vous citer ? Vous-même. Vous avez la parole, M<sup>me</sup> Aragon.

**M<sup>me</sup> Aragon :** Oui M. le Maire, mes chers confrères. Lors des OB 2015, la majorité affichait une capacité à réaliser un volume d'investissement d'environ 55 M€ sur le mandat, soit environ 11 M€ par an. En 2017, la majorité prévoyait un volume de 65 M€ pour les trois prochaines années soit 2017/2019. En 2018, on nous annonce 68 M€ pour les trois prochaines années à savoir 2018/2020. Les 55 M€ prévus en début de mandat atteindront plutôt 120 M€ en fin de mandat. En termes de financement, en 2015 le volume de dettes devait rester entre 65 M€ et 70 M€, afin que « le ratio de solvabilité ne dépasse pas 10 ans », je cite. Aujourd'hui en 2018, la Ville supprime la fourchette et vise le plafond de 70 M€ avec un ratio de désendettement de 12 ans. Durant la période, la Ville a vendu 17 M€ de son patrimoine en cessions immobilières et a emprunté 19,3 M€.

J'aimerais parler aussi de la transparence. Tout à l'heure effectivement au sujet du rapport annuel sur l'égalité professionnelle, notre collègue M. Iriart aurait préféré avoir un rapport renouvelé chaque année. Moi j'aurais préféré que les rapports financiers suivent au contraire l'exemple du rapport de l'égalité hommes/femmes de façon à ce que l'on puisse analyser beaucoup plus facilement l'évolution des éléments. Jusqu'en 2017 nous avions connaissance des investissements prévus pour l'année en cours, plus ou moins détaillés. La majorité nous demande, dans le cadre des orientations budgétaires 2018, de valider des investissements pour la période 2018/2020 c'est-à-dire au-delà de la mandature, et sans précision de calendrier des diverses opérations. Par ailleurs, les prévisions prévues portent sur 60 % des dépenses et à nous de trouver les 40 % manquants. Le PPI des écoles va bien jusqu'en 2019. Donc, on ne peut pas savoir comment on intègre le PPI des écoles dans les 68 M€.

On ne peut pas extrapoler sur le PNROAD, l'ADAP, etc. Donc, on reste dans un flou au niveau des prévisions concrètes d'investissements et des projets concrets d'investissements pour les trois prochaines années. On a des masques. Le volume, 30 M€. Mais qu'est-ce qui rentre dans ces 30 M€ ? Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci M<sup>me</sup> Aragon. Avant de demander à M. Soroste de répondre à votre intervention, je voudrais savoir s'il y a d'autres prises de parole pour grouper les choses. Parce que ce serait bien d'en finir sur ce rapport qui est extrêmement important bien-sûr. Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Alors M. Soroste.

**M. Soroste :** M<sup>me</sup> Aragon, bon c'est toujours un peu le même thème si je comprends bien. C'est la crainte que l'opposition a que l'endettement dérape ou aille trop loin par rapport au volume d'investissements qui est prévu. Je crois que l'on tourne toujours autour de ça. Moi les prévisions je ne les ai pas sur un ratio de 12, je les ai sur un ratio de 10. Je ne peux pas vous dire mieux que ça. La loi dit un plafond de 12. On ne sera pas au plafond dans les prévisions. Mais vous savez comme moi que prévision et réalisation... la vie est ainsi faite que personne ne sait exactement prévoir ce qui va se réaliser. Donc, nous verrons bien au moment des réalisations. Moi, mon plan de travail, mon plan prévisionnel, est sur un maxi de 10. La loi dit 12 et on a 10. On doit pouvoir le supporter. Toute chose égale par ailleurs, si n'arrivent pas des lois que l'on ne connaît pas aujourd'hui. Et puis évidemment l'autre réserve je le répète, est que l'on nous permette de procéder aux emprunts. Si on ne nous permet pas de procéder aux emprunts et bien écoutez, là je crois qu'il est évident que l'on ne pourra pas autofinancer le musée Bonnat à 22 M€. Ça, on est bien tous d'accord là-dessus. Il n'y a pas besoin d'être très fort pour le savoir. Mais j'ose aussi penser que les gens que nous aurons en face de nous ne nous pénaliseront pas, parce que nous avons été une commune qui a toujours eu, je pense, une gestion assez sérieuse. En tout cas il n'y a pas d'emprunts toxiques chez nous, ce qui quand même devrait être un des éléments de discussion.

**M. le Maire :** Merci. M. Etcheto et après on passe au vote.

**M. Etcheto :** Une réaction, très vite. Il n'y a pas que l'endettement qui nous inquiète. Il n'y a pas que l'endettement. Ces prévisions que vous faites, cette espèce de plan pluriannuel d'investissements que vous nous présentez, il n'est assis qu'au prix d'un montant de cessions considérable. Vous endettez d'un côté, mais vous bradez quand même les bijoux de famille. Vous vendez beaucoup et sans ça, ça ne tient pas. Ce que l'on voulait quand même aussi vous faire apparaître et je crois que M. Artiaga l'a bien fait, c'est que l'on peut aussi avoir une lecture très différente des mêmes chiffres. Vos projections sont très confiantes, mais elles sont assises sur des hypothèses, ça a été rappelé, très optimistes, les plus optimistes. Et ce n'est pas du tout dit, évidemment, qu'à l'avenir, pour toutes les raisons qui ont été détaillées, on soit sur ces marges-là. Donc, les risques de dérapage sont réels.

Les mots ne vous ont pas plu, mais quand même quand j'entends « on aurait pu baisser les impôts si l'on ne nous avait pas enlevé 11 M€. On ne pouvait pas le savoir ». Quand j'entends « le musée Bonnat il arrive à cette date, qu'est-ce que vous voulez il arrive à cette date-là et ce n'est pas notre faute ». Et puis derrière, troisième considération avec la continuité républicaine « de toute façon ce n'est pas grave si l'on n'est pas là en 2020, c'est les autres qui paieront derrière ». Ben si, c'est ce que vous avez dit. Il y a une continuité républicaine, ça revient exactement à ça : ce que nous engageons les Bayonnais seront priés de le payer après 2020. C'est-à-dire en gros que vous allez faire payer la facture de votre mandat au mandat suivant. Ce sera toujours les Bayonnais en revanche.

**M. Soroste :** C'est la maternelle.

**M. Etcheto** : Non non ce n'est pas la maternelle. Ce n'est pas la maternelle. S'il vous plaît, moi je n'ai interrompu personne. S'il vous plaît. C'est assez grave et je comprends que ça vous mette mal, parce que là c'est devant les Bayonnais que vous aurez à rendre des comptes.

**M. le Maire** : Bien.

**M. Etcheto** : Cette facture là en effet, de toute manière c'est les Bayonnais qui la paieront. Après 2020 pour une bonne part. C'est bien désolant.

**M. le Maire** : Bien. M. Bergé.

**M. Bergé** : Moi c'est très court. Ce sera plutôt sur le registre politique quand même. Vous vous faites souvent le chantre du girondisme et vous êtes quand même là pour pourfendre le jacobinisme. Mais je crois que le discours le plus jacobin que l'on ait entendu dans ces murs a été celui de votre adjoint aux finances ce soir.

**M. Soroste** : Je suis réaliste.

**M. le Maire** : Plus jacobin que qui ? Parce que c'est une gradation le jacobinisme, vous savez. C'est une échelle. Et pas que de 1 à 12 d'ailleurs. Alors nous allons mettre aux voix cette délibération sur les orientations budgétaires. Donc, vous m'indiquez ce que vous décidez. Vous votez quoi ? Non, il n'y a pas de vote je suis bête.

**M. Etcheto** : Je crois que depuis l'année dernière il y a un vote, non pas d'approbation, mais de prise d'acte. On prend acte. Que ce soit bien clair : nous votons bien entendu que le débat a eu lieu, mais ça ne vaut pas approbation.

**M. le Maire** : Voilà. Alors est-ce que vous êtes d'accord pour dire que le débat a eu lieu ? Il y a-t-il des abstentions sur ça ? Des votes contre ? Non. Vous considérez tous que l'on a débattu. Parce que le temps que l'on a passé dessus, ce n'était pas pour ne rien dire.

**M. Etcheto** : Que ce soit clair.

**M. le Maire** : Non, mais c'est clair. Vous renvoyez au texte et vous avez raison. Pour l'opinion, comprenez bien que M. Etcheto n'est pas forcément d'accord avec M. Soroste ce soir sur ce sujet. On l'a compris parfaitement. Et d'autres non plus.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires à l'unanimité.

Dont acte à l'unanimité.

**M. le Maire** : Allez, on passe au rapport suivant qui est toujours présenté par M. Soroste, qui est une garantie d'emprunt. Ça va être rapide.

#### **10. Garantie d'emprunt à l'association Marie-Caudron-Fourcade – Travaux de rénovation de l'EHPAD Marie-Caudron**

**M. Soroste** : Pour améliorer les conditions d'accueil des résidents et les conditions de travail de ses employés, l'EHPAD Marie-Caudron a programmé une importante opération de rénovation de ses locaux, qui le conduit à emprunter la somme de 1 640 000 € auprès de la

Caisse de Crédit Mutuel de Bayonne Saint-Esprit. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt de la Ville à l'association Marie-Caudron-Fourcade dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront conclus entre l'association et la Caisse de Crédit Mutuel de Bayonne Saint-Esprit ainsi qu'à signer la convention correspondante.

Je rajoute juste une information. Vous savez que nous sommes plafonnés, vu le montant quand même, 1 640 000 €. Nous garantissons 50 %. Mais je vous dis l'information que j'ai eue il n'y a pas longtemps, c'est que le conseil départemental garantit les autres 50 %. Ils ont la même analyse que nous. Nous les avons reçus, nous avons vu l'expert-comptable, etc. Nous pensons que nous pouvons être à même d'aider cette opération. Nous le faisons en partenariat avec le conseil départemental.

**M. le Maire :** Merci M. Soroste. Sur cette garantie d'emprunt pas d'abstention, pas de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## CULTURE ET PATRIMOINE

### **11. Rénovation-extension du musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne – Approbation de l'avant-projet définitif (APD) et avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération**

**M. le Maire :** Je le présente. Je lis le résumé et si par cas il doit y avoir des questions, je m'exprimerai plus longuement. Mais je m'en tiendrai, ce que je recommande aussi à mes collègues, au résumé autant que faire se peut. Pour démarrer en tout cas. Nous sommes là sur la rénovation-extension du musée Bonnat-Helleu dont il a déjà été longuement question lors du débat sur les OB.

L'avant-projet définitif remis par la maîtrise d'œuvre présente une estimation consolidée du coût prévisionnel de 16,8 M€ HT, et tient compte des évolutions réglementaires et fonctionnelles du projet architectural, des améliorations des prestations, mais également des incidences techniques amenées par le résultat des différentes études géotechniques et hydrogéologiques. En raison de l'évolution des travaux envisagés, il est proposé un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le programme modifié et l'avant-projet définitif pour un montant de travaux de 16,8 millions € (hors auditorium estimé à 120 000 € HT) tels que présenté dans la note explicative de synthèse, d'approuver le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre fixé à 2 047 897,75 € HT, soit un taux de global de 10,34 % pour la part évolutive du forfait (contre 13,35 % initialement), et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant joint à la note explicative de synthèse, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Brochet Lajus Pueyo.

Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? On va tenter, comme on n'a pas réussi tout à l'heure à les regrouper, que tous ceux qui ont besoin d'intervenir sur ce rapport veuillent le dire. Parce que tout à l'heure il y avait quand même non pas une cacophonie, parce qu'il y avait une certaine unité de ton, mais enfin il y avait beaucoup d'intervenants sur ce rapport. M. Etcheto va intervenir et M. Iriart va intervenir. Vous avez la parole, M. Etcheto.

**M. Etcheto :** Merci M. le Maire. Enfin, cacophonie. J'appelle tout simplement ça un débat. C'est ce qu'appelle de toute manière le texte d'orientations budgétaires.

Sur le projet de rénovation du musée Bonnat, qui trop embrasse mal étreint. Voilà la formule qui résume parfaitement ce dossier. Je vais mettre tout ça en perspective avec un rappel historique qui est vraiment nécessaire. Vous savez que je suis spécialiste d'histoire ancienne, mais là ce sera de l'histoire récente, je vous rassure. Mais cela dit il y a quand même pas mal de revirements.

C'est bien vous M. le Maire, à l'époque adjoint à la culture, qui avez laissé cette pièce majeure du patrimoine bayonnais se dégrader en dépit des alertes des équipes et du conservateur de l'époque. Je préfère le dire tout de suite en préalable pour ne pas que vous retourniez votre mauvaise défense qui est de dire « ah, mais oui, mais vous n'aimez pas le musée Bonnat ». Ah non, attention. Plaçons tout le monde devant ses responsabilités. C'est vous qui avez cautionné la décision de fermeture totale du musée en 2011 alors que l'on aurait pu procéder autrement avec une fermeture partielle sans doute. C'est encore vous qui avez tergiversé sur la marche à suivre, d'abord l'option de construction des réserves mutualisées qui sont en renoncement. Quelque part vous êtes en effet un peu le pompier pyromane dans cette affaire.

Je voudrais faire observer à tout le monde ici et au-delà bien entendu, que s'il n'y avait eu ce soudain revirement au printemps 2015, les réserves mutualisées seraient achevées aujourd'hui et les collections Gramont par exemple, dont vous promettez le retour depuis tant d'années, seraient bayonnaises aujourd'hui. Je reviens un petit instant sur ces réserves mutualisées. C'était un projet à 6 M€ environ, qui était d'ailleurs destiné à accueillir les réserves de l'ensemble des trois musées bayonnais, le muséum d'histoire naturelle auquel on a fait allusion tout à l'heure, mais également les collections du musée basque qui sont très importantes et qui nécessitent un traitement et une solution. Ce projet était monté. Il avait un plan de financement que nous connaissons bien. Il y a même eu un concours de maîtrise d'œuvre et des premières études engagées qui ont coûté, au moment du renoncement, 500 k€ à la Ville. Ce projet-là, en juin 2015, après l'avoir inscrit à votre budget primitif, quelques semaines plus tard vous y renoncez, parce que vous estimez ne plus avoir le budget pour le faire. À cause de quoi ? À cause d'un désengagement de l'État, un désengagement, je vais vous annoncer la somme, de 800 k€. Vous ne pouviez plus faire ce projet à 6 M€, parce que l'État, au lieu de mettre, je parle de mémoire, 1,5 M€, mettait 700 k€. Quelques semaines plus tard, pas un an plus tard, quelques semaines plus tard vous annoncez partir sur un projet de rénovation chiffré, encore à la louche, à 15 M€. Vous voyez déjà le petit problème de cohérence qui se dessine. Ce projet vous nous l'annoncez sans pouvoir nous annoncer de plan de financement, sans avoir sollicité aucun partenaire à ce moment-là, sans avoir non plus de solution pour l'école adjacente à ce moment-là puisque ce projet se fait au prix de l'extension du musée Bonnat sur l'école voisine, mais qu'il faudra bien remplacer. En même temps vous avez eu l'idée extravagante de la supprimer purement et simplement. Fort heureusement, et l'on n'y a pas été pour rien, on a trouvé une solution, pas une solution gratuite, une solution qui évidemment avait un coût, mais qui au moins a l'avantage de conserver une école dans ce quartier du petit Bayonne, ce qui était fondamental.

En 2016, vous lancez le concours de maîtrise d'œuvre avec à l'époque une enveloppe de travaux, écoutez bien, à 10,5 M€. Le jury de concours siège, délibère et donne un classement. Et bien, M. le Maire, vous vous asseyez sur le résultat du concours et vous choisissez le candidat classé deuxième. C'était sans doute peut-être votre droit. Un petit problème quand même c'est que le candidat arrivé deuxième avait un projet non pas à 10,5 M€, mais à 12 M€. Le coût global du projet passe, puisque vous le savez, l'enveloppe des travaux ce n'est pas le coût global du projet, il faut ajouter à peu près 30 %, le coût global du projet passe à un peu plus de 16 M€. Toujours pas de plan de financement. En tout cas nous n'en avons pas de nouvelle, nous n'avons aucune assurance. Mais quand



même, on apprend après coup, on va l'apprendre récemment, que les sollicitations de la Ville pendant cette période auprès des partenaires se font sur cette assiette de 16 M€. Malgré toutes nos demandes, nous n'avons eu aucune nouvelle dans cette période. Tout cela aussi au passage, parce que vous ne faites jamais voter d'autorisation de programme sur quelque projet que ce soit. Alors peut-être que les projets d'investissements mineurs n'en méritent pas. Mais là, excusez-moi du peu, avec un projet de cette importance et de cette ampleur, je crois que ça aurait été de bonne politique.

Et puis patatras. Comme on pouvait s'y attendre, comme nous l'avions annoncé, entre l'avant-projet sommaire et l'avant-projet détaillé l'enveloppe prévue connaît une inflation. Alors il y en a des inflations dans ce genre de chose, mais celle-là est une inflation d'un ordre tout à fait inhabituel. Tout à fait inhabituel. Parce que l'enveloppe de travaux est désormais réévaluée à 16,9 M€. 2 M€ de rémunération de la maîtrise d'œuvre, ce qui fait porter le coût global du projet à 22 M€. Ça fait quand même, les travaux n'ont bien entendu pas commencé, on n'a pas passé les marchés, on n'a pas passé les appels d'offres, entre l'enveloppe de départ et le projet aujourd'hui où il en est à ce stade, c'est plus de 60 % d'augmentation. Et pas sur un petit projet. Et encore, votre estimation est évaluée, on va dire, au plus juste. Quand je dis au plus juste c'est plutôt au sens péjoratif du mot. Et encore, nous n'en sommes qu'au stade de l'avant-projet détaillé c'est-à-dire que cette enveloppe est encore susceptible d'augmenter jusqu'au projet définitif et la passation des marchés. Résultat, les 22 M€ que vous nous annoncez-là c'est un plancher. Ce sera certainement davantage.

Je passe au plan de financement, nos partenaires que vous êtes allés solliciter finalement. Alors vous nous avez donné tardivement des réponses sur les lettres d'engagement de l'État, du ministère de la Culture notamment. On vous fera confiance. Ce sera un engagement de l'État à hauteur de 3,2 M€. Nous savons que la région, qui a déjà voté les crédits, pas certain qu'elle ait versé les fonds, s'est engagée pour 1,5 M€. Le département, je suis prudent, devrait s'engager à 1,5 M€. La communauté d'agglomération a voté, elle, dans le cadre des fonds de concours c'est-à-dire des sommes que la Ville aurait eues de toute manière même s'il n'y avait pas eu le projet Bonnat. Je dis même que l'on choisit de flécher ces sommes sur le musée Bonnat, mais elles auraient pu être fléchées sur toute autre chose. La preuve, c'est ce qu'ont fait nos voisins de l'ex-agglomération Côte Basque Adour dans ce dossier de fonds de concours. Et puis alors le legs Howard-Johnston. Vous nous parlez du legs Howard-Johnston et de ses 4 M€. 4 M€ c'est la nouvelle mouture, vous en avez parlé la semaine dernière. Mais vous-même, vous nous disiez dans cette même enceinte il y a moins de deux mois, au dernier conseil municipal, qu'il valait mieux ne compter que sur 2 à 3 M€. Vous avez cité les deux chiffres. C'est sur le procès-verbal que l'on vient d'adopter. Donc, aujourd'hui c'est 4. En réalité, ceux qui connaissent le dossier savent qu'inscrire toute prévision là-dessus c'est une spéculation. C'est risqué. Ce dossier n'est pas purgé, en effet, des recours en justice pour la succession. Et puis derrière, c'est autre chose, il y a les problèmes de la fiscalité dans le cas où la décision sur la succession nous serait favorable. Voilà. Au bas mot, la Ville mettra au moins 12 M€ dans l'hypothèse, très favorable celle-là aussi, où l'exécution de ce projet sera bonne et même très bonne. Je crois qu'il n'y a pas besoin de rappeler les exemples.

Alors je dirai, dans les dossiers ordinaires il y a toujours un dépassement. Nous avons aussi ici à Bayonne des dossiers où il y a des dépassements extraordinaires. Plus de 150 % de surcoût une fois les travaux lancés. C'est quand même quelque chose d'assez considérable. On est sur 12 M€ sur quatre années. On pourra discuter autour de la CAF nette et des projections de CAF nette si elle s'est relevée un peu en 2017. On le sait bien, M. Iriart vous a bien repris là-dessus, que de toute manière ce sera sûrement isolé et que malheureusement elle est amenée à se dégrader dans les années à venir. Ce sera, selon la situation, quatre à

cinq années de CAF nette. Ce projet va peser très lourd pendant au moins 10 ans sur les finances municipales. Derrière je l'ai dit, de ce fait là, il y a beaucoup de projets qui ne se font pas. Alors, pour ne pas opposer la culture à d'autres secteurs de la vie bayonnaise, je dirais par exemple le musée basque qui lui aussi avait une solution à son problème d'espace et de collection avec les réserves mutualisées. Lui, il n'a pas de solution désormais, je dirais que les marges de manœuvre vont se réduire pour lui trouver des solutions à lui aussi.

Alors ce projet, pourquoi on en est arrivé là ? Ce n'est pas, parce qu'il est arrivé là comme ça cher Michel Soroste. Il n'est pas arrivé là comme ça. Vous avez décidé qu'il arrivait là comme ça. Et vous l'avez bâclé. Vous l'avez traité dans la précipitation la plus absolue. Vous avez fait les choses à l'envers, au lieu d'aller d'abord solliciter les partenaires, surtout sur un projet de cette ampleur, c'est évidemment ce que l'on fait. On va dire « voilà, nous avons un projet majeur pour Bayonne bien entendu, mais surtout pour son territoire et le rayonnement de son territoire en entier ». Et là, on va convaincre en amont les partenaires. Vous n'avez pas voulu le faire. Vous avez raison, d'une manière très très bayonnaise, étroitement bayonnaise. Vous ne l'avez pas fait, pris par le temps ou peut être par un changement brusque, ça vous ne pourrez pas me contredire là-dessus. Un revirement brusque sur le choix et malheureusement vous nous emmenez aujourd'hui dans quelque chose qui est l'inconnu.

Évidemment nous ne voterons pas cette délibération qui consiste tout simplement à approuver un avenant sur la rémunération du maître d'œuvre. Ce n'est évidemment pas un signe de défiance vis-à-vis du maître d'œuvre lui-même, de son projet et de la qualité du projet que l'on peut tout à fait apprécier en effet. Nous convenons tous ici de la nécessité de trouver une solution et une belle solution à ce projet du musée Bonnat. Mais dans ces conditions-là, vous compromettez, je crois gravement, la gestion de la Ville en procédant de cette manière. Également peut-être derrière, et ce serait vraiment fort dommage, l'adhésion nécessaire de tous les Bayonnais à ce très bel équipement patrimonial, historique. On sait le rôle qu'il a joué et peut-être ce qu'il représente au niveau de toute une expression culturelle et picturale notamment bayonnaise. C'est vraiment dommage qu'au lieu de fédérer, parce que c'est un projet sur lequel il aurait fallu fédérer, vous divisez et je dirais vous créez une inquiétude et un risque très réels pour le budget de la Ville et pour l'ensemble des Bayonnais. Merci.

**M. le Maire** : Merci. M. Iriart.

**M. Iriart** : Il y a un point sur lequel nous serons tous certainement d'accord, c'est qu'il est impossible de déconnecter cette délibération sur le musée Bonnat-Helleu du dialogue que nous venons d'avoir sur les orientations budgétaires, tellement elle impacte la situation financière de la Ville. Il serait aussi peu responsable de notre part de ne pas tenir compte de l'impact économique d'un projet pour apprécier aussi sa pertinence. Cette délibération constitue certainement une des décisions les plus lourdes de votre mandat. C'est un acte majeur de votre gestion. De la même manière que nous nous abstenons pour le vote du budget, nous en ferons de même ce soir pour cette raison-là. Mais au-delà de cette question de principe, nous souhaiterions donner quelques précisions supplémentaires sur notre explication de vote.

Nous ne mettons bien entendu pas en cause la nécessaire réhabilitation du musée Bonnat. Sa fermeture actuelle reste un crève-cœur. La ville de Bayonne, quelle que soit sa majorité municipale, se doit de réhabiliter cet outil et lui permettre de jouer pleinement son rôle de locomotive pour la vie culturelle de la cité. Ceci ne relève pour nous d'aucune ambiguïté. Pour autant, la manière de concevoir et de réaliser le projet mérite débat.

Au début de ce mandat, quand nous avons intégré ce conseil municipal en 2014, il nous avait été présenté que la municipalité était engagée dans une démarche qui consistait, dans un premier temps, à réaliser un équipement de réserves mutualisées, je passe plus vite, parce que M. Etcheto vient de l'expliquer aussi, projet de réserves mutualisées, afin d'accueillir les collections des trois musées bayonnais, celles du musée Bonnat, mais aussi celles du musée basque et du muséum ; tous les trois étant confrontés à la difficulté de garantir la conservation dans les conditions pré-requises. Cet espace mutualisé, une fois réalisé, rendait possible le transfert des œuvres du musée Bonnat et permettait d'envisager, à l'issue, des travaux de rénovation de ce musée. Ce schéma était d'ailleurs largement engagé puisque la majorité précédente, donc une bonne partie d'entre vous, y travaillait depuis un certain temps. Près de 400 000 € avaient déjà été mobilisés sur les études techniques de ces réserves mutualisées. Au cours de l'année 2015, vous avez changé d'avis en renonçant au projet de réserves et en décidant d'intégrer dans un même projet la réhabilitation du musée Bonnat et la construction de ses propres réserves. Ce choix venait de faire augmenter l'emprise foncière nécessaire pour le mener à bien et nécessitait donc de s'étendre sur l'espace voisin occupé par l'école du petit Bayonne. Vous avez dû voir dans ce scénario l'avantage d'accélérer le calendrier de réouverture du musée. Dans le même temps, ce nouveau scénario vous amenait à interrompre votre projet initial sur lequel des fonds publics avaient déjà été engagés, à devoir construire une nouvelle école et à laisser à ce stade la question des réserves des deux autres musées sans solution.

Toutes ces dépenses déjà effectuées ou à venir seront donc aussi à comptabiliser au bilan économique de cette opération, au même titre que les autres projets d'investissement dans d'autres secteurs, les équipements sportifs ou les opérations d'aménagement urbain en particulier qui pourraient être annulés ou reportés. Au vu de tous ces éléments et du montant prévisionnel de l'opération Bonnat-Helleu fixé aujourd'hui à 21 M€, nous avons le sentiment que le scénario initial que vous avez abandonné en 2015 présentait certainement l'intérêt d'être économiquement plus raisonnable. L'ouverture du musée s'en serait trouvée certainement un peu différée, mais le budget communal en aurait amorti mieux le choc. C'est notre sentiment à ce stade, au moment où vous nous présentez cette délibération. Merci.

**M. le Maire :** Bien je vais, et peut-être que d'autres collègues interviendront avec moi, répondre aux différentes interventions, celle de M. Etcheto et celle de M. Iriart.

Je me réjouis, M. Iriart, que vous soyez au moins d'accord sur un point à savoir qu'il y avait urgence que notre ville trouve une solution pour ce musée. Je veux bien que l'on passe notre temps, et ça n'a pas été votre cas, mais de votre collègue M. Etcheto, à vouloir toujours trouver des responsabilités dans toute situation. Si effectivement pendant presque 40 ans aucun travaux n'a été réalisé au sein de ce musée, je n'en ai pas la responsabilité. Pour autant, je n'en impute pas non plus la responsabilité aux maires qui m'ont précédé. Ce musée était confronté à une situation, et c'est vrai qu'à l'époque j'étais adjoint à la culture, où l'on devait constater l'obsolescence des éléments structurels de l'immeuble, en même temps que l'on devait faire face à la réception d'un certain nombre d'œuvres venant du legs Howard-Johnston c'est-à-dire la collection du peintre Paul Helleu, peintre post impressionniste dont on se réjouissait de pouvoir accueillir les œuvres sachant qu'elles étaient dans une continuité parfaite par rapport à ce qu'est déjà notre musée avec les précédents legs, notamment le legs Bonnat. L'addition de tous ces éléments et le fait aussi qu'un soir, après une tempête, on était appelé sur les lieux avec M<sup>me</sup> Marie-Christine Rivière à l'époque directrice de la culture, pour constater que la verrière du patio prenait l'eau et que certaines œuvres risquaient tout simplement d'être atteintes. Ce n'est pas un scénario apocalyptique que je veux présenter ici, c'est la réalité de ce que nous avons vécu à cet

instant-là. Avec cette concomitance heureuse, je viens de le rappeler, où l'on apprenait le fait que nous allions recevoir ce legs exceptionnel.

Nous avons avant tout une responsabilité morale. Je comprends que les aspects budgétaires soient importants, mais la politique est faite aussi de morale. Cette responsabilité morale c'est de savoir si l'on doit continuer à être le lieu où se trouve des collections d'État, parce que le legs Bonnat ce sont des collections d'État. Et nous avons vis-à-vis de ces collections-là, une responsabilité particulière puisque nous devons répondre auprès de l'État, en particulier du musée d'Orsay, puisqu'on relève principalement du musée d'Orsay, encore que aussi du Musée du Louvre puisque le cabinet de dessin en particulier nous renvoie à une tutelle qui est aussi celle de ce musée. Enfin, quand nous sommes une ville qui dispose de collections de cette importance, la question se pose un moment donné de savoir s'il ne faut pas se retrousser les manches et trouver une bonne solution à cette difficulté.

J'assume complètement le fait d'avoir pris cette décision, tout du moins d'avoir suggéré au maire de Bayonne, Jean Grenet, de prendre une décision qui consistait à fermer. On a fermé le musée. Certains ont dit à ce moment-là, « vous allez faire comme le musée basque, ça va durer 10 ans », etc. Ça va être fermé le temps qu'il faudra, le temps qui sera nécessaire pour faire en sorte qu'on puisse faire ces travaux à la fois sur la structure de l'immeuble, mais aussi le travail sur l'ensemble des collections. Parce que voyez-vous, nous avons jusqu'à maintenant 2 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition. Demain nous aurons le double, 4 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition. Et je vous le dis, M. Iriart, nous ne le devons pas seulement pour la question des réserves, nous devons de toute façon avoir ces 4 000 m<sup>2</sup> pour satisfaire nos obligations, parce que quand vous recevez des legs, c'est sous condition. Vous pensez bien que la famille Bonnat n'a pas légué tout cela sans un certain nombre de conditions. Les conditions c'est l'exposition des œuvres. Et ça, c'est aussi vrai pour le legs Howard-Johnston.

Alors oui, c'est vrai qu'à un moment donné une ville doit se poser la question de savoir si elle doit continuer à être une ville avec un musée de cette importance. Oui, nous sommes une ville moyenne qui avons un musée qui n'a rien à voir avec notre population. Nous avons un très grand musée. Alors si l'on considère que l'on ne doit pas prendre des responsabilités par rapport à ça, je comprends que vous le disiez. Moi j'assume la responsabilité totalement, à la fois de la fermeture que nous avons engagée de ce musée, parce qu'il fallait le faire, parce que les actions ont été ensuite engagées immédiatement, à la fois pour travailler sur la recollection c'est-à-dire l'identification de la totalité de nos collections et des œuvres. Et puis ensuite bien-sûr le travail scientifique et culturel qui a été mené par différents conservateurs avec toujours l'appui et du musée d'Orsay et du Musée du Louvre suivant que nous avons à faire à la collection du 19<sup>e</sup> ou du cabinet du dessin. Je dois dire que nous n'avons qu'à nous féliciter du soutien des services de l'État.

Alors c'est vrai, vous avez indiqué l'un et l'autre tout à l'heure dans vos interventions, « mais vous n'avez pas été jusqu'au bout de ce projet des réserves mutualisées ». Je ne voudrais pas être trop long là-dessus, parce que ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais en même temps je comprends bien que la critique que vous faites sur ce point est de dire « mais écoutez, vous êtes passé à côté de quelque chose. C'est une gabegie, vous avez perdu de l'argent dans cette affaire et pourquoi avez-vous décidé d'abandonner ce projet des réserves mutualisées ? ». Alors moi je pourrais, sur un aspect tout aussi polémique que le vôtre M. Etcheto, vous dire que lorsque vous étiez en responsabilité au conseil général, aujourd'hui conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, vous n'avez pas été spécialement généreux lorsque vous avez demandé 810 000 € à la ville de Bayonne pour acheter le terrain sur lequel on devait faire les réserves mutualisées tout en proposant de verser une subvention à peu près équivalente. Autrement dit une opération nulle. Ce n'est pas un cadeau. Mais je ne voudrais pas rentrer sur ce registre polémique qui a peu d'intérêt, et puis ce n'est pas

tellement ma nature que de vouloir toujours trouver à exercer dans ce type de rhétorique. Sauf que, en l'occurrence, nous avons dans cette affaire surtout à nous préoccuper, lorsqu'on a décidé de conserver – je vais vous dire pourquoi – les réserves dans les musées actuels, nous avons surtout pris la précaution de pouvoir maintenir les subventions. Et c'est ce que nous avons réussi. Ce qui veut donc dire que les subventions qui ont été prévues pour les réserves mutualisées ont pu être maintenues. Alors c'est vrai, pour la plupart avec d'autres affectations, mais bon, ce n'est pas le sujet. En tout cas on n'a pas perdu ces subventions. Je ferme la parenthèse des réserves mutualisées, puisqu'elle a été évoquée aussi, mais je vais dire pourquoi on ne fait pas un bâtiment à part des réserves mutualisées.

Pour ceux qui l'auraient oublié, on l'imaginait dans un terrain qui se trouve derrière les archives départementales, là où d'ailleurs il y a maintenant une opération immobilière puisque finalement le département a vendu ça à un promoteur pour faire une opération immobilière. Mais pourquoi nous n'avons pas eu besoin de ces réserves ? Parce que tout simplement, le muséum d'histoire naturelle, c'est vrai qu'on l'évoquait comme un musée qui pouvait avoir besoin de ces réserves mutualisées, mais c'était tout à fait secondaire. Le musée basque, on s'est à ce moment-là rendu compte que nous pouvions reprendre possession de ce bâtiment que vous connaissez qui est l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers qui jouxte le musée basque, qui fait à peu près 600 m<sup>2</sup>. Cela supposait bien évidemment que l'on puisse trouver une solution pour l'hôtel les Mouettes qui comme vous le savez, habite cet ancien CHRS avec une spécificité que vous connaissez tous. Il nous fallait avant tout pouvoir trouver une solution de repli pour ce CHRS. On finissait par trouver une possibilité de relocalisation de ce CHRS et donc de libération du bâtiment dont je parle qui pouvait servir aussi à recevoir les réserves du musée basque. Autrement dit, le musée basque avait son autonomie. Le muséum d'histoire naturelle réglait ses petits problèmes de réserve. Restait le principal, le musée des beaux-arts. Et là, c'est vrai que nous avons fait faire une étude programmatique. Elle a été menée très rapidement, avec efficacité, ce qui nous a permis de vérifier que toutes ces réserves qui concernaient le musée pouvaient être conservées in-situ en particulier dans l'école. Dans l'école, au dernier étage, vous avez un niveau qui n'était pas aménagé à proprement parler, dans lequel il y a un volume suffisant extrêmement important qui permet de recevoir l'intégralité, en tout cas une bonne partie, des réserves de ce musée. Évidemment, c'est quelque chose qui nous est apparu comme étant une bonne solution, mais surtout c'est ce que souhaitaient les équipes de conservation qui n'avaient jamais vu d'un bon œil de devoir se séparer des réserves, non pas pour des raisons affectives, mais pour des raisons pratiques et fonctionnelles. La plupart souhaitaient que ces réserves puissent se trouver in situ. D'ailleurs, vous qui avez eu connaissance, parce que nous avons fait une commission spécifique sur ce dossier et que l'équipe de maîtrise d'œuvre nous a présenté l'intégralité des plans, vous avez pu voir qu'il y avait entre les espaces pour les réserves du musée des beaux-arts et la partie de travail des conservateurs, des ascenseurs... enfin bref, un dispositif très fonctionnel. Évidemment, les conservateurs ont trouvé ça très bien. Du reste, le ministère de la Culture a aussi fini par se résoudre et a donc bien compris la décision que nous avons prise. Je ferme cette parenthèse. Si vous voulez on y reviendra, si vous considérez que des questions doivent être posées là-dessus.

Il y a un deuxième élément sur lequel je voudrais revenir. Je ne comprends pas très bien que l'on revienne sur ce sujet concernant l'équipe de maîtrise d'œuvre que nous avons retenue, qui est donc l'équipe Brochet-Lajus. Cette équipe de maîtrise d'œuvre, vous dites, M. Etcheto qu'elle était classée deuxième. Non. Ce n'est pas vous qui étiez à ce jury, mais votre groupe était représenté par quelqu'un, M<sup>me</sup> Picard-Felices, je crois. Elle se souviendra que nous avons hésité un certain moment sur le choix à faire, parce que cela a été quelque chose de largement discuté. Mais à aucun moment on ne peut dire que l'on a retenu un cabinet qui se trouvait en deuxième position. Cela voudrait dire que le maire a exercé, ce qu'il peut d'ailleurs parce qu'après tout ce n'est qu'un avis – ce que l'on ne fait jamais et

d'ailleurs mes services sont témoins, je n'ai jamais dérogé au sens pris. Et du reste le président de la commission est là, M. Esmieu, il pourra en témoigner, au sens émis par cette commission ou par un jury, puisqu'en l'occurrence, il s'agissait d'un jury.

J'en termine pour l'instant par les questions que vous abordez et qui sont, en quelque sorte, les errements que vous évoquez sur le coût de cette opération. Là, ça mérite malgré tout un peu d'explications, surtout pour ceux qui nous regardent à travers nos écrans. Vous voulez dire que l'on ne maîtrise rien dans cette situation d'ailleurs comme jamais, que nous sommes une équipe qui ne sait absolument pas avoir de tableaux de bord. Alors il faut raconter malgré tout comment se passent des opérations de cette nature. Vous le savez, mais vous feignez de l'ignorer, parce que ça ne sert pas la cause que vous souhaitez défendre aujourd'hui qui est, bien évidemment, de déconsidérer ce projet. Le coût des travaux, vous avez annoncé plusieurs chiffres, est fixé à un moment donné lorsque la ville conclut un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe qui est retenue, donc l'équipe Lajus-Brochet-Pueyo. À ce moment-là, la partie financière affectée aux travaux est de 12 M€. Vous avez annoncé un autre chiffre tout à l'heure. Peu importe. Il y a une augmentation, c'est ce que vous voulez mettre en évidence. On est passé de 12 à 16 dites-vous. Eh oui, il y a trois temps dans des opérations de cette importance et personne ne pourra contester ce point. Le premier temps est celui où l'on doit retenir une équipe de maîtrise d'œuvre et qui fixe un coût que l'on peut appeler quelquefois d'objectif. Mais le cabinet de maîtrise d'œuvre qui à ce stade-là est retenu, n'a pas travaillé le dossier en détail. Évidemment pas. Bien-sûr, c'est à la faveur des études qui vont suivre que le détail sera donné. C'est au moment où l'on arrive à l'APD et nous sommes à l'APD ce soir, que l'on entre dans le champ contractuel, que l'on entre dans un moment où les choses se figent, où chacun prend des responsabilités. Alors moi je veux bien que déjà on m'accuse d'avoir dépassé les objectifs, mais dites-moi comment est-ce que vous auriez prévu vous que, même si l'on savait que nous sommes dans un quartier qui se trouve entre Nive et Adour donc dans l'eau, d'ailleurs Bayonne est dans l'eau. Nous n'avons jamais considéré que nous n'étions pas dans l'eau. Mais il a fallu faire un certain nombre d'études géotechniques qui ont été réalisées, que notre directeur général des services résume en disant « au fond, on s'est rendu compte que si l'on voulait réaliser quelque chose sans faire de coût supplémentaire, il fallait tout simplement décider de pomper l'océan ». C'est une image, mais ce n'est pas inintéressant. Qui conteste aujourd'hui le fait qu'il faut faire le musée là où il se trouve ? Personne. C'est d'ailleurs l'ancienne bibliothèque, pour partie, municipale de Bayonne qui constitue l'ossature de la partie historique de ce musée.

Donc, cette augmentation de 12 à 16, je simplifie un petit peu, cette augmentation-là est due à toutes ces considérations et le rapport qui vous a été présenté, que je n'ai pas repris, montre l'évolution du programme. Alors il ne fallait peut-être pas satisfaire un certain nombre d'éléments programmatiques suggérés par le scénographe et en particulier le muséographe. Muséographe de grande qualité que nous avons sur ce dossier et qui suggère qu'un certain nombre de pièces puissent être mises en valeur de telle ou telle manière. Oui, effectivement, nous avons également des surcoûts qui sont liés à cela. Alors, la question est de savoir quel niveau d'ambition on fixe dans cette affaire. M. Iriart, on peut toujours renoncer à faire des projets d'envergure. Alors effectivement moi je préfère me retrouver dans la citation de M. Soroste que dans celles d'autres auteurs qui sont quelquefois plus pessimistes. Il faut considérer dans cette affaire que nous avons cette responsabilité d'aller jusqu'au bout. Et on ne le fait pas à n'importe quel prix. Car tout ceci a été analysé par nos services avec attention. C'est faire injure aussi au travail qui est fait. Mais bon c'est le droit le plus strict de l'opposition de venir remettre en cause bien évidemment les élus, mais il y a derrière ça aussi un travail technique qui est fait. Et pour cela, je dis que l'APD qui est proposée aujourd'hui, où l'on fixe les travaux à la hauteur qui vous a été indiquée tout à l'heure c'est-à-dire à 16,8 M€, qui fixe la totalité de l'opération, ça a été indiqué dans le

détail qui vous avait été donné dans les réunions que nous avons faites, à 20,9 M€ et pas à 22 M€. On va dire 21 M€ en arrondissant. Et bien tous ces éléments-là ont été donnés.

Alors ce qui est intéressant c'est d'aborder la question du financement et de se poser la question de savoir s'il faut y aller ou pas. Et chacun prend la responsabilité ou pas. Nous, on prend la responsabilité d'y aller. Et ceux qui ne prennent pas la responsabilité d'y aller le font en leur âme et conscience. Il n'y a aucun problème là-dessus. En termes de financement, et là, je ne m'adresse pas tellement à celles et ceux qui ne veulent pas être convaincus, mais à celles et ceux qui sont prêts à entendre une thèse. L'État va mettre, mais vous l'avez dit vous-même, 3,2 M€. Ce n'est pas arrivé tout seul. Je me rappelle les nombreuses réunions que j'ai eues avec les différents ministres, trois, sous le président Hollande. J'ai eu ce privilège de rencontrer ces trois ministres. Chacune d'entre elles manifestait une écoute polie à ce projet. Je me rappelle surtout de l'attention particulière des services de la direction des musées de France. Des fonctionnaires de l'État qui ont toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour ce projet et qui nous ont beaucoup aidés. Je me souviens surtout des promesses que l'on me faisait, M<sup>me</sup> Filipetti, M<sup>me</sup> Fleur Pellerin, que nous allions recevoir une réponse sur le financement de cette opération. Les services nous parlaient de 20 % et nous n'avions toujours pas de courrier. La présidence Hollande s'est terminée sans que je puisse avoir le moindre courrier. Et vous vous en gaussez d'ailleurs, M. Etcheto, ici même en demandant « mais votre plan de financement, avez-vous une réponse de l'État ? ». Je vous disais « malheureusement non. ». Vous auriez pu m'aider. Je n'avais pas de réponse. Je n'avais pas de réponse.

C'est sous l'actuelle présidence et sous l'actuel gouvernement que j'ai eu une réponse. La ministre de la Culture se déplaçait à Biarritz pour toute autre chose. Je demande un rendez-vous. Elle me reçoit. Je suis d'ailleurs accompagné de M. Tollis et de notre directeur général. Et là on nous dit « vous allez recevoir votre courrier, car votre projet est très intéressant ». Et nous avons reçu le courrier. Ce n'est pas vieux. Ce n'est pas vieux. Ça, c'est l'État. La Région nous a versé, à ce jour, 1,5 M€. L'État est au rendez-vous, dans le cadre d'un règlement d'intervention qui est son règlement d'intervention. J'ai tenté de plaider auprès du directeur de cabinet de M. Rousset le fait que nous avions un dossier qui pouvait échapper au règlement d'intervention, parce que ce musée ne ressemble peut-être pas à des équipements ordinaires. C'est un musée de valeur nationale. Il l'a entendu, je parle du directeur de cabinet, et donc nous allons à nouveau, mais on l'a pas mis là-dedans, parce que ce n'est pas acté, nous allons demander à nouveau à la Région une rallonge. M. Bergé le sait puisque nous en avons déjà parlé. La communauté d'agglomération, dans sa grande mansuétude, a déjà voté 2,53 M€. Le département devrait émarger à 1,5 M€. Je dis devrait, parce que je n'ai pas de courrier. Je vois demain matin le président Lasserre. Je l'ai déjà rencontré à plusieurs occasions. On a plutôt bon espoir. Pour nous c'est plutôt un minimum. On en reparlera, mais c'est encore en italique dans mon propos. Le total des subventions acquises est donc de 8,7 M€ auquel c'est vrai on s'autorise à rajouter les actifs financiers du legs Howard-Johnston à hauteur de 4 M€. On aurait pu marquer presque 5 M€, parce que ces actifs sont là. Ça aussi ce n'est pas venu tout seul. Je me suis déplacé cinq fois à Lausanne dans le précédent mandat, sur la demande du Dr Jean Grenet, pour réaliser, quand on dit réaliser ça veut dire vendre, les actifs immobiliers que la donatrice avait en Suisse. Ceci a supposé des tas de démarches, y compris des procès d'ailleurs. Il y a des procès qui sont terminés. J'en parlerai tout à l'heure aussi de cette épée de Damoclès que vous voyez peser sur votre tête sur la question de savoir s'il faudra un jour payer quelque chose à l'État. J'espère que ça ne vous réjouit pas. Mais on a réalisé ces immeubles. Et c'est entre la réalisation de ces immeubles à Lausanne et les actifs financiers que l'on arrive à cette somme de près de 5 M€. Nous considérons que nous pouvons prendre sur cette somme qui est déjà dans nos caisses, ce n'est pas hypothétique, 4 M€. C'est raisonnable.

Alors me direz-vous, mais que faites-vous de la question sur les droits de succession. C'est vrai, comme on vous dit tout, vous rebondissez sur ça et vous avez bien raison. Ce qui m'importe avant tout c'est que l'on puisse échanger sur des choses tangibles. Alors oui, il y a une question sur les droits de succession. Non pas les droits de succession de la Ville, mais les droits de succession des légataires à titre particulier qui, de la volonté de la testatrice, ont été mis à la charge du légataire universel c'est-à-dire de la Ville. Cette somme est de 1,3 M€, ça, je vous l'ai déjà dit aussi. Ça ne change pas. Et nous avons sur ce point évoqué avec Bercy un certain nombre d'hypothèses. Je ne rentre pas dans le détail de ce genre de situation. Et nous avons sur ce sujet un rendez-vous avec les services de Bercy dans les jours qui viennent.

Ensuite, vous me dites qu'il y a des contentieux. Alors oui. Il y a des contentieux que l'on poursuit. Alors c'est assez paradoxal, parce que lorsque la testatrice est décédée, elle a prévu dans le legs que l'on devrait poursuivre les procès qu'elle avait engagé. Imaginez la rancœur que pouvait avoir la personne décédée, qui est décédée à 104 ans, je crois, et qui voulait absolument que les procès qui avaient été engagés par ses soins aillent jusqu'à leur terme. Ces procès ont entraîné des répliques des autres membres de la famille et ce sont ces procès dont on parle. Aujourd'hui, avec tous les audits juridiques que nous avons réalisés, demandés, nous considérons que les chances de succès de ces consorts, qui ne sont d'ailleurs pas des héritiers, tout ceci est paradoxal, ce ne sont pas des héritiers de Paul Helleu. Ce sont des héritiers du mari de sa fille c'est-à-dire de celle qui nous a fait le legs. Il s'agissait de l'amiral Howard-Johnston qui avait trois enfants et qui effectivement aujourd'hui considèrent qu'ils pourraient avoir des droits alors même que le legs dont je vous parle vient de Paul Helleu et non pas de la branche de l'amiral.

J'ai terminé. J'ai donné les éléments de dépenses sans aucune réserve. Heureusement, aujourd'hui les choses sont claires. Il faut qu'elles le soient, parce que quand on va travailler sur l'APD il vaut mieux que les choses soient claires. Bien sûr, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a plus aucune inconnue. Ne venez pas un jour me dire qu'il fallait que je prévoie, par exemple, que les entreprises qui vont être consultées – parce que l'on va lancer les appels d'offres, on en est là – font des propositions qui n'entrent pas dans le budget que je suis en train de vous dire. Je n'en suis pas responsable. Il peut être aussi à 200. Et je n'en serai pas davantage responsable. C'est plus rare M<sup>me</sup> Capdevielle oui. Je suis en train de vous dire qu'il y a encore des inconnues. Il y en a encore une autre. Les fouilles archéologiques. On les porte, sur le document que vous avez, comme devant coûter 480 000 €. Ça, ça rentre dans ce que l'on appelle le coût de l'opération. C'est pour ça que l'on gonfle le chiffre. Aujourd'hui, on peut considérer que l'on n'atteindra jamais ce chiffre et que l'on sera même nettement en deçà. Je le marque pour l'instant, parce qu'il y a toujours cette inconnue des fouilles archéologiques. Car nous savons qu'il y a des vestiges archéologiques là, on en parlait hier avec les membres de l'association des amis de Paul-César Helleu dans la salle d'à côté. C'est vrai que cette inconnue existe encore. Pour le reste, on avance inexorablement dans une responsabilité morale et politique que j'ai expliquée en commençant.

Avec la certitude que ce musée c'est un musée de Bayonne. Personne, sauf l'intérêt global que vous portez au musée, n'a manifesté jusque-là l'émotion qu'il pourrait avoir eue lorsqu'il est passé devant certaines œuvres de ce musée exceptionnel. Exceptionnel. Personne ne parle de l'économie que génère un musée. Regardez, à Bilbao, le Guggenheim. Regardez dans les petites villes de province, les effets qu'a pu avoir l'ouverture de certains musées. Je pense au sud-est de la France en particulier. C'est une économie. Tout ceci bien sûr à des conséquences et, oui, vous savez on est en confiance dans ce dossier. On fait un pari, vous ne voulez pas le faire. Soit. On en prend acte. Et c'est l'avenir qui dira qui avait raison.

Qui veut prendre la parole ? M. Etcheto, vous avez la parole.



**M. Etcheto :** Je ne sais pas si c'est l'inconscient qui travaille, mais dans cette longue intervention, vous avez fini à peu près avec le même thème que celui sur lequel vous avez commencé. Vous avez nié votre responsabilité. Au début c'était pour dire « c'est pas moi. La dégradation du musée, la fermeture, ce n'est pas moi ». Sur la fin, vous terminez en nous disant « il y aura peut-être des dépassements ». Quand vous terminez comme ça, on traduit « il y en aura sûrement ». « Je n'en serai pas responsable, je ne suis pas responsable ». C'est en effet extrêmement frappant. C'est même assez grave d'avoir deux fois dans la même intervention, cet aveu d'irresponsabilité du maire, ordonnateur ici des décisions municipales. Il y a beaucoup de choses à reprendre dans tout ce que vous avez dit. Je vais commencer par les petites. Je pense que votre défense était quand même biaisée, enveloppée ensuite. On va commencer sur les petites mesquineries.

Sur les réserves mutualisées, le conseil départemental devait vous vendre le terrain. C'est tout à fait exact, et vous verser aussi une subvention. Ce foncier d'ailleurs, le conseil départemental à l'époque où c'était la précédente majorité avait un projet pour ce terrain. Je ne crois pas que la ville de Bayonne cède du foncier gratuitement au conseil départemental ni à personne d'autre. Je dirai d'ailleurs, si l'on en revient sur ce qui concerne un petit peu le conseil départemental, mais surtout les Bayonnais qui en sont les usagers : le collège Albert Camus qui a été rénové depuis maintenant trois ans, il attend toujours que la ville de Bayonne prenne sa part dans la rénovation et l'aménagement des abords et des accès. Il y avait un engagement moral et verbal de votre prédécesseur. On attend toujours à ce jour. M. Tollis doit bien connaître d'ailleurs le dossier. Il l'a vu, du coup, des deux côtés. Donc, de ce côté-là s'il vous plaît, pas de leçon au conseil départemental. Que je sache, lorsque la majorité a changé au conseil départemental, c'était en mars 2015, je ne crois pas que vos amis, si vous me permettez d'employer ce mot, parce que je crois bien quand même que ce sont vos amis politiques, aient varié sur cette question et qu'ils aient proposé de vous faire cadeau du terrain. Je crois même que c'est plutôt l'inverse. Pour la petite histoire, c'est à ce moment-là que le terrain a changé de vocation et qu'il a en effet été vendu à un promoteur privé.

Au passage, je laisse comme ça, mais je n'ai pas tout compris dans votre démonstration. Ça veut dire qu'aujourd'hui la question des réserves du musée basque est un problème résolu ? Je ne crois pas. Vous faites comme si, mais je ne crois pas. Avec toujours en suspens d'ailleurs cette question sur laquelle vous êtes forcément mal à l'aise, la question des collections Gramont. Même s'il y a un pis-aller pour l'instant, une petite solution d'attente pour faire patienter les gens à qui vous avez promis ça, et ce serait quelque chose de justifié depuis très longtemps avec cette exposition. Là aussi vous avez parlé du legs Howard-Johnston pour le musée Bonnat. Là aussi pour les collections Gramont, il y a des conditions d'exposition liées à ce legs. Alors ce n'est pas tout à fait un legs techniquement, mais vous le savez très bien. Alors, quand même nous dire « on a gardé les subventions sur les réserves mutualisées, on n'a rien perdu ». Si, vous avez perdu 500 000 €. Vous avez perdu 500 000 € avec le marché de concours et les études. Vous les avez perdus purement et simplement. C'est pratiquement ce que l'État ne mettait plus. Pour le reste, vous voulez nous dire que vous avez la même hauteur de subvention sur un projet à 22 M€ que sur un projet à 6 M€ ? Enfin, franchement ce n'est vraiment pas sérieux.

La deuxième chose, rapidement. Le jury, vous voulez nous faire croire, on va retrouver les choses, que le lauréat, mais peu importe, parce que je n'ai pas du tout envie de remettre en cause l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a fait un travail techniquement, tout le monde le reconnaît ici, très intéressant. Mais il n'empêche que sur le classement établi par le jury à la fin ils n'étaient pas classés premier, mais second. Il y a eu une procédure négociée. On s'en souvient à l'époque. Les services s'en souviennent. Ils ont, je pense, reçu les candidats à

l'époque. Et en effet, c'est l'équipe qui était initialement deuxième sur le classement du jury qui a été finalement retenue. Je maintiens, ce genre de procédure est particulièrement réglementé. Vous dites que je feins de ne pas le savoir, je maintiens que l'enveloppe initiale de travaux mise au concours – on n'est pas sur le projet global que l'on soit bien d'accord – était bien de 10,5 M€ lors de ce concours. Que le lauréat a proposé de s'aligner sur un projet à 12 M€. Il a été retenu. À ce moment-là c'est passé à 12 M€ sur l'avant-projet sommaire. Désormais, sur l'avant-projet détaillé, on est passé à 16,9 M€. Comment on aurait pu faire mieux ? Tout simplement en prenant le temps. En prenant le temps de faire les études nécessaires. Et là effectivement on aurait pu cerner de plus près les véritables risques, les véritables besoins. Mais il fallait aller... On ne met pas en cause les services. Il y a une commande politique qui leur donne un calendrier aux services. Tout simplement. On le sait tous ici. Ne jouons pas avec ce genre de chose. Les services, dans une collectivité, ils exécutent loyalement ce que la commande politique leur dit de faire. En l'occurrence, les services ont eu besoin de rentrer dans un calendrier extrêmement contraint qui n'était pas celui de l'intérêt général, mais qui était votre propre calendrier électoral.

Alors, confiance. Vous demandez de vous faire confiance. Un petit exemple. Ce n'est peut-être rien. Enfin, ce n'est rien, c'est 1 M€. 21 ou 22 M€ cette histoire ? Alors vous dites 21 M€. En effet sur le document c'est 21 M€. Mais vous nous parlez aussi de 22 M€ puisque dans le même temps, vos propres documents – ce n'est pas moi, c'est dans le PPI - investissement 22 M€. Et dans le dossier présenté au conseil départemental, c'est 22 M€. Alors vous nous dites « oui, c'est parce que l'on a certainement surévalué certains postes ». Vous en avez peut-être surévalué certains. Ça, je ne sais pas, l'avenir le dira. Parce qu'en général vous ne surévaluez pas beaucoup. Vous êtes plutôt dans la sous-évaluation sur ce genre de chose. L'expérience nous le montre dans tous les dossiers. Je vais vous dire, il y a des choses que l'on ne retrouve pas dans votre tableau. On l'a eu le tableau. Les assurances par exemple elles n'y sont pas. Eh oui. Sur des chantiers comme ça, les assurances, ça pèse. Donc, voilà un montant qui n'est pas sur votre tableau des 21 M€. Moi j'en reviendrai simplement à ce que nous a dit le directeur général des services qui s'y connaît quand même en service technique, puisqu'il l'a longtemps exercé : dans un projet comme ça, la règle habituelle et je dirai même que c'est un minima, c'est l'enveloppe de travaux plus 30 %. Et si vous faites ça, vous êtes effectivement à 22 M€. Et je dirai que c'est un plancher.

Le plan de financement ? Je pense qu'il aurait fallu prendre le temps là aussi, de le conforter et de l'assurer. Et c'était quelque chose de possible. Alors vous êtes allé le détailler. Je vais quand même faire une ou deux remarques qui ont leur importance. La subvention de la communauté d'agglomération est de 2,5 M€, 2,6 M€, je crois, de mémoire. 2,530 M€ ça me revient. Ce n'est pas un cadeau. Ce n'est pas une subvention spécifique sur ce projet. Elle est issue des fonds de concours. Pardonnez-moi l'expression, on va être direct. Vous avez usé de votre droit de tirage dont la Ville aurait usé de toute manière sur tout autre projet. La meilleure preuve, M. Iriart est d'ailleurs intervenu pour d'autres considérations sur le sujet la dernière fois, la meilleure preuve est qu'en conseil d'agglomération ça a fait quelques vagues puisque c'est passé dans une délibération conjointe avec les cinq anciennes communes de l'agglomération Côte Basque Adour, et que chacun a fait valoir son droit de tirage je dirai, je m'excuse je le dis comme ça, ce fonds de concours, sur tel ou tel dossier. Donc, la ville de Bayonne en aurait de toute façon bénéficié. Je dirais qu'en réalité c'est une subvention fantôme. Ces 2,5 M€ auraient pu se diriger vers n'importe quel projet.

Le legs Howard-Johnston. Nous passons à 5 M€ M. Millet-Barbé. Ça ne vous étonne même pas. 5 M€ aujourd'hui, qui dit mieux ? C'était 2 M€ il y a deux mois. Au prochain conseil municipal, nous serons peut-être à 6 ou 7 M€. J'ai l'impression que ce placement...

**M. le Maire :** Réjouissez-vous M. Etcheto. Vous êtes triste. Je vous laisse finir, mais réjouissez-vous.

**M. Etcheto :** Ne vous inquiétez pas je ne vais pas parler autant que vous. J'essaie d'être synthétique.

**M. le Maire :** Allez-y.

**M. Etcheto :** Le placement doit être particulièrement fructueux puisqu'au début du conseil précédent vous étiez à 2 M€. À la fin de votre intervention, elles sont longues, ça peut faire 20 minutes, 3 M€. C'est un bon rapport. La semaine dernière 4 M€. Aujourd'hui vous nous dites 5 M€. Diable. Vivement le conseil du mois de mars ou d'avril, parce que là c'est la manne qui tombe sur la Ville. Ce legs Howard-Johnston, vous êtes juriste et vous le savez, c'est la moindre des choses d'être précautionneux là-dessus. Soyons prudents, parce que nous allons provisionner et nous aurons la réponse dans 10 ans. Ou une autre période. C'est dans 10 ans que la facture éventuelle – et personne ne le souhaite ici contrairement à ce que vous suggérez bien entendu – c'est là qu'elle pourra être présentée. À ce moment-là, la Ville et les contribuables bayonnais auront peut-être à sortir le carnet de chèques, parce que les choses auront été mal anticipées.

Les subventions. Oui on aurait pu prendre le temps. L'État aurait pu être beaucoup plus généreux. Alors vous mettez en cause l'exécutif précédent. Peut-être vous saluez l'exécutif d'aujourd'hui. Bon, c'est votre choix de rentrer dans ces espèces... Il y aurait eu un petit complot, je ne sais pas. L'État aurait pu être plus généreux. Ça a été le cas. On a un exemple avec le musée basque. Avec le musée basque, heureusement que l'État était là pour venir presque sauver ce projet à l'époque. Mais c'est vrai qu'il y a eu une contrepartie. Il y a eu des interventions conjointes des élus de tout bord à l'époque. Il y a eu une véritable synergie. Mais il a fallu du temps, on s'en souvient un peu ici à Bayonne, pour arriver à ce résultat-là et pour que la Ville et le budget de la Ville n'aient pas à supporter tout le poids, pratiquement seul, de ce projet.

Dernière chose. On a compris un petit peu cette technique de suggérer que l'on pourrait se réjouir, que l'on n'aime pas la culture. Je vais vous dire les choses. Le musée Bonnat j'y suis particulièrement attaché. J'ai un peu grandi avec, parce que pour des raisons d'amitié personnelle, je l'ai beaucoup côtoyé étant enfant et étant jeune. J'y garde en moi non seulement un attachement de Bayonnais, mais un attachement personnel et affectif en pensant aux personnes qui me l'ont fait aimer et découvrir. Ce genre de chose ce n'est pas grave, je suis largement cuirassé devant ce genre de chose. Mais suggérer que nous pourrions nous réjouir des difficultés que vous créez. Non. Je vais vous dire un secret, mais je le dis gravement. Non, vos choix ne nous réjouissent pas en effet. Mais je crois qu'ils ne réjouissent pas beaucoup de Bayonnais.

**M. le Maire :** Bon. M. Bergé.

**M. Bergé :** Je suis avec le directeur de cabinet de la Région.

**M. le Maire :** J'ai des rapports directs avec le directeur de cabinet de la Région.

**M. Bergé :** Moi aussi.

**M. le Maire :** J'imagine.

**M. Bergé :** D'ailleurs j'en ai eu depuis que vous avez fait cette déclaration-là. Parce que vous dites que vous avez négocié avec le directeur de cabinet.

**M. le Maire :** Je n'ai pas négocié. J'ai dit tout à l'heure que nous avons parlé avec le directeur de cabinet sur comment est-ce que la demande de subvention, financement, pourrait échapper au règlement d'intervention classique.

**M. Bergé :** Non. Vous avez dit que vous avez trouvé des solutions avec lui. Ce sera dans le PV de toute façon. Ce que j'ai c'est la délibération votée en 2016 où l'on a un taux d'engagement à hauteur de 13 %, si je calcule bien 1,5 M€. Contrairement à ce que vous avez dit, moi j'ai ici un texto du directeur de cabinet avec qui j'échange directement et qui me dit que rien n'a été prévu, rien n'a été accordé pour des financements complémentaires dans le futur. Voilà. Donc, on est en séance publique. On doit, je pense, un minimum de transparence et de vérité aux Bayonnais qui nous regardent.

**M. le Maire :** Oui. Bon écoutez je n'ai pas l'impression d'avoir dit autre chose, mais bon, si vous voulez. Je termine, après on va passer au vote. Je veux juste donner un chiffre que j'ai oublié de donner tout à l'heure, qui va quand même éclairer certains esprits. C'est que le taux d'aide extérieure, je mets le legs dedans, parce que ça n'impacte pas le budget de la Ville et surtout pas l'emprunt, nous sommes, sur le total des travaux, à 75 % de financements extérieurs. 75 %. Et si l'on prend l'opération, où c'est effectivement presque 21 M€, nous sommes à 60,6 %. Voilà. Alors c'est toujours trop pour la Ville c'est sûr, mais ce niveau de subvention pour des opérations... C'est ce que je voulais dire. C'est tout. C'est uniquement des pourcentages par rapport à des éléments. Allez-y comme ça vous aurez parlé le dernier et l'on passera au vote.

**M. Etcheto :** Je n'ai jamais vu un tableau comme ça. Un pourcentage sur l'enveloppe de travaux. Mais la réalité de ce qui se passe et de ce qui sera payé, c'est le projet global.

**M. le Maire :** J'en parle.

**M. Etcheto :** Cette colonne-là elle est là pour tromper son monde. C'est le projet global.

**M. le Maire :** Bon d'accord. Vous avez raison M. Etcheto.

**M. Etcheto :** Sur votre tableau vous êtes allé jusqu'au bout. Vous avez mis le reste à payer pour la Ville. Mais sauf que le reste à payer pour la Ville ce ne sera pas ça de toute façon. Ce sera ça plus le delta avec le projet global. Il faut quand même être un peu honnête devant les gens.

**M. le Maire :** Bien, merci. On va mettre aux voix. Je ne m'en rappelle plus. C'est non-participation au vote ?

**M. Etcheto :** On ne prend pas part au vote.

**M. le Maire :** M. Iriart ? Abstention. Donc, la délibération est adoptée à la majorité requise. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

*Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.*

*M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent.*

**M. le Maire :** Nous passons au rapport suivant. M<sup>me</sup> Castel. Il sera beaucoup moins polémique. Il s'agit de prêter un tableau. Ce n'est pas un problème. Si on doit faire des conseils municipaux uniquement pour prêter des tableaux, ça ne vaut pas le coup d'être élu.

**12. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un tableau de Léon Bonnat au musée des beaux-arts de Liège (Belgique).**

**M<sup>me</sup> Castel :** Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, jointe à la note explicative de synthèse, portant sur le prêt du tableau intitulé « Pèlerins au pied de la statue de Saint-Pierre à l'église Saint-Pierre de Rome » de Léon Bonnat au musée des beaux-arts de Liège (Belgique), dans le cadre de l'exposition « Rome ! », et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? On passe au rapport suivant. C'est toujours un prêt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**13. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un tableau de François Gabriel Guillaume Lépaulle à l'Institut du Monde Arabe à Paris**

**M<sup>me</sup> Castel :** Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, jointe à la note explicative de synthèse, portant sur le prêt du tableau intitulé « Portrait de Ferdinand de Lesseps » de François Gabriel Guillaume Lépaulle à l'Institut du monde arabe, dans le cadre de l'exposition « L'épopée du canal de Suez », et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** Rapport 14. Toujours M<sup>me</sup> Castel.

**14. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un tableau de Louis Gauffier au musée Alexandre Dumas de Villers-Cotterêts.**

**M<sup>me</sup> Castel :** Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, jointe à la note explicative de synthèse, portant sur le prêt du tableau intitulé « Portrait de Thomas Alexandre Dumas en chasseur » de Louis Gauffier au musée Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts, suite à la création d'un parcours et accrochage renouvelés, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** M<sup>me</sup> Castel.

**15. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un tableau de Jean Louis André Théodore Géricault au Museu de Arte de São Paulo (Brésil).**

**M<sup>me</sup> Castel :** Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, jointe à la note explicative de synthèse, portant sur le prêt du tableau intitulé « Tête de jeune métisse » attribué à Jean Louis André Théodore Géricault, au Museu de Arte de São

Paulo (Brésil), dans le cadre de l'exposition « Historias afro-atlânticas », et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire :** Voilà, on prête des œuvres. Il serait tellement plus agréable de pouvoir les voir.

**M<sup>me</sup> Castel :** Ce qui n'empêcherait pas d'en prêter.

**M. le Maire :** Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** Le 16. Cette fois c'est l'acquisition d'un tableau de Paul Helleu.

**16. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau de Paul Helleu – Demande de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine**

**M<sup>me</sup> Castel :** Effectivement. L'État ayant préempté pour le compte de la Ville de Bayonne un tableau de jeunesse de Paul Helleu, intitulé « Etude de femme nue », il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possible auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'auprès du fonds régional d'acquisition pour les musées de Nouvelle-Aquitaine et à signer tous les documents afférents à ces subventions.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** M<sup>me</sup> Castel, le label.

**17. Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour les actions 2018.**

**M<sup>me</sup> Castel :** C'est un rapport que l'on retrouve chaque année depuis que la Ville est labélisée Ville et Pays d'art et d'histoire. Au titre du label Ville et Pays d'art et d'histoire, le dernier trimestre 2018 sera marqué par l'inauguration et l'ouverture du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Un accent particulier sera donc mis cette année en termes de programmation culturelle autour de cet événement. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter, auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre des actions proposées en 2018 au titre du label Ville et Pays d'art et d'histoire et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces subventions.

J'aimerais ajouter aussi que l'on réunira une prochaine commission culture et patrimoine pour faire un point sur le CIAP en sachant que la Ville a enfin les clés, depuis le 2 février, de l'espace. On va pouvoir avancer et vous serez tenu au courant de l'APD et du déroulement jusqu'à l'ouverture du CIAP.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** M. Ugalde, vous intervenez maintenant pour les rapports qui suivent et notamment le rapport 18 pour nous annoncer la prochaine exposition au DIDAM.

### **18. DIDAM – Exposition Femmes photographes – du 23 mars au 20 mai 2018.**

**M. Ugalde :** J'aurais bien aimé être plus long sur ce sujet par exemple, mais compte tenu du contexte j'en resterai à la lecture de cette délibération raccourcie. Mais sachez que j'y mets beaucoup d'enthousiasme, parce qu'il y a un gros travail derrière de contact avec ces femmes photographes qui constituent le premier temps photographique de la programmation 2018 au DIDAM.

La conception de cette exposition produite par la Ville sera réalisée en collaboration étroite avec trois photographes, dans les conditions exposées dans la note explicative de synthèse. Ouverte au public pendant deux mois, elle bénéficiera d'un programme de médiation à destination du grand public et à destination des scolaires qui viennent de plus en plus nombreux au DIDAM aujourd'hui. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires du projet.

**M. le Maire :** On va attendre que M. Etcheto rejoigne sa place pour que je puisse ouvrir. Oui, M<sup>me</sup> Capdevielle, je n'avais pas vu votre demande.

**M<sup>me</sup> Capdevielle :** L'égalité c'est quand il n'y aura plus d'exposition « femmes photographes ». C'est quand les femmes pourront exposer sans que l'on ne fasse plus référence à « femmes photographes ». Qu'elles exposeront tout simplement sans que l'on fasse référence au genre. Ce sera ça l'égalité.

**M. Ugalde :** Je comprends que c'est un motif de satisfaction. Vous ne faites pas la critique malgré tout.

**M<sup>me</sup> Capdevielle :** Non, mais bien-sûr.

**M. Ugalde :** J'essayais de comprendre vos propos.

**M<sup>me</sup> Capdevielle :** Bien-sûr.

**M<sup>me</sup> Bisauta :** Photographe n'est pas genré. Si tu dis photographe tout court ce n'est pas genré. On n'écrit pas « femme écrivain », on dit « écrivaine ».

**M<sup>me</sup> Capdevielle :** On dit écrivaine oui.

**M<sup>me</sup> Bisauta :** Photographe n'étant pas genré.

**M<sup>me</sup> Capdevielle :** Non, ce n'est pas ça. C'est parce que l'on relève que ce sont des femmes. Ça n'a rien à voir avec ça.

**M. le Maire :** J'entends. Allez. M<sup>me</sup> Herrera, donnez votre avis.

**M<sup>me</sup> Herrera-Landa :** Un petit moment de détente.

**M. le Maire :** Mais si. On écoute M<sup>me</sup> Herrera s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> Herrera-Landa** : Sur le rapport du développement durable tout à l'heure, aucun des noms n'était traité dans les deux genres. Il n'était question que de chef de service et autre. Il y a des moments où il y a des règles qui s'appliquent et d'autres pas. C'était un trait d'humour. Considérons que quand tout pourra être traité du point de vue de la mixité dans tous les points de vue, ce sera très bien.

**M. le Maire** : M. Ugalde, vous avez été perturbé.

**M. Ugalde** : Pas du tout. Mais je me méfie toujours des interventions qui sont assorties d'un « c'est un trait d'humour ».

**M<sup>me</sup> Bisauta** : Le rapport sur le développement durable, de par la loi, fait l'objet d'un débat auquel vous vous êtes soustrait. Vous auriez au moins pu faire cette remarque orthographique, ça aurait amené quelque chose au débat. Pas incontestablement intéressant, mais au moins ça aurait fait quelque chose.

**M<sup>me</sup> Herrera-Landa** : Il faut être disponible, nous ne le sommes pas toujours.

**M. le Maire** : Bon, le feu a pris. M. Ugalde, éteignez le feu.

**M. Ugalde** : Et dire que j'avais fait un effort de concision et de rapidité dans la lecture. C'est à désespérer. Je vais profiter du fait que M. Etcheto est moins mobile pour poursuivre.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **19. Confluences – Edition 2018 du 26 février au 4 mars 2018 – Hommage à la famille Delay.**

**M. Ugalde** : Les rendez-vous programmés dans le cadre des Confluences 2018, consacrés à la famille Delay, vont nécessiter de la part de la ville de Bayonne la mise à disposition du grand salon de l'Hôtel de Ville, de la grande salle de la médiathèque et du patio du musée Bonnat-Helleu, ainsi qu'un budget de 12 000 € pour couvrir l'ensemble des frais d'organisation. À ce titre, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à régler les dépenses correspondantes dans le cadre du budget alloué pour l'organisation de cette manifestation et à signer les conventions et contrats afférents.

**M. le Maire** : Merci. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais nous n'avons pas voté le rapport précédent, 18. Mais on va le faire. Pas d'abstention ni de vote contre sur le rapport 18 ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sur le rapport 19, pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : Je vous remercie. M. Ugalde toujours, rapport 20.

#### **20. Aide à la modernisation de la médiathèque – Demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques.**

**M. Ugalde** : La Ville de Bayonne a obtenu le label « bibliothèque numérique de référence » et a engagé à ce titre un vaste programme de modernisation de la médiathèque. Le conseil



départemental, en complément de l'État, peut participer à la modernisation des bibliothèques, dans les conditions exposées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal de valider le tableau financier joint à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 50 000 € auprès du département des Pyrénées-Atlantiques et à signer tous les documents afférents.

**M. le Maire** : Très bien. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : On arrive maintenant avec M. Lacassagne.

### **DÉVELOPPEMENT URBAIN**

#### **21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.**

**M. Lacassagne** : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aide aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour un montant de 25 173,84 €, soit un montant total de travaux induits de 248 941,57 €, ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : Le rapport 22 va être présenté par Julie Bensoussan.

### **ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION**

#### **22. Journées de la Petite Enfance – Edition 2018 – « Parents et enfants du monde »**

**M<sup>me</sup> Bensoussan** : Merci M. le Maire. Il s'agit de la 17<sup>e</sup> édition des journées de la petite enfance. Dans le cadre des journées de la petite enfance 2018, ayant pour thème la multiculturalité, différentes manifestations sont prévues dans plusieurs points de la Ville : spectacles, ateliers parents-enfants-professionnels, animations dans les structures d'accueil petite enfance, concerts, expositions... Une communication spécifique aura lieu sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la Ville. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions permettant de recourir aux intervenants dans les conditions précisées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe avec le syndicat mixte pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel pour l'organisation des concerts prévus dans le cadre de cette manifestation.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention, pas de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : Philippe Escapil-Inchauspé nous présente le rapport 23.

**23. Attribution des bourses municipales de l'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2017-2018 – Dossiers complémentaires.**

**M. Escapil-Inchauspé :** En complément de la délibération du 14 décembre 2017, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de deux nouvelles bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2017-2018, pour un total de 579 €, conformément au tableau joint à la note explicative de synthèse.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** 24, M<sup>me</sup> Martin-Dolhagaray.

**24. Demandes de subventions auprès des partenaires financeurs de la ville de Bayonne – Exercice 2018.**

**M<sup>me</sup> Martin-Dolhagaray :** Merci M. le Maire. La direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation s'attache chaque année à rechercher des financements pour toutes les actions mises en œuvre par ses services. Les partenaires financeurs, tels que le réseau appui parents, la caisse d'allocations familiales, le GIP-DSU et le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques seront ainsi sollicités tout au long de l'année pour participer au financement de ces actions, détaillées dans un tableau annexé à la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter, pour l'année 2018, des subventions auprès des partenaires financeurs mentionnés ci-dessus, et de signer les conventions d'attribution qui s'y rattachent ainsi que celles à venir sur l'exercice 2018.

**M. le Maire :** Merci. Pour ce rapport qui n'appelle pas d'observation, pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** M. Arcouet c'est à vous maintenant pour présenter le rapport 25.

**ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

**25. Convention de gestion du site des Barthes de l'Urdains à Bayonne.**

**M. Arcouet :** La Communauté d'agglomération Pays Basque a repris, outre les activités de la communauté d'agglomération côte basque Adour, celles du syndicat d'aménagement de la zone d'Ametzondo au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui avait l'obligation d'assurer la restauration et la gestion conservatoire de 27 ha dans les Barthes de l'Urdains à Bayonne. La convention jointe à la note explicative de synthèse a pour objet l'actualisation des rôles respectifs de la CAPB et de la Ville de Bayonne dans la mise en œuvre de la compensation écologique de la zone d'Ametzondo sur les dites Barthes. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions de la convention de gestion annexée à la note explicative de synthèse, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer et de désigner M. Serge Arcouet, conseiller délégué à l'environnement, aux espaces naturels et à la protection de la biodiversité comme le représentant de la Ville de Bayonne aux différentes instances qui seront mises en place pour élaborer puis suivre le plan de gestion du site.

**M. le Maire :** Oui ? M. Bergé.

**M. Bergé :** Il est toujours étonnant de voir comme on se retrouve à voter, en environnement et espaces naturels, ce que l'on appelle des compensations écologiques pour ce qui a été, en gros, la création d'Ikea et d'inter Ikea à Ametzondo. Ça veut dire que l'on continue à financer avec de l'argent public, le financement à une concurrence des commerces du centre bayonnais, à travers ces compensations écologiques. Je ne sais pas si l'on n'aurait pas dû le mettre dans commerce et centre-ville ou quelque chose comme ça.

**M. le Maire :** Vous êtes sur le ton de l'humour depuis tout à l'heure, alors on va mettre ça sur le ton de l'humour.

**M. Bergé :** Ce n'est pas de l'humour, mais du cynisme.

**M. le Maire :** Vous aimez le cynisme.

**M. Bergé :** Sous environnement et espaces naturels, en réalité on continue à payer des compensations écologiques pour la construction de zones commerciales sur la zone d'Ametzondo, sur des territoires qui étaient particulièrement inondables.

**M. le Maire :** Ce sont des mesures compensatoires vous avez raison. Mais alors de là à considérer que l'on paie à la place de, c'est autre chose. Vous votez ou vous ne votez pas ça ?

**M. Bergé :** Il est bien quand même que les gens sachent ce que l'on vote. Parce qu'il est vrai qu'environnement et espaces naturels, compensations écologiques, les gens ne sont pas toujours censés savoir, quand on fait une zone d'aménagement comme le MAZA, qui était dans un environnement un peu particulier pour accueillir les espaces inter Ikea et Ikea, que ça entraîne des dépenses complémentaires pour la puissance publique. C'est ça la réalité. C'est-à-dire c'est la puissance publique qui continue à financer des compensations écologiques pour l'installation de commerces privés qui, pour certains, mènent une concurrence aux commerces de centre-ville de Bayonne. Voilà, j'ai été un peu plus clair. Je n'avais peut-être pas été assez clair la première fois.

**M. le Maire :** On vous a écouté avec beaucoup d'intérêt. Malgré tout ça, tout le monde est d'accord, parce qu'il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** Attendez, on va attendre que M. Etcheto ait fini. Non, mais M. Etcheto vous vous levez sans arrêt.

**M. Etcheto :** Je discute avec la presse.

**M. le Maire :** Ah ben oui.

**M. Etcheto :** Je n'ai pas de directeur de cabinet payé par le contribuable pour le faire.

**M. le Maire :** Vous n'êtes pas maire.

**M. Etcheto :** Je le fais donc modestement moi-même et j'aimerais bien, M. le Maire, mes chers amis, que vous ayez les mêmes réactions quand vous vous levez vous aussi M. le Maire.

**M. le Maire :** Pour des besoins biologiques Monsieur.

**M. Etcheto** : Ah, certainement.

**M. Millet-Barbé** : On ne tente pas de dicter des articles à la presse.

**M. Etcheto** : Que vous ne pouvez accomplir qu'avec votre portable à la main bien entendu.

**M. Millet-Barbé** : On ne tente pas d'écrire les articles à la presse.

**M. Etcheto** : Je donne juste des informations objectives.

**M. le Maire** : Bien sûr. Demain direct comme ça. C'est parfait. On ne vous fait aucun reproche sauf que votre place est là où vous êtes et l'on vous aime bien quand vous êtes là.

**M. Etcheto** : Bien entendu. Mais ça pourrait aussi changer, parce que je ne sais pas si tout le monde partage cet avis à Bayonne. Soyez un peu plus modeste, parce qu'il me semble que ça ne s'est pas joué à grand-chose la dernière fois et que si vous aviez été peut-être un peu plus sincère, notamment pour en revenir...

**M. le Maire** : Vous avez un mal fou à acter de quelque chose. C'est les règles de majorité. Vous n'y pouvez rien, c'est comme ça. Il y a ceux qui arrivent en tête et ceux qui arrivent après.

**M. Etcheto** : Si vous aviez été un peu plus sincère sur vos promesses qui ont dû en décevoir plus d'un...

**M. le Maire** : C'est votre thèse. Vous verrez.

**M. Etcheto** : Vous avez un rapport aux gens et aux électeurs qui est le vôtre et qui est différent du mien. En effet, je vous le concède.

**M. le Maire** : J'en rencontre beaucoup. Je vous souhaite d'en rencontrer autant que moi. J'en doute.

**M. Etcheto** : Ça, ce n'est pas certain. Vous êtes encore une fois un peu sur de vous-même. Peut-être un peu trop.

**M. le Maire** : Là, je peux l'être.

**M. Etcheto** : Ah vous croyez ?

**M. le Maire** : Oui, mais ce n'est pas le sujet. On a délibéré sur la 25, on passe à la 26. M<sup>me</sup> Castel.

## **26. Muséum d'histoire naturelle – Demande de prêt d'un piège à ours auprès du musée de la chasse et de la nature.**

**M<sup>me</sup> Castel** : Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe à la note explicative de synthèse portant sur le prêt d'un piège à ours auprès du musée de la chasse et de la nature, dans le cadre de l'exposition « L'ours, toute une histoire » au muséum d'histoire naturelle, et d'autoriser M. le Maire à la signer. Cette exposition débute ce samedi, l'inauguration aura lieu le 15, la semaine prochaine.

**M. le Maire** : Cela aurait pu prêter à des jeux de mots, mais je n'invite pas M. Millet-Barbé à s'exercer, le pire étant toujours possible. Pas d'abstention ni de vote contre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : Rapport 27 toujours vous Madame.

**27. Muséum d'histoire naturelle – Demande de prêt de spécimens auprès du muséum d'histoire naturelle de Toulouse.**

**M<sup>me</sup> Castel** : Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe à la note explicative de synthèse portant sur le prêt de crânes d'ours auprès du muséum d'histoire naturelle de Toulouse, dans le cadre de l'exposition « L'ours, toute une histoire » au muséum d'histoire naturelle, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire** : Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : M. Escapil-Inchauspé c'est vous qui présentez le rapport 28.

**ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

**28. Tête de pont Henri Grenet rive gauche – Travaux d'aménagements paysagers – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté d'Agglomération Pays Basque**

**M. Escapil-Inchauspé** : Il est prévu le transfert des ouvrages du secteur dit « tête de pont Henri Grenet » à la Ville de Bayonne en 2018, dont les aménagements paysagers et routiers ont été conduits sous maîtrise d'ouvrage de l'ACBA puis de la CAPB. Or, les derniers aménagements paysagers, ayant vocation à entrer dans le domaine public communal, pourraient également être conduits par la CAPB. Il est donc proposé au conseil municipal que la ville de Bayonne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux grâce à une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CAPB, jointe à la note explicative de synthèse qui précise l'ensemble des conditions techniques et financières de l'opération, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. Etcheto** : Aucun problème sur le rapport. On le vote bien entendu, mais je m'en saisis, parce que c'est le seul rapport sur les espaces publics et le cadre de vie. Simplement pour relayer ici, en conseil municipal, un souci qui existe aux alentours du collège Marracq. Je crois que des courriers ont été envoyés à plusieurs d'entre nous, dont vous, M. le Maire. Avec un souci assez légitime d'ailleurs, de sécurisation de certains passages piétons qui il est vrai, dans les saisons un peu plus sombres où il y a moins de lumière et un peu plus d'averses et de précipitations, ça peut poser un problème avec les flots de circulation que l'on connaît aujourd'hui à Bayonne. Il y a eu quelques soucis mineurs pour l'instant heureusement, et l'on souhaite qu'ils le restent. Il y a eu une demande des parents d'élèves.

**M. le Maire** : La FCPE. Je n'ai pas encore eu le courrier, il est arrivé hier.

**M. Etcheto** : C'est juste pour que l'on soit un petit peu sensible et vigilant, à cette demande-là en particulier. Merci.

**M. le Maire** : On le sera. C'est très important, on est complètement d'accord et M. Wittenberg me dit que le courrier est à la lecture. Nous n'avons pas voté ce rapport, je ne crois pas ? Si nous l'avons voté. Rapport 29 M. Ugalde.

### ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

#### **29. Partenariat des principaux événements bayonnais 2018 – Approbation du modèle de convention-type à intervenir.**

**M. Ugalde** : Vous savez qu'aujourd'hui nous sommes dans une logique de partenariat pour quelques événements de la Ville. Il convenait de cerner au mieux, sur le plan des prestations à fournir, mais aussi du contexte juridique précis ce type de partenariat, afin que nous conservions, les uns et les autres, une totale liberté éditoriale sur ce que nous faisons dans cette ville.

Il est donc proposé de généraliser la démarche visant à associer des partenaires privés à la médiation et au déroulement des différents événements organisés à Bayonne, tels que le carnaval, la foire au jambon... Ainsi, à chaque événement, une convention sera signée entre la Ville et les entreprises partenaires sur la base d'une convention-type, jointe à la note explicative de synthèse, qui indiquera les contreparties et engagement des parties. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver le principe d'une recherche de partenariat dans le cadre de l'organisation des différentes manifestations organisées par la ville de Bayonne, d'approuver le modèle de convention-type et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

**M. le Maire** : Pas d'abstention et de vote contre. Pardon, M. Artiaga.

**M. Artiaga** : Une petite remarque de principe sur cette délibération et la façon dont elle est formulée, parce que cela nous pose effectivement un problème. Il y a deux choses dans la délibération. La première chose est l'adoption d'un modèle de convention-type qui relève plus d'une visée de formalisation juridique ou technique, qui ne soulève pas d'enjeux particuliers et à laquelle on peut souscrire aisément.

En revanche, il y a aussi là-dedans une autorisation préalable de signature des conventions des partenariats qui va être donnée sous forme de délégation de pouvoir au premier magistrat alors que l'on a aucune connaissance, par définition, des futurs partenaires cocontractants. M. le Maire de Bayonne dispose déjà d'une large délégation de compétence dans des domaines aussi importants que le budget, la signature des emprunts. Il est donc à craindre pour nous qu'une nouvelle délégation dans ces partenariats, sous couvert de l'utilisation d'une convention-type, ait pour conséquence de soustraire au débat de la représentation communale un pan de l'activité événementiel de la Ville qui n'est pas négligeable. En poussant la réflexion, un peu jusqu'à sa limite, on pourrait dire que l'excès de délégation, fusse pour des raisons pratique ou d'efficacité, peut conduire à laisser à l'examen d'un conseil municipal les seules délibérations sur le prêt des animaux empaillés, ou, pour reprendre les propos de notre propre maire, le prêt des œuvres comme il a été dit tout à l'heure, où se réduire aussi au compte rendu des décisions du maire en début de séance. Pour cette raison, nous ne voterons pas cette délibération. Enfin, exactement, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. le Maire** : Très bien.

**M. Ugalde** : Je dis que c'est pour le moins cornélien quelque part, parce que nous avons mis ce dispositif en place très exactement pour les raisons contraires. C'est-à-dire que jusqu'à présent nous estimions que nous devions avoir un regard plus net, plus circonscrit sur ce type de partenariat. Et c'est la raison pour laquelle nous avons opté pour cette forme plus cadrée qui nous permet cette fois-ci de maîtriser complètement le contexte et la nature des partenariats vis-à-vis d'événements dont nous voulons absolument conserver la liberté d'organisation. Mais vous avez une autre interprétation.

**M. Artiaga** : Ce n'est pas une autre interprétation. Le maire l'a dit tout à l'heure. Si le conseil municipal se réduit uniquement à examiner les décisions prises par le maire, son intérêt sera bien-sûr amoindri.

**M. Ugalde** : Je crois que la séance d'aujourd'hui témoigne bien du contraire, M. Artiaga.

**M. le Maire** : Oui, enfin j'ai compris le sens de l'intervention de M. Artiaga. Maintenant nous allons passer au vote. Vous ne prenez pas part au vote, vous avez dit ça. Voilà. Vous votez pour. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

*Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.*

**M. le Maire** : M<sup>me</sup> Meyzenc, vous avez le rapport 30.

### **30. Marché de Noël – Remise exceptionnelle sur redevance d'occupation du domaine public.**

**M<sup>me</sup> Meyzenc** : Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Compte tenu des nombreuses anomalies et désordres constatés sur une partie des chalets du marché de Noël 2017, et suite à la demande des commerçants de bénéficier d'une remise sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public qui leur a été appliqué, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande et d'appliquer une remise exceptionnelle des tarifs pour l'année 2017, dans les conditions décrites dans la note explicative de synthèse.

**M. le Maire** : Des commerçants que l'on a reçus.

**M<sup>me</sup> Meyzenc** : Oui, des commerçants que l'on a reçus. Il y avait effectivement un problème sur les chalets dès la réception. Les commerçants avaient été sélectionnés sur un appel à candidatures. D'ailleurs je tenais à remercier et à féliciter nos services qui ont agi très promptement pour essayer d'arranger et de corriger les défauts de certains de ces chalets. Mais évidemment, ils n'ont pas pu compenser l'esthétique. C'est vrai qu'à l'écoute de ces commerçants il nous semble important de participer à cette remise exceptionnelle de redevance.

**M. le Maire** : Cela nous a paru juste. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : M. Ugalde vous reprenez la parole pour le corso. Et vous allez vous réjouir que l'on ait un réalisateur de plus.

## FETES TRADITIONNELLES

### **31. Corso 2018 – Approbation de la convention-type de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et fixation du montant des prix attribués et acomptes.**

**M. Ugalde :** Tout à fait. Vous m'avez fait peur. Un corso de plus là j'ai eu peur pour le coup. Pour le corso des fêtes de Bayonne 2018, il est demandé au conseil municipal de retenir la candidature des dix associations désignées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer avec leurs présidents les conventions de mise à disposition du local sis avenue de la Division Leclerc, utilisé pour la confection des chars. Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement à chacune d'entre elles, d'un acompte dont le montant est fixé à 2 000 €, sachant que le prix total se monte à 3 300 €, auquel se rajouteront les sommes de 800 € pour le premier du classement, 500 € pour le second et 200 € pour le troisième. Le solde sera versé à l'issue des fêtes, après production du classement.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** Le rapport 32, M. Pocq.

## FONCIER

### **32. Régularisation foncière – Acquisition à la communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) d'une parcelle cadastrée AV 110 et cession au Département des Pyrénées-Atlantiques d'une parcelle cadastrée AV 112 aux abords du collège Albert Camus, situé avenue Harambillet**

**M. Pocq :** Oui M. le Maire. Il est nécessaire de procéder à des régularisations foncières aux abords du collège Albert Camus, situé avenue Harambillet, visant à acquérir une bande de terrain située à l'extérieur du collège constituant un espace vert accessible au public, appartenant actuellement à la CAPB, et à céder une emprise non bâtie, située dans l'enceinte du collège, au département. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette opération de régularisation foncière et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'acquisition avec la CAPB et à la concrétisation de la vente avec le département des Pyrénées-Atlantiques dans les conditions indiquées dans la note explicative de synthèse.

**M. le Maire :** Bien. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** M. Millet-Barbé rapport 33.

### **33. Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement Les Hauts de Saint-Hubert de terrains sis allée de Saint-Hubert et chemin de Trouillet.**

**M. Millet-Barbé :** M. le Maire, mes chers collègues. L'association syndicale libre (ASL) du lotissement des Hauts de Saint-Hubert, propriétaire des terrains constitutifs des voies de ce lotissement privé, situé allée Saint-Hubert et chemin de Trouillet, et a sollicité la Ville pour leur acquisition en vue de leur intégration dans le domaine public routier communal. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à



signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec l'ASL du lotissement des Hauts de Saint-Hubert ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, et ce, dans les conditions indiquées dans la note explicative de synthèse.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : Toujours M. Miller-Barbé pour le 34.

**34. Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement Le Hameau d'Arrousets de terrains sis rue des Padouans.**

**M. Millet-Barbé** : L'association syndicale libre (ASL) du Hameau d'Arrousets est propriétaire des terrains constitutifs des voies de ce lotissement privé, situées rue des Padouans, et a sollicité la Ville pour leur acquisition en vue de leur intégration dans le domaine public routier communal. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec l'ASL du lotissement Le Hameau d'Arrousets ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, et ce, dans les conditions indiquées dans la note explicative de synthèse.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : Rapport 35 M. Arcouet.

**35. Cession à la Communauté d'agglomération Pays Basque d'un terrain non bâti cadastré AB 48 situé allée du Moulin de Saint-Bernard.**

**M. Arcouet** : Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration du quartier de Saint-Bernard, la CAPB a sollicité la Ville pour la cession complémentaire d'une parcelle de 670 m<sup>2</sup>, à la suite des études de maîtrise d'œuvre qui ont révélé la nécessité de détenir la maîtrise foncière de ce bien constitué d'un ruisseau et de ses berges. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette cession et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec la Communauté d'agglomération Pays Basque, et ce, dans les conditions ci-dessus indiquées.

**M. le Maire** : Merci M. Arcouet. Pas d'abstention ni de vote contre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : M. Ugalde vous présentez le rapport 36.

**36. Convention de mise à disposition à l'association Euskaldun Buruak – Local sis 26, rue Sainte-Catherine.**

**M. Ugalde** : L'association Euskaldun Buruak intervient sur le quartier Saint-Esprit dans une logique d'animation et de renforcement de la vie sociale du quartier et collabore directement à la mise en œuvre des animations prévues par la Ville. Compte tenu du but poursuivi par l'association et de l'intérêt local de ses activités, il est apparu souhaitable de lui apporter un soutien par la mise à disposition des locaux situés en rez-de-chaussée de l'immeuble implanté 26, rue Sainte-Catherine. Les locaux ont vocation à abriter ses bureaux, afin d'y

organiser ses activités administratives. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver cette mise à disposition au bénéfice de cette association et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente, sur la base du projet de convention annexé à la note explicative de synthèse.

**M. le Maire** : Merci. Oui M<sup>me</sup> Herrera.

**M<sup>me</sup> Herrera-Landa** : M. le Maire, chers et chères collègues, pas de prêt de tableau ni de piège à ours, mais à présent le prêt de locaux. Nous ne porterons pas de jugement sur l'opportunité du principe de la mise à disposition de locaux par la collectivité au bénéfice d'associations contribuant très significativement à l'activité de la vie locale. Là n'est pas notre problème. Par contre, nous nous interrogeons sur deux sujets liés à cette délibération.

Le premier concerne, d'une manière un peu plus générale, la mise à disposition et la transparence sur les procédures et l'égalité de traitement des associations bayonnaises en matière de mise à disposition de locaux. Quand des locaux sont disponibles, les autres associations bayonnaises, pour le coup spiritaine, mais c'est bayonnaise en général, sont-elles informées préalablement de cette vacance ? Peuvent-elles faire acte de candidature ? De quelles manières les priorités sont-elles traitées par rapport à ces demandes ? C'est le premier volet de nos interrogations.

Le deuxième volet va plutôt concerner les décisions qui se succèdent au fil de l'eau des délibérations et viennent en quelque sorte rendre caduque le dispositif de critérisation qui nous a assez souvent été présenté comme une panacée en matière de transparence et d'objectivation de l'aide aux associations et des subventions en particulier. Mise à disposition de locaux pour des sommes très significatives dans le cas présent, mais je n'ai pas fait de recherches particulières sur d'autres montants. Il s'agit d'un montant supérieur à 4 000 €, ce qui est très supérieur à des montants de subvention que reçoivent d'autres associations ; prise en charge, pour d'autres associations, des fluides et de l'énergie. Nous avons découvert ce sujet au hasard d'une discussion en commission préparatoire au conseil municipal. Exonération des frais de location de salle dans d'autres cas. Je ne vais pas être exhaustive, là n'est pas le sujet. Vous nous avez à plusieurs reprises félicité, en particulier M. Laiguillon qui n'est pas là aujourd'hui, de notre contribution aux réflexions engagées pour définir les modalités de contractualisation. Nous nous sommes effectivement engagés comme de très bons élèves dans ces travaux pour chercher une recherche de problème. Mais quand nous nous rendons compte, au fil de ces délibérations au fil de l'eau, que finalement nous avons travaillé sur un sujet dont une grande partie de l'énoncé ne nous était pas fournie. Nous ne sommes pas prêts à devenir de mauvais élèves, mais nous nous interrogeons sur notre engagement dans ce travail, dans la mesure où nous découvrons que ce travail est doublé d'un certain nombre de décisions qui viennent rendre en partie caduque, je l'ai déjà dit, la précision de ce qui nous est demandé par ailleurs dans le cadre des travaux sur la critérisation. Merci pour votre écoute.

**M. le Maire** : M. Ugalde va commencer à répondre. Je compléterai éventuellement.

**M. Ugalde** : Je veux simplement dire que s'il y a bien une association vis-à-vis de laquelle nous n'avons pas à rougir concernant le respect des critères dont nous parlons souvent en commission de travail, c'est bien celle-là. Sur le plan des services rendus à l'activité de la Ville et à ses habitants avec les animations multiples, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à redire. Je ne vous vois pas d'ailleurs sur ce terrain-là et ça m'aurait surpris. C'est une première chose.

Il ne s'agit pas du fait du prince ou du fil de l'eau comme vous le dites, mais bien d'une réflexion mûrement placée au niveau qu'elle méritait, avec le constat depuis trois ans, puisque c'est le mandat dans lequel nous avons des responsabilités, de la capacité qu'a eu cette association à répondre à chaque fois aux demandes, par exemple, d'animations multiples de la Ville ; en étant en capacité de logistique et de savoir-faire, dans un état d'esprit assez remarquable qui fait l'unanimité de tous autour de cette table, je n'en doute pas. Ça, c'est la première chose.

La seconde : le travail de critérisation est en marche. Nous sommes conscients qu'aujourd'hui nous prenons une histoire qui est bien compliquée. Je n'en dirai pas plus ; il y a très certainement aujourd'hui des locaux bayonnais mis à disposition vis-à-vis d'associations qui n'ont pas le niveau de rendu opérationnel de l'association dont nous parlons ce soir. Il y a une histoire et nous avons le courage politique de dire que cette histoire doit être passée au crible d'un système de critérisation qui va effectivement nous amener à prendre des décisions qui vont à l'encontre de ce que vous dites. C'est-à-dire qu'il n'est pas question d'aller plus longtemps dans une procédure au fil de l'eau ou de clientélisme. Il s'agit aujourd'hui d'attribuer des locaux en fonction de critères objectifs et ces critères, l'association dont nous parlons ce soir les remplit amplement.

Troisième élément important pour moi, c'est que le travail de critérisation que nous faisons ensemble, et nous vous félicitons de l'état d'esprit dans lequel vous travaillez avec nous, n'est pas encore entièrement terminé. Il va de soi que l'on pourra aller au-devant d'avenants ou de réflexions qui pourront nous emmener par exemple sur des engagements financiers ou à des exigences d'un autre type dans les prochains mois. Le travail n'est pas terminé, nous sommes d'ailleurs toujours preneurs de toutes vos propositions en la matière. Mais sur le cas présent, je crois que ni les uns ni les autres ne peuvent rougir ici du choix que nous avons pu faire, parce qu'il répond, je le répète, à des critères dont l'objectivité est difficilement contestable.

**M. le Maire :** Merci. Vous voulez dire quelque chose, M<sup>me</sup> Aragon ?

**M<sup>me</sup> Aragon :** Oui. M. Ugalde nous dit que la critérisation n'est pas terminée, ce en quoi il a totalement raison, mais que l'association Euskaldun Buruak remplit les critères qui ne sont pas écrits et ne sont pas terminés.

**M. le Maire :** M<sup>me</sup> Aragon, ne faites pas semblant de ne pas comprendre. Vous êtes suffisamment bayonnaise et avertie pour savoir qu'il y a des associations qui ont une activité extrêmement importante. Euskaldun Buruak, qui n'a jamais été traitée dans cette ville comme elle aurait dû être traitée, se trouve aujourd'hui en situation de pouvoir disposer d'un local qu'elle aurait dû avoir depuis fort longtemps. Depuis fort longtemps. On n'a pas besoin d'attendre trois ou quatre ans pour savoir si c'est une association capable de tenir ses engagements. Elle tient ses engagements depuis des années et des années. Les critères Madame, avant d'être écrits ils sont pensés. Ce que vient de dire M. Ugalde, nous avons proposé en conscience ce local, en ayant la certitude que l'on ne faisait pas une erreur là-dessus. Maintenant si vous voulez évoquer cette question à l'occasion de la prochaine réunion de critérisation vous le pouvez. À moins que vous ne connaissiez pas cette association.

**M<sup>me</sup> Herrera-Landa :** J'ai pris toutes les précautions au début de mon intervention.

**M<sup>me</sup> Aragon :** Ce n'est pas la remise en cause de l'association.

**M. le Maire :** Ah bon, d'accord.

**M<sup>me</sup> Herrera-Landa** : Je crois que c'était très clair. La question posée portait simplement sur la problématique de la convergence, c'est-à-dire que l'on ne peut pas dire que l'on fait l'outil... Alors la critérisation c'est très difficile, je le redis. C'est un processus évolutif, c'est un processus qui n'est jamais abouti, puisqu'il doit être dynamique. La vie associative, par définition et heureusement, on ne peut pas en contrôler tous les aspects. Mais dans une relation avec la collectivité publique, on doit essayer de faire de la convergence. Ma question ou ma remarque portait sur la difficulté que l'on a d'un côté d'avoir une grille très précise sur laquelle on va faire attention à des critères et de l'autre, au fil de l'eau, des éléments qui échappent à cette grille d'une manière générale, et qui viennent faire qu'à un moment donné on est très précis, à d'autres moments on découvre des éléments au fil de l'eau qui sont des enjeux économiques bien supérieurs à ceux sur lesquels on a passé beaucoup de temps à essayer de déterminer des critères objectifs. C'était ma seule remarque. Ça n'a rien à voir avec ce qui a été dit avant.

**M. le Maire** : C'est clair. D'accord. Il faut conclure, M. Ugalde.

**M. Ugalde** : Je veux simplement dire que l'expression « au fil de l'eau », concernant une association avec ce degré d'implication, est assez malvenue. Je me permets quand même de le préciser.

**M. le Maire** : On a compris.

**M. Ugalde** : M. le Maire il y a un autre élément important qui est quand même annexe à cette décision, c'est que cette décision a été prise en accord parfait avec la maison de l'Europe qui occupait ce local précédemment et qui bénéficie aujourd'hui d'un relogement à la maison des associations dont elle est la première à se féliciter compte tenu de la convergence de contacts dont elle ne bénéficiait pas forcément au bout de la rue Sainte-Catherine.

**M. le Maire** : Merci. On met aux voix. Quelle est votre position sur cette délibération 36 ? Y a-t-il des abstentions ?

**M. Etcheto** : Nous ne prenons pas part au vote.

**M. le Maire** : D'accord. Monsieur ? Vous votez. Et la majorité ? Vote. La délibération est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

*Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.*

**M. le Maire** : Je vous remercie pour l'association Euskaldun Buruak. 37 M. Esmieu.

### **MARCHES PUBLICS**

**37. Divers travaux d'impression – acquisition en groupement de commandes entre la ville de Bayonne et son CCAS – Signature de la convention de groupement de commandes – Lancement de la procédure de consultation des entreprises et signatures des accords-cadres à marchés subséquents.**

**M. Esmieu** : Merci M. le Maire, chers collègues. Si M. Etcheto a fini sa conférence de presse, on va pouvoir commencer les marchés.

**M. le Maire :** M. Duzert est allé en direction des toilettes. Il est là. Il a rechargé son téléphone pour continuer à être en contact avec la Région. Ça nous manquerait s'il n'y avait pas ce contact direct. Et ça nous rassure. Alors M. Esmieu, vous avez votre rapport.

**M. Esmieu :** Je voudrais tout d'abord, si vous le permettez M. le Maire, confirmer les propos que vous avez tenus à l'égard de la CAO. Tout le monde a compris puisque cela faisait l'objet d'un débat. On ne va pas revenir dessus.

**M. le Maire :** Avancez M. Esmieu, avancez.

**M. Esmieu :** La Ville de Bayonne et son CCAS souhaitent renouveler le groupement de commandes de prestations d'impression de documents sur support papier. La Ville assurera le rôle de coordinateur du groupement. Les accords-cadres à conclure sont des accords-cadres sans minimum ni maximum, d'une durée initiale de un an reconductible deux fois pour la même durée. Les besoins sont répartis en quatre lots dont le total annuel est estimé à 136 000 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini précédemment et la convention correspondante, jointe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que conduire la procédure de marché, dans les conditions énoncées dans la note de synthèse.

**M. le Maire :** Très bien. Pas d'abstention ni de vote contre ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** M. Esmieu poursuivez.

**38. Fournitures de produits d'essuyage à usage unique – Acquisition en groupement de commandes entre la ville de Bayonne et son CCAS – Signature de la convention de groupement de commandes – Lancement de la procédure de consultation des entreprises et signatures des accords-cadres à bons de commande.**

**M. Esmieu :** C'est à peu près la même procédure. La Ville de Bayonne et son CCAS souhaitent renouveler le groupement de commandes qui avait été constitué pour couvrir les besoins des services en produits d'essuyage à usage unique. La Ville assurera le rôle de coordinateur du groupement. Les accords-cadres à conclure ont un montant maximum estimé à 45 000 € HT annuels, constitués d'un lot unique, d'une durée initiale de un an reconductible trois fois pour la même durée. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini précédemment et la convention correspondante, jointe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que conduire la procédure de marché, dans les conditions énoncées dans la note de synthèse.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** M. Esmieu 39.

**39. Maintenance en garantie totale et mise aux normes des ascenseurs, monte charges et manches d'évacuation des établissements communaux – Avenant n° 2 au marché n° 15119 conclu avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs**

**M. Esmieu :** La Ville de Bayonne a confié la maintenance préventive, corrective avec garantie totale des ascenseurs et monte-charge à la société Thyssenkrupp Ascenseurs en 2015. Ce marché a déjà fait l'objet d'un avenant en 2017 pour mettre à jour la liste des équipements faisant l'objet d'opérations de maintenance. Un nouvel avenant est nécessaire, car l'estimation initiale s'avère insuffisante en raison des nombreux aléas constatés en cours d'exécution du marché, ce qui représente une plus-value de 12,49 % par rapport au marché initial. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec cette société l'avenant n° 2 au marché concerné.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** Toujours M. Esmieu.

**40. Fourniture de matériaux de voirie – Lot n° 8 – Émulsions de bitume pris chez le fournisseur – Accord-cadre conclu avec la société Adour Émulsions SNC – Avenant n° 1 : transfert du marché n° 17 007**

**M. Esmieu :** Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 du marché conclu avec la société Adour Émulsions SNC, actant le transfert de cette société à sa maison mère, Colas Sud-Ouest, joint en annexe à la note explicative de synthèse.

**M. le Maire :** Merci. Sur le rapport de M. Esmieu, pas d'abstention ni de vote contre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** Vous poursuivez.

**41. Acquisition, mise en service et maintenance de divers matériels pour les parkings de la Ville de Bayonne – Marchés conclus avec la société THALES - Avenants de transfert suite à une opération de fusion absorption.**

**M. Esmieu :** Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les avenants aux marchés conclus avec la société Thales Communication and Security, joints à la note explicative de synthèse, actant le transfert de ses activités à la société Revenue Collection Systems France SAS, suite à une opération de filialisation entre ces deux sociétés.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** Rapport 42, M. Millet-Barbé.

## POLITIQUE DE LA VILLE

### **42. Fonctionnement général du « 3 bis, Maison des habitants des hauts de Bayonne », sise 3 bis esplanade de Jouandin et approbation de la convention de mise à disposition-type du bureau n° 1.**

**M. Millet-Barbé :** La Ville de Bayonne bénéficie de la mise à disposition par HSA de l'ensemble immobilier situé 3 bis esplanade de Jouandin, où était initialement implantée une antenne des services municipaux. Ces locaux étant désormais inoccupés, la Ville a été amenée à réfléchir à une nouvelle configuration et affectation des espaces de ce lieu et a conclu à la nécessité de créer un lieu de partage de travail, de vie et de convivialité pour certains groupes d'habitants du quartier, qui serait appelé « 3 bis, Maison des habitants des hauts de Bayonne ». Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le fonctionnement général de cette maison des habitants, tel que défini dans la note explicative de synthèse, de prendre acte de la rédaction d'un futur règlement intérieur, d'approuver les termes de la convention-type de mise à disposition, jointe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à la signer avec chaque utilisateur.

**M. le Maire :** Oui, M. Iriart.

**M. Iriart :** M. le Maire, chers collègues. Tout à l'heure nous avons approuvé la délibération relative à la mise à disposition de locaux rue Sainte-Catherine auprès de l'association Euskaldun Buruak, de par l'effectivité de leur activité qui est visible et réelle. De la même manière, un bureau serait affecté à l'association Graines de liberté dont l'activité sur la ville est toute aussi, je pense, profitable en particulier sur la thématique du développement durable. Là, du coup, la mise à disposition est à titre onéreux.

Donc, la situation étant, de notre point de vue, similaire, nous souhaiterions vous proposer que l'affectation à Graines de liberté puisse se faire aussi à titre gracieux comme sur la délibération précédente, ceci n'enlevant rien à la nécessité de reprendre la thématique de la revalorisation des locaux mis à disposition dans le cadre de la critérisation. On verra bien comment ça va être traité dans le travail qui devrait être finalisé au mois d'avril. Mais tant que ce travail n'est pas finalisé, il serait bon qu'à même situation on n'est la même posture.

**M. Millet-Barbé :** La situation de Graines de liberté on la connaît, et vous êtes bien d'accord avec nous pour considérer qu'ils font un travail remarquable sur le quartier. Simplement, ils n'avaient pas de locaux du tout. Ils étaient complètement à la rue d'un point de vue administratif. Ils n'avaient absolument pas de siège. Il fallait impérativement que nous les aidions à s'établir. Modestement d'ailleurs, car ce n'est guère qu'un bureau. Moyennant quoi ils disposent de moyens financiers entre autres par le biais de subventions diverses et variées. Ils sont aussi employeurs. Ils ont longtemps bénéficié des contrats aidés de l'État, etc. Donc, il est logique, sur la base du calcul classique de la location et de modes de location pratiqués par HSA, qu'ils paient un loyer. Nous verrons bien ensuite de quelle manière nous les aiderons éventuellement pour leurs futurs projets. Ça va être le cas, puisque la ferme pédagogique va commencer relativement vite maintenant sur le quartier. Mais là il y avait une nécessité absolue de trouver un siège à cette association qui n'en avait pas, qui était constitué chez un particulier, et surtout de locaux modestes, en superficie, pour qu'ils puissent avoir une administration digne de ce nom, car elle a pris, cette association, une certaine importance maintenant.

**M. le Maire :** La question, si j'ai bien compris, est de dire, au fond, deux poids deux mesures. Il y a des associations pour lesquelles on prône la gratuité, d'autres pour lesquelles

c'est payant. C'est sur des bases qui sont toujours raisonnables, mais payantes. En fait, il y a aussi, je ne sais pas si c'est la réponse qu'il faut faire M. Iriart, mais en tout cas il faut y réfléchir, des associations qui sont quasiment des entreprises. Certes des petites entreprises, mais des entreprises. Et donc pour lesquelles le loyer qui est payé rentre dans la comptabilité quasi d'une entreprise. Ce n'est pas pareil pour une association qui s'inscrit dans une politique culturelle ou sportive de la Ville. Vous le savez autant que moi, on ne se retrouve pas devant le même type de situation. On le voit en matière culturelle en particulier. Il y a des associations culturelles et des associations qui sont quasiment des entreprises culturelles et qui ne rechignent pas à payer. L'Atalante par exemple paie un loyer.

**M. Millet-Barbé :** Sans compter M. le Maire que pour cette association, on vient entériner une situation de fait. Il y a déjà quelques mois, il fallait trouver des solutions. Elle génère des recettes cette association effectivement. C'est en ce sens qu'il nous a paru normal de lui faire payer un loyer.

**M. le Maire :** Ça veut dire qu'il faut mettre les choses à plat. Non, pas au fil de l'eau justement. Pourquoi vous reprenez ? Vous n'êtes pas cynique, mais facétieux. Vous êtes à côté. Chacun son registre. M. Iriart, vous n'êtes ni l'un ni l'autre. Vous êtes sérieux.

**M. Iriart :** Oui. Il m'arrive de ne pas l'être. En conseil municipal, en général je reste plutôt sérieux. Vos réponses illustrent quand même, je pense, la nécessité de bien intégrer cette question de la mise à disposition des locaux dans le cadre de la critérisation. Ceci étant dit, le débat propre à la mise à disposition des locaux n'a pas encore eu lieu puisque les années précédentes, dans le souhait de traiter progressivement les différentes questions liées à la critérisation... Il est prévu que cette question fasse l'objet de débat à venir. Tant que la position municipale n'a pas été établie, il nous semble là qu'à même situation même traitement semblerait préférable pour l'association.

**M. Millet-Barbé :** Ce que vous dites vaut aussi pour le bureau n° 2. Un autre bureau est mis à disposition de plusieurs partenaires.

**M. le Maire :** Bon, écoutez, personne ne dit que nous sommes arrivés à la perfection. Vos interventions sont tout à fait pertinentes et nous allons continuer à alimenter le débat de la commission. Il faut continuer à venir à ces réunions. M<sup>me</sup> Herrera.

**M<sup>me</sup> Herrera-Landa :** Vu l'heure avancée, c'est juste pour dire que le critère de l'autofinancement peut être contreproductif, parce que si une association qui va chercher des ressources est pénalisée dans l'aide publique, les associations vont avoir tendance à ne pas chercher des ressources propres. Donc, ça pourra être un raccourci dangereux. Ça rejoint un peu ce qui a été dit tout à l'heure.

**M. le Maire :** D'accord. On met aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Qu'est-ce que vous faites ? Abstention. Vous ne prenez pas part au vote.

**M. Iriart :** Nous nous abstenons. Votre réponse ne nous a pas satisfaits.

**M. Etcheto :** Nous ne prenons pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

*Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.*

*M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent.*



**M. le Maire** : M<sup>me</sup> Durruty, vous allez parler du tableau des effectifs.

## RESSOURCES HUMAINES

### **43. Modification du tableau des effectifs**

**M<sup>me</sup> Durruty** : Mes chers collègues, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans la note explicative de synthèse avec notamment l'ensemble des décisions et des propositions faites suite à notre commission administrative paritaire du 31 janvier 2018 qui permettent l'avancement de 182 agents de la collectivité et qui confirme notre engagement pris l'an passé et qui pèsera pour 180 000 € dans le BP 2018 des ressources humaines.

**M. le Maire** : Merci. Puisque ce que l'on dit là aura des répercussions immédiates sur le budget, à la hauteur de ce que vient d'indiquer M<sup>me</sup> Durruty. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? On est sur 43. Vous vous abstenez ? Vous ne prenez pas part au vote. D'accord, c'est noté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.*

*Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.*

*M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent.*

**M. le Maire** : Merci. 44, M<sup>me</sup> Durruty.

### **44. Désignation d'un référent déontologue et laïcité – Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques.**

**M<sup>me</sup> Durruty** : La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a institué la fonction de référent déontologue, ayant pour mission, en qualité de tierce personne, de fournir aux agents publics tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe à la note explicative de synthèse, confiant la fonction de référent déontologue et laïcité au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Atlantiques et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre, j'imagine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : M<sup>me</sup> Duhart vous avez le dernier rapport.

## SPORTS

### **45. Convention d'occupation des installations de tennis des fortifications Vauban, sises 2 avenue André Grimard au bénéfice de l'association Aviron Bayonnais omnisports**

**M<sup>me</sup> Duhart** : Merci M. le Maire. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention de mise à disposition des installations de tennis au profit de l'Aviron Bayonnais omnisports, jointe à la note explicative de synthèse, qui prévoit le maintien de la mise à disposition gratuite des locaux et la création d'un forfait de prise en charge par la Ville des

consommations en eau, gaz et électricité inhérentes à l'ensemble du site (courts de tennis et club house), à hauteur de 70 %, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire, si vous me le permettez, c'est la dernière délibération, mais elle est quand même très importante, je voudrais ajouter quelques remarques. L'objet de cette délibération vise principalement à une remise à plat de la convention existante qui datait du 2 mars 2001. Au regard du fonctionnement actuel du site et des nouvelles règles concernant les modalités de la mise à disposition des 12 courts de tennis et du club-house en faveur de l'Aviron Bayonnais. Ainsi, cette nouvelle convention intègre que le club-house n'est plus en gérance, c'était un souhait du club, et reprecise le niveau d'engagement de la Ville concernant les charges d'entretien de la maintenance du site ainsi que la prise en charge d'une partie des consommations énergétiques. Par cette décision, la Ville entend aider la section tennis qui fait part, depuis plusieurs années, de difficultés, notamment des baisses de licenciés et de recettes. De plus, le maintien d'une activité de tennis au cœur de la Ville, dans un site remarquable, est un atout pour Bayonne et le club qui portent ce projet et doit être en conséquence accompagné.

Pour ces raisons, il a été décidé, après étude et en accord avec le club, que la Ville prendrait en charge 70 % des consommations du site. Par cette répartition forfaitaire, le club bénéficiera en quelque sorte de l'usage gratuit des courts correspondants aux activités éducatives, fédérales, scolaires et continuerait à payer les consommations de son club-house concernant les activités administratives et festives. Cette nouvelle disposition permet d'établir un fonctionnement plus aisé pour la section tennis et plus conforme et équitable avec ce qui se pratique avec d'autres clubs. C'est en quelque sorte une régularisation des pratiques reconnues pour d'autres. La plupart des clubs accèdent en effet gratuitement aux installations sportives municipales.

Je souhaiterais faire une remarque et revenir sur ce qu'a évoqué M<sup>me</sup> Herrera, à savoir la question des aides indirectes aux clubs et la prise en compte de ces aides dans la critérisation suivie par M. Laiguillon. En son absence, je me permets de donner quelques précisions. Les aides indirectes sont parfaitement identifiées et valorisées. Notamment les locaux municipaux à usage exclusif, c'est le cas notamment des club-houses, et c'est précisé dans les conventions. Pour les équipements à usage partagé, notamment les gymnases et autres terrains, au titre de l'intérêt général de l'activité des clubs, ces derniers bénéficient de la gratuité des installations sportives municipales dont ils ont besoin. Concernant les aides indirectes, la Ville veille surtout à un principe d'équité entre clubs. Chaque club dispose des espaces dont il a besoin au regard de son projet sportif. Concernant la critérisation, dont le dispositif n'est pas du tout caduc, pour le moment la municipalité entend établir un règlement d'aide aux associations qui finaliserait le travail important engagé sous la responsabilité de M. Laiguillon en début de mandat. Ce règlement sera une première dans notre Ville et même au niveau national au regard du champ qu'il embrasse. Peu de villes ont été aussi loin.

Je terminerai, M. le Maire, en parlant du projet de tennis couvert. L'étude de la couverture de deux tennis en faveur du club, qui est un projet très attendu. N'en déplaise à M. Etcheto, ce n'est pas une annonce trompe-l'œil. C'est une promesse bien tenue. Le cabinet chargé de mener l'étude concernant les deux courts couverts dans les remparts Vauban a été retenu. La société concernée est la société Progema. Une première réunion technique s'est déroulée il y a quelques jours. Une seconde aura lieu fin février en présence du club, pour lancer l'étude. Bien sûr ce travail se fait avec la DRAC et aussi l'ABF, bien entendu.

**M. le Maire :** Bien, on vous remercie. Ce n'était pas le résumé, vous vous en doutez. Mais c'était le dernier rapport.

**M<sup>me</sup> Duhart** : Un rapport important.

**M. le Maire** : Pas d'abstention, pas de vote contre. Ça veut dire que tout le monde vous suit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire** : Le prochain conseil municipal se déroulera le 5 avril à 17 h 30. C'est des dates que vous avez déjà. Et la commission générale se tiendra le 27 mars à 18 h. Merci, bonne soirée et je vous rappelle que l'on peut prendre un verre avant de se quitter quand même.

**La séance est close à 22h20.**